

# La possession inaliénable

Une analyse contrastive

Anne-Kathrine Woldsnes



Masteroppgave i fransk språk

Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk

Det Humanistiske Fakultet

UNIVERSITETET I OSLO

Vår 2013

Veileder: Hans Petter Helland



# Remerciements

Tout d'abord, j'aimerais remercier Hans Petter Helland, mon directeur de mémoire, qui m'a donné de ses conseils précieux et de l'inspiration tout au long de ce travail. Son aide a été très importante dans la réalisation de ce mémoire de master.

J'aimerais également remercier les informants français et les informants norvégiens, qui ont contribué à me donner du matériau empirique pour ce mémoire, et de cette manière m'aidé à arriver à mes conclusions.

Merci à mes collègues de master, Mari Flaatrud et Synnøve M. Myking, pour partager de leurs expériences, pour la solidarité, et pour toutes les conversations dans la salle de pause.

Pour terminer, je souhaite remercier ma famille, mes amis, et Jean-François, pour leur soutien moral et pour leur patience tout au long de ce travail. Cela a été très important pour moi.

# Table de matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>2</b>
1.1	Plan de l'ouvrage	3
<b>2</b>	<b>Présentation générale du déterminant possessif et du déterminant défini en français et en norvégien</b>	<b>5</b>
2.1	Présentation du possessif en français	5
2.1.1	La sémantique du déterminant possessif	7
2.1.2	La morphologie du déterminant possessif en français	8
2.2	Présentation du possessif en norvégien	9
2.2.1	La morphologie du déterminant possessif en norvégien (bokmål)	11
2.3	Une comparaison des possessifs des deux langues	11
2.4	Le déterminant défini en français	13
2.5	Le déterminant défini en norvégien	15
2.6	Bilan	15
<b>3</b>	<b>La notion de possession inaliénable</b>	<b>16</b>
3.1	Bilan	20
<b>4</b>	<b>La détermination de la possession inaliénable en français</b>	<b>21</b>
4.1	La classification de Kleiber	22
4.1.1	Le déterminant possessif détermine la possession inaliénable	23
4.1.2	Le déterminant défini détermine la possession inaliénable	25
4.1.3	Les deux déterminants peuvent s'employer	27
4.2	La classification de Heinz	28
4.2.1	Le possessif pour rendre la relation de possession explicite	29
4.2.2	Le défini s'impose par convention	29
4.2.3	Les valeurs pragmatiques des deux déterminants	30
4.3	Bilan	32
<b>5</b>	<b>La méthodologie des analyses</b>	<b>34</b>
5.1	L'emploi de la base textuelle <i>Frantext</i>	34
5.2	L'emploi de OMC – Oslo Multilingual Corpus	35
5.3	Les informants	35
5.4	Considérations critiques des méthodes utilisées	37
<b>6</b>	<b>Analyse du choix de déterminant avec la possession inaliénable en français</b>	<b>39</b>
6.1	Le possessif détermine la possession inaliénable	39
6.1.1	Le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase	39
6.1.2	La partie du corps n'appartient pas au sujet syntaxique	40
6.2	Les deux déterminants peuvent s'employer	41
6.2.1	La partie du corps assume la fonction de COD et appartient au possesseur sujet	41
6.3	Le déterminant défini détermine la possession inaliénable	43
6.3.1	GN défini (partie du corps) + <i>de</i> + complément (possesseur)	43
6.3.2	La partie du corps assume une valeur générique	44
6.3.3	Le déterminant défini dans des expressions conventionnelles et figées	44

6.3.4	Le pronom réfléchi + verbe transitif + GN défini partie du corps (COD).....	46
6.3.5	Le possesseur exprimé par le pronom datif.....	47
6.3.6	Le verbe <i>avoir</i> + GN défini partie du corps (COD) + attribut de l'objet.....	47
6.3.7	Les verbes <i>garder</i> et <i>tenir</i> + GN défini partie du corps (COD) + attribut de l'objet ..	49
6.3.8	GN défini (partie du corps) complément du nom (possesseur), introduit par la préposition <i>à</i> .....	50
6.3.9	Les adverbiaux introduits par les prépositions <i>par, sous, sur, avec</i> et <i>dans</i> .....	51
6.3.10	La construction absolue .....	56
<b>6.4</b>	<b>Bilan .....</b>	<b>57</b>
<b>7</b>	<b>Présentation et analyse de l'information donnée par les informants français.....</b>	<b>59</b>
7.1	Présentation du questionnaire .....	59
7.2	Les résultats du questionnaire.....	60
7.3	Analyse et discussion des résultats .....	61
7.4	Bilan .....	65
<b>8</b>	<b>Une analyse contrastive .....</b>	<b>67</b>
8.1	Le possessif s'impose dans les deux langues.....	69
8.1.1	Le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase .....	69
8.1.2	La partie du corps n'appartient pas au sujet syntaxique.....	72
8.2	Le possessif en français, le défini en norvégien.....	74
8.2.1	Le possesseur de la partie du corps se réalise comme sujet syntaxique.....	74
8.3	Le défini s'impose dans les deux langues .....	76
8.3.1	GN défini (partie du corps) + <i>de/til</i> + complément (possesseur).....	76
8.3.2	La partie du corps assume une valeur générique.....	77
8.3.3	Le défini dans les constructions conventionnelles et figées .....	77
8.3.4	L'emploi du pronom réfléchi dans les deux langues .....	78
8.3.5	Le pronom datif en français, le pr personnel, le possessif ou le défini en norvégien.....	79
8.3.6	Le verbe <i>avoir</i> + GN défini partie du corps.....	80
8.3.7	Les verbes <i>garder</i> et <i>tenir</i> + GN défini partie du corps.....	81
8.3.8	GN complément introduit par la préposition <i>à/med</i> + défini.....	81
8.3.9	Les adverbiaux introduits par les prépositions <i>par/gjennom, sous/under, sur/på, avec/med</i> et <i>dans/i</i> .....	82
8.3.10	La construction absolue .....	84
8.4	Le défini en français, le possessif en norvégien ?.....	86
8.5	Bilan .....	87
<b>9</b>	<b>Présentation et analyse de l'information donnée par les informants norvégiens.....</b>	<b>89</b>
9.1	Présentation du questionnaire .....	89
9.2	Les résultats du questionnaire.....	91
9.3	Analyse et discussion des résultats .....	92
9.4	Bilan .....	99
<b>10</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>100</b>
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>103</b>



# 1 Introduction

La grammaire française définit le possessif comme un déterminant ou un pronom, exprimant que le référent possédé auquel il s'ajoute (déterminant) ou dont il représente le nom (pronom) appartient à un certain référent possesseur. Le référent possédé désigné par le nom a une relation avec une personne grammaticale, qui peut être celle qui parle, celle à qui l'on parle, ou celle ou ce dont on parle. On observe une certaine omniprésence du possessif dans la langue française, et on voit qu'il est employé plus en français qu'en norvégien. En se présentant comme mot et morphème, et comme déterminant ou pronom, le possessif représente un outil langagier très souple.

Le centre d'intérêt pour ce mémoire est *la possession inaliénable*, et les effets qu'a ce type de possession sur l'emploi du possessif en français. Je vais présenter une analyse descriptive, du français moderne. Des recherches qui sont faites sur le possessif jusqu'au présent ont examiné premièrement la notion de possession comme catégorie sémantique, ainsi que la relation sémantique entre le « possesseur » et son « possédé », ce qui est fait par exemple par Baron, Herslund et Sørensen (2001). Des questions importantes ont été posées, comme *qu'est-ce que c'est la possession ? Et : est-ce qu'il y a une relation sémantique générale qui compte pour tous les domaines d'emploi du possessif ?* Je vais dans la première partie de ce mémoire illuminer ces questions, avant d'examiner plus profondément la notion de possession inaliénable. Ensuite, je vais étudier le phénomène de « concurrence » qui existe entre le déterminant possessif et le déterminant défini dans la détermination de la possession inaliénable.

Ce mémoire émet l'hypothèse que lorsque l'on a affaire à la possession inaliénable, le déterminant possessif peut, dans beaucoup de cas, être remplacé par le déterminant défini, à cause de l'*inaliénabilité* que représentent ces possessions. Le terme de *possession inaliénable* sera employé dans ce mémoire en impliquant les parties du corps humain, ce qui n'est cependant pas évident. J'y reviendrai en examinant plus profondément cette notion dans la première partie du mémoire. Etant donné que la sorte de possession que représente la possession inaliénable est fonctionnellement dépendante de son « possesseur » indique que l'on connaît, dans la plupart des cas, l'identité du possesseur. Je voudrais alors savoir dans quelle mesure ce fait agit sur l'emploi du possessif, et poser la question de savoir dans quels cas ce déterminant peut être remplacé par le déterminant défini. Je souhaite mettre en lumière

l'aspect sémantique et l'aspect pragmatique et donc l'effet communicatif du déterminant possessif, comparer avec le déterminant défini, et essayer de systématiser les domaines d'emploi des deux déterminants concernant la détermination de la possession inaliénable. En représentant tous les deux déterminants des anaphores lexicales, et en marquant donc tous les deux une référence anaphorique, on voit la tendance qu'ils entrent en « concurrence » en déterminant les parties du corps. De ce fait, je pose les questions de savoir : quand est-ce qu'il faut employer le possessif, quand est-ce qu'il faut utiliser le défini, et dans quels cas peut-on choisir plus ou moins librement entre les deux ? Et, si les deux déterminants peuvent être employés dans la même position, dans la même phrase, est-ce qu'il y a une différence entre les deux ? Et si la réponse est *oui*, est-ce que cette différence est à situer sur le plan sémantique, ou est-elle purement pragmatique ?

Après avoir examiné l'emploi des deux déterminants avec la possession inaliénable en français, j'ai comme objectif de comparer ces études avec le norvégien - et poser la question de savoir si le phénomène d'inaliénabilité affecte de la même manière l'emploi du possessif dans la langue norvégienne. Quelles différences y-a-t-il entre le français et le norvégien concernant le choix de déterminant avec la possession inaliénable ? Est-ce que les tendances sont les mêmes, ou y-a-t-il des différences entre les deux langues dans la manière de déterminer ce type de possession ? Comme le possessif est plus fréquent en général en français qu'en norvégien, est-ce que cette tendance compte aussi pour la détermination de la possession inaliénable ? Je vais donc faire une analyse contrastive entre les deux langues concernant la détermination de la possession inaliénable.

## **1.1 Plan de l'ouvrage**

Ce mémoire se compose de deux parties principales : une partie théorique, qui jette les bases de la deuxième partie - la partie empirique. Le point de départ concernant mon contenu théorique est premièrement les travaux faits par les grammairiens Georges Kleiber et en particulier son article *The semantics and pragmatics of the possessive determiner* (2008), Michaela Heinz et son ouvrage *Le possessif en français, aspects sémantiques et pragmatiques* (2003), ainsi que Suzanne Hanon, Martin Riegel, Hans Petter Helland et Knud Tøgeby. En introduisant la partie théorique, je donnerai une présentation générale des deux déterminants dans les deux langues, dont le déterminant possessif le plus profondément, en me concentrant sur l'aspect sémantique et pragmatique, mais en présentant également la morphosyntaxe de



ceux-ci. Dans le chapitre qui suit, j'examinerai la notion de la *possession inaliénable*, avant d'étudier les domaines d'emploi du possessif et du défini avec ce type de possession, en présentant principalement les théories de Kleiber et Heinz.

J'introduirai la deuxième partie du mémoire en mettant en considération la méthodologie sur laquelle se basent mes analyses. Les méthodes utilisées consistent premièrement à analyser les données des bases textuelles *Frantext* et *Oslo Multilingual Corpus* (désormais OMC). Afin de compléter mes analyses du corpus et pour pouvoir vérifier plus profondément mes conclusions, je vais questionner 15 informants français et 15 informants norvégiens sur le degré d'acceptabilité concernant l'emploi des deux déterminants avec la possession inaliénable.

La partie empirique de ce mémoire se compose d'une partie examinant la détermination de la possession inaliénable en français, et une partie contrastive comparant ce même sujet en français et en norvégien. Dans la partie consacrée au français, je présenterai mes analyses du corpus, suivies d'un chapitre analysant les informations données par les informants français. La partie contrastive est structurée de la même manière ; contenant mes analyses du corpus, suivie de l'analyse des informations données par les informants norvégiens. Sur les bases de la partie théorique et la partie empirique, je vais répondre aux questions posées et aux hypothèses, et, vers la fin du mémoire donner une conclusion.

## 2 Présentation générale du déterminant possessif et du déterminant défini en français et en norvégien

### 2.1 Présentation du possessif en français

Tout d'abord, il faut distinguer deux formes différentes sous lesquelles le possessif se présente : celle du pronom, et celle du déterminant. Du point de vue syntaxique, toutes les deux formes appartiennent exclusivement au groupe nominal, mais il s'agit cependant d'une division d'emplois. Alors que le pronom possessif *constitue* le groupe nominal (*le sien*), le déterminant possessif fonctionne *dans* un groupe nominal (*son fils*). Le pronom possessif représente simplement un groupe nominal constitué d'un déterminant défini suivi de l'adjectif possessif (*mien, sien* etc.), et d'un nom effacé. Ce pronom ne se comprend qu'à partir d'un certain antécédent. Par contre, le déterminant possessif fonctionnant dans son groupe nominal a une certaine valeur sémantique autonome, même hors contexte. Le GN possessif *son fils* exprime qu'il existe un fils, et que quelqu'un est en relation avec ce fils. Comme ce sont premièrement les valeurs sémantiques et pragmatiques que je vais mettre en lumière dans ce mémoire, je ne vais focaliser que sur le *déterminant* possessif. Cependant, comme le déterminant possessif exprime la relation entre deux référents, il faut l'étudier dans son groupe nominal, de forme *déterminant possessif + nom*.

Le déterminant possessif est sémantiquement issu d'un groupe nominal constitué d'un déterminant défini et d'un complément du nom, introduit par la préposition *de* (*de moi, de lui* etc.). On peut maintenir que *son N* est littéralement l'équivalent du groupe prépositionnel *le N1 du N2*, en exprimant le même rapport sémantique que celui-ci. *Mon chapeau* est donc l'équivalent de *le chapeau de moi*. De la même manière, *leur chapeau* est l'équivalent de *le chapeau d'eux*, et *leurs chapeaux* de *les chapeaux d'eux*. On voit qu'une spécificité qu'a le possessif par rapport aux autres déterminants est la faculté de combiner sa fonction de détermination avec celle de représentation. Selon Godard (1986), le possessif *possède une propriété spécifique : il alterne avec un complément de nom de la forme de GN*.<sup>1</sup> Dans l'exemple *C'est Pierre qui a perdu son portefeuille*, le GN *son portefeuille* représente *le portefeuille de Pierre*. Le possessif marque donc, sous sa forme synthétique, une détermination identique à celle du déterminant défini, mais y ajoute la représentation par un

---

<sup>1</sup> Godard (1986), p. 102.

GN complément prépositionnel (*de Pierre*) du nom déterminé (*le portefeuille*). En étant issu d'un groupe prépositionnel, le possessif a donc la faculté de combiner sa fonction de détermination avec celle de représentation, et assure de cette manière une identification définie et explicite.

L'emploi du déterminant possessif remplit une certaine fonction dans la structuration textuelle. En contexte, il peut se lire comme une anaphore lexicale faisant référence à un antécédent dans le texte, un référent déjà connu pour le lecteur. C'est surtout cette fonction qui est intéressante pour ce mémoire. Selon Riegel *et al*, *une expression est anaphorique si son interprétation référentielle dépend nécessairement d'une autre expression qui figure dans le texte.*<sup>2</sup> L'interprétation de l'anaphore que représente le possessif dépend donc du contenu notionnel d'un constituant antérieur, et l'emploi de ce déterminant nous permet d'éviter la répétition d'un groupe nominal. Il contribue structurellement à maintenir le thème qu'il reprend, et on peut donc considérer le possessif comme un marqueur de continuité thématique.

Cependant, pour ce qui est des possessifs des deux premières personnes, singulière et plurielle (*mon, ton, nos, vos*), le rapport d'identification par le possessif remplit par contre une valeur déictique, puisque la référence est toujours univoque. Une valeur déictique implique, par opposition à la valeur anaphorique, que toutes informations nécessaires pour pouvoir identifier le possesseur et son possédé sont présentes dans la situation d'énonciation. Le référent possédé se désigne à partir de cette situation, et on n'a pas nécessairement affaire à un référent déjà connu. En ce qui concerne les formes de la troisième personne, elles peuvent remplir une valeur soit anaphorique, soit déictique, selon les circonstances. Pour illustrer ; le GN étant objet de *Tu as vu sa veste*<sup>3</sup> peut référer à la veste d'une personne qui est présente dans la situation du discours, et assumer une valeur déictique, ou par contre à la veste d'une personne dont il a été en question dans un discours antérieur, et donc remplir une valeur anaphorique. Le possessif remplit donc une valeur anaphorique ou déictique selon la personne grammaticale qu'il représente et selon le contexte dans lequel il se présente, ce qui affirme qu'il représente un outil langagier économique – à la fois syntaxiquement et sémantiquement.

---

<sup>2</sup> Riegel *et al* (2009), p.1029.

<sup>3</sup> Riegel *et al* (2009), p. 290.

### 2.1.1 La sémantique du déterminant possessif

Par convention, le terme de *possessif*, hérité de la grammaire latine, donne l'image de la *possession* et de la *propriété*, ce qui est convenable pour beaucoup de cas où le possessif est employé. Cependant, en regardant l'emploi du possessif de plus près, on découvre en fait d'autres sens du possessif. La notion de possession se manifeste de façons multiples dans la langue, et il serait donc simpliste de réserver l'usage du possessif à la possession proprement dite. Pour illustrer, *ma tasse* ne signifie pas nécessairement une tasse dont je suis le propriétaire, mais peut indiquer la tasse qui est placée devant moi sur la table, ou la tasse dans laquelle je bois. En outre, une présupposition qu'a normalement le locuteur moyen, c'est que le rôle du possesseur est toujours rempli par une personne, un être humain, alors que le rôle du référent possédé est rempli par un objet concret. Cette présupposition reflète également la présentation du possessif dans les grammaires traditionnelles, qui le présente en listant la première, la deuxième et la troisième *personne* grammaticale du singulier et du pluriel. Il faut cependant prendre en considération par exemple un objet *possesseur* et une personne *possédée*, ce qui est bien possible et aussi très fréquent : *le camion et son chauffeur, la ville et ses habitants*.

Le déterminant possessif sert en fait à exprimer plusieurs types de *relations*, ce qui nous montre la diversité de sa capacité sémantique. Premièrement, il exprime la relation de propriété, entre le possesseur et son référent possédé (*sa maison*), ce qui représente le premier sens du possessif, et le sens de la relation possessive par excellence. Ensuite, il peut servir à exprimer une relation de parenté (*ta mère, mon père*), une relation de hiérarchie (*mon patron, votre supérieur*), ou même un procès, où le nom est normalement issu d'un verbe (*son intervention, son départ*). La relation possessive sur laquelle je vais me concentrer dans ce mémoire est cependant celle de *partie tout*, ce que l'on appelle également *la possession inaliénable*, une relation à laquelle on relie normalement les parties du corps humain. La possession inaliénable affirme encore le fait que le possessif ne sert pas nécessairement à exprimer la possession proprement dite, ce que montre le fait que l'on ne peut pas dire par exemple ? *Jean possède des yeux bleus*.<sup>4</sup> Ce fait illustre également le caractère de la possession inaliénable – il ne s'agit pas de la possession proprement dite, mais plutôt la relation entre une partie et son tout. Je traiterai plus profondément la notion de possession inaliénable dans le chapitre 3.

---

<sup>4</sup> Baron *et al* (2001), p. 187.

Le possessif remplit potentiellement une valeur présuppositionnelle, ce qui fait du possessif un mode d'expression sémantiquement très puissant. En contexte, il peut, comme expliqué ci-dessus, se lire anaphoriquement avec un antécédent dans le texte, et donc comme un référent déjà connu. Or, il peut également être interprété comme une présupposition, même hors de tout contexte, ce qui veut dire que tout possessif contient un sens présuppositionnel potentiel. Le GN *son N* présuppose que *quelqu'un a un N*, et peut être paraphrasé par *le N qui est à quelqu'un*. Ainsi, *sa maison* présuppose que *il ou elle a une maison*, et que *la maison est à lui ou à elle*. Mais, comme on l'a vu, le possessif n'exprime pas toujours la possession, mais plutôt une relation. Par conséquent, *son N* peut être paraphrasé par *le N qui est en relation avec quelqu'un* ou *quelque chose*. Ou par l'orientation inverse : *quelqu'un* ou *quelque chose est en relation avec un N*.

Le sens du possessif dépasse donc la simple détermination du nom qu'il accompagne en établissant une relation entre le possesseur et son référent possédé. Pour illustrer, le GN possessif *ses sourcils* réfère à la fois aux sourcils et au possesseur concerné. Le possessif fait la jonction entre les deux référents, et obtient de cette manière une valeur *biréférentielle*. Grâce à ce fait, on peut ajouter au déterminant possessif une « plus-valeur » par rapport au déterminant défini et aux autres déterminants. Il s'agit d'une relation sémantique entre deux entités, *N1* et *N2*, dont ni *N1* ni *N2* ne reçoit son interprétation sémantique qu'avec l'autre entité. Autrement dit, il renvoie à la fois au possesseur et au possédé ; il n'existe pas de possesseur sans un possédé, ainsi qu'il n'existe pas de possédé sans un possesseur. En ayant des variations personnelles agglutinées dans ses formes grammaticales, on peut maintenir que le déterminant possessif remplit également la fonction du pronom personnel. Il coordonne donc, sous une forme synthétique, les fonctions grammaticales du déterminant défini et celle du « relateur », qui tient du pronom personnel, et marque une référence de dépendance entre les deux entités. Grâce à cette biréférence, le possessif représente un outil langagier sémantiquement et syntaxiquement très économique, tout en constituant une sous-classe particulière de la classe des déterminants.

### **2.1.2 La morphologie du déterminant possessif en français**

En ce qui concerne la morphologie, le possessif se présente en double variation : en genre et en nombre. Il dépend du nombre de possesseurs et de la personne grammaticale, et s'accorde

en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Cependant, le genre du possessif ne reflète que le genre de ce qui est possédé, contrairement au norvégien, où le genre du possessif renvoie également au possesseur. On parle d'*unipossessif* lorsqu'il n'y a qu'un seul possesseur, et de *pluripossessif* quand il y en a plusieurs.

Personne	Masculin	Féminin devant consonne	Féminin devant voyelle	Pluriel
<b>1p sing.</b>	Mon	Ma	Mon	Mes
<b>2p sing.</b>	Ton	Ta	Ton	Tes
<b>3p sing.</b>	Son	Sa	Son	Ses
<b>1p plur.</b>	Notre	Notre	Notre	Nos
<b>2p plur.</b>	Votre	Votre	Votre	Vos
<b>3p plur.</b>	Leur	Leur	Leur	Leurs

Comme on le voit ci-dessus, les formes du singulier dépendent également de l'environnement phonétique. Lorsque le possessif précède un nom féminin commençant par une voyelle du point de vue phonétique, les formes du masculin singulier (*mon, ton et son*) s'imposent : *son idée, son habitude*. Dans les cas où il y a une insertion entre le possessif et le nom, le possessif s'ajuste à cette insertion, dans le cas suivant un déterminant indéfini : *son autre main*. Pour ce qui est des personnes du pluriel, le genre est par contre neutralisé.

On ne peut jamais coordonner deux déterminants possessifs : *\*Ma et sa chambre*. Lorsqu'il s'agit d'une interprétation distributive, il faut donc ajouter le pronom possessif : *Ma maison et la sienne*. S'il s'agit par contre d'une interprétation non-distributive, la solution est d'employer la forme de la première personne plurielle du possessif, et préciser éventuellement les possesseurs dont il s'agit : *Notre chambre à elle et à moi*.

## 2.2 Présentation du possessif en norvégien

Par opposition au possessif français, le possessif norvégien s'accorde en genre avec le possesseur de la troisième personne grammaticale. Ce fait permet donc au lecteur ou à l'interlocuteur de savoir s'il s'agit d'un possesseur masculin ou d'un possesseur féminin dans les cas où le possesseur assume la fonction d'objet. Lorsque le possesseur de la troisième personne prend par contre la position de sujet, on peut se servir des formes *réfléchies*, étant

les suivants : *sin* (masculin/féminin), *si* (féminin), *sitt* (neutre) et *sine* (pluriel). Ces formes renvoient explicitement au sujet syntaxique de la phrase. Afin d'illustrer, on peut distinguer les phrases *Marit steller barna sine*, et *Marit steller barna hennes*. Dans le premier cas, *sine* fait référence aux enfants de *Marit* et donc ses propres enfants à elle, alors que dans la deuxième phrase, *hennes* indique qu'il ne s'agit pas des enfants de *Marit*, mais par contre d'enfants dont elle s'occupe pour un autre référent.

Concernant la place du possessif, le possessif norvégien se distingue du possessif français par le fait qu'il n'est pas obligatoirement placé devant le nom, mais peut être placé soit devant, soit après le nom. Lorsqu'il est postposé au nom, il faut obligatoirement employer la forme définie du substantif, en ajoutant le suffixe *-en* (masculin), *-en/a* (féminin) *-et* (neutre) ou *-ene/-a* (au pluriel) : *bilen min*, *boka mi*, *huset mitt*, *bildene mine*. Je reviendrai aux formes du déterminant défini ci-dessous. En revanche, lorsque le possessif est antéposé au nom, le substantif prend sa forme indéfinie : *mitt hus*. Dans les cas où l'on souhaite accentuer la relation de possession, le possessif est antéposé au substantif : *Det er dine plater men mine cd-er*.<sup>5</sup> Il est également antéposé lorsqu'il est coordonné avec un génitif et quand il est précédé du déterminant *hver* : *Hans og kona sitt hus*, *alle har hver sin plass*.

En norvégien, on peut souligner la relation de possession par ce que l'on appelle *dobbel bestemming*, la double détermination. La double détermination consiste à recourir à la fois à *den/det/de* en tête du groupe nominal, au déterminant défini sous la forme des suffixes présentés ci-dessus et au possessif. Elle est obligatoire en norvégien lorsque le nom est précédé d'un adjectif et le possessif est postposé : *Det gamle landet vårt*.<sup>6</sup> *Den pene kjolen hennes*.<sup>7</sup> En mettant le possessif par contre en antéposition dans ces exemples ; *Vårt gamle land*, *Hennes pene kjole*, les substantifs prennent obligatoirement la forme indéfinie.

La place du possessif dépend également du style de langue, et s'il s'agit d'un nom abstrait ou concret. En ayant affaire à un nom abstrait ou à un style de langue soutenu/formel, le déterminant possessif est souvent antéposé : *Min drøm*, *min tanke*, *mitt håp*, *deres datter*, *din far*. On le trouve aussi antéposé dans des expressions figées : *etter deres ønske*, *fra min side*, *fra hans ståsted*.

---

<sup>5</sup> Faarlund *et al* (1997), p. 264-265.

<sup>6</sup> Faarlund *et al* (1997), p. 296.

<sup>7</sup> Heide *et al* (2010), p. 97.

### 2.2.1 La morphologie du déterminant possessif en norvégien (bokmål)

Comme je l'ai mentionné, les formes du possessif norvégien s'accordent en genre et en nombre avec le possesseur et le possédé (dans les cas où le possesseur se réalise comme la troisième personne), par opposition aux formes françaises, qui ne s'accordent pas au genre du possesseur. En plus du fait que le norvégien a trois genres du substantif ainsi que des formes réfléchies du possessif pour la troisième personne, cela implique un plus grand nombre de formes possessives qu'en français. Cependant, les formes du possessif norvégien à la troisième personne singulière (*hans, hennes, dens, dets*) ne renvoient qu'au genre du possesseur, et non au genre du possédé. La morphologie du possessif norvégien se présente de la manière suivante :

Personne	Masculin singulier	Féminin singulier	Neutre singulier	Pluriel
1p sing.	Min	Min/mi	Mitt	Mine
2p sing.	Din	Din/di	Ditt	Dine
2p sing.	Deres	Deres	Deres	Deres
3p sing.	Sin	Sin/si	Sitt	Sine
3p sing.	Hans	Hans	Hans	Hans
3p sing.	Hennes	Hennes	Hennes	Hennes
3p sing.	Dens	Dens	Dens	Dens
3p sing.	Dets	Dets	Dets	Dets
1p plur.	Vår	Vår	Vårt	Våre
2p plur.	Deres	Deres	Deres	Deres
3p plur.	Sin	Sin/si	Sitt	Sine
3p plur.	Deres	Deres	Deres	Deres

### 2.3 Une comparaison des possessifs des deux langues

Conformément au français, les déterminants possessifs norvégiens servent à déterminer le référent du nom auquel ils s'ajoutent, et établissent de cette manière une relation biréférentielle entre le possesseur et son possédé. En comparant le possessif des deux langues, on trouve cependant certaines différences importantes.



Une différence entre les deux langues concerne la place du possessif. Alors que le déterminant possessif français se place obligatoirement devant le nom (*ma maison*), il est en norvégien soit antéposé soit postposé au nom (*mitt hus, huset mitt*). Comme on le voit dans ces exemples norvégiens, la forme du substantif varie selon la position que prend le possessif. Alors que l'antéposition du possessif exige la forme indéfinie du substantif (*mitt hus*), le substantif prend obligatoirement la forme définie lorsque le possessif est postposé de celui-ci (*huset mitt*). En outre, les deux déterminants se présentent également dans la double détermination. Dans les cas où il faut souligner la relation d'appartenance en français, il faut ajouter au GN possessif un groupe prépositionnel introduit par *à*, suivi d'une forme disjointe du pronom personnel (*à lui, à elle* etc.). Ces additions lexicales sont employées afin de renforcer le sens du possessif ou pour préciser l'identité du possesseur, et peuvent, d'une certaine manière, être comparées à la double détermination en norvégien : *sa maison à elle, leur voiture à eux*.

Comme on l'a appris, on ne peut jamais coordonner deux déterminants possessifs en français : \**Ma et sa chambre*. Lorsqu'il s'agit d'une interprétation distributive, il faut donc ajouter le pronom possessif : *Mon école et la tienne*. S'il s'agit par contre d'une interprétation non-distributive, la solution est d'employer la forme de la première personne plurielle du possessif, et éventuellement préciser les possesseurs dont il s'agit : *Notre chambre à elle et à moi*. En norvégien, c'est possible de coordonner deux possessifs devant le nom : *Din og min skole*.

En ayant des formes réfléchies du possessif pour la troisième personne singulière et plurielle, le norvégien a la faculté de référer explicitement au sujet syntaxique, et ces formes sont donc très utiles dans la structuration textuelle. Lorsque le possesseur se réalise comme sujet de la phrase, elles donnent donc plus d'information que les formes de la troisième personne en français. L'absence des formes réfléchies en français peut en fait causer des ambiguïtés référentielles dans les cas où un référent sujet et un référent objet se présentent dans la même phrase. En ayant comme point de départ que le possesseur se réalise comme le sujet *Paul* dans l'exemple *Paul a annoncé à Marie son succès*<sup>8</sup>, la forme réfléchie *sin* pourrait indiquer le possesseur *Paul* en norvégien, alors que les formes possessives françaises de leur côté ne

---

<sup>8</sup> Arrivé *et al* (1986), p. 547.

sont pas aptes à assurer cette référence explicitement. Afin de lever une ambiguïté éventuelle, on peut ajouter l'adjectif *propre*.

Par opposition au norvégien, le genre du possesseur n'est jamais pris en considération dans les formes possessives françaises. Par conséquent, on ne sait pas le genre du référent possesseur lorsque l'on a affaire à la troisième personne, ce qui peut créer certaines ambiguïtés. Le GN *sa maison* peut se traduire à trois valeurs différentes en norvégien : *hans/hennes/sitt hus*. En reprenant en considération l'exemple *Paul a annoncé à Marie son succès*<sup>9</sup>, on ne sait pas s'il s'agit du succès de Paul ou de celui de Marie, et ce n'est donc pas possible de présenter cette phrase hors contexte tout en gardant une référence sémantiquement univoque. Lorsque les circonstances ne suffisent pas à lever cette ambiguïté, il faut ajouter un groupe prépositionnel indiquant l'identité du possesseur (*à lui, à elle* etc.). En règle générale, on évite d'employer dans la même phrase des possessifs de la troisième personne renvoyant à des antécédents différents : ? *Pierre a dit à Paul que son frère connaissait bien sa sœur*.<sup>10</sup> Grâce au fait que les formes norvégiennes de la troisième personne indiquent le genre du possesseur, on évite ce problème en norvégien.

Cependant, une ambiguïté peut s'annoncer en norvégien concernant les formes de la deuxième et la troisième personne plurielle, qui sont toutes les deux dénotées par *deres*. Le possessif français inclut deux formes différentes ; *votre/vos* et *leurs*, et on évite donc ce problème en français.

## 2.4 Le déterminant défini en français

Parallèlement au déterminant possessif et aux autres déterminants, le déterminant défini sert à déterminer le nom qui le suit. Le déterminant défini précise le plus souvent que le nom désigne un référent spécifique, par opposition au déterminant *indéfini*, qui marque une valeur générique. En contexte, il sert normalement à reprendre un antécédent en marquant qu'il s'agit d'un référent connu, et assume donc une valeur anaphorique : *Il était une fois un grand roi qui régnait sur un beau royaume. Le royaume s'appelait la France*.<sup>11</sup> Ici on voit que le GN défini *le royaume* reprend l'antécédent *un beau royaume*. Or, comme le possessif, le

---

<sup>9</sup> Arrivé *et al* (1986), p. 547.

<sup>10</sup> Grevisse *et al* (2008), p. 782.

<sup>11</sup> Helland (2006), p. 150.

défini peut également faire une référence déictique, comme l'illustre cet exemple : *Passe-moi le livre !*<sup>12</sup> Dans ce cas il s'agit donc d'un livre qui est identifié par la situation du discours.

Cependant, l'emploi du déterminant défini se partage entre deux processus opposés, étant celui où il établit une référence *spécifique*, en reprenant un antécédent cité dans le contexte ou dans le discours, et celui où il réfère de manière *générique*, par contre à un ensemble de référents, à une réalité ou à une catégorie sémantique généralement connue. Reprenons l'exemple cité ci-dessus ; *Passe-moi le livre !* Dans cette phrase injonctive, il s'agit nécessairement d'un livre spécifique. Les exemples suivants montrent par contre l'emploi du défini assumant la valeur générique : *Le chien est l'ami de l'homme, Le soleil luit pour tout le monde, Aimer les livres.*<sup>13</sup> Il existe également des cas où il n'est pas évident de savoir s'il s'agit d'une valeur spécifique ou d'une valeur générique. En prenant l'exemple *Le chien aboie*<sup>14</sup>, présenté en dehors de son contexte, on ne sait pas s'il s'agit d'un chien spécifique étant en train d'aboyer, ou si ce groupe nominal sert par contre à référer à la classe entière des chiens. La réponse réside donc dans le contexte ou la situation du discours.

Le domaine d'emploi du déterminant défini qui apparaît particulièrement intéressant pour ce mémoire est le domaine où son emploi réside dans le fait que le nom déterminé est généralement connu, par inférence, ce qui concerne premièrement les parties du corps. On voit cet emploi du défini par exemple dans la construction verbale où la partie du corps prend la position d'objet direct du verbe *avoir* : *Il a les yeux bleus.*<sup>15</sup> Comme le lecteur ou l'interlocuteur sait qu'un être humain a des yeux, cette information est donc présupposée par convention. Je reviendrai à cet emploi du défini dans le chapitre 4, ainsi que dans mes analyses.

La morphologie du déterminant défini en français se présente de la manière suivante :

<b>Masculin singulier</b>	<b>Féminin singulier</b>	<b>Masc./fém. devant voyelle</b>	<b>Pluriel</b>
Le	la	l'	Les

<sup>12</sup> Riegel *et al* (2009), p. 284.

<sup>13</sup> Grevisse *et al* (2008), p. 778.

<sup>14</sup> Riegel *et al* (2009), p. 284.

<sup>15</sup> Helland (2006), p. 150.

## 2.5 Le déterminant défini en norvégien

En norvégien, le déterminant défini se présente de manière différente qu'en français, en se présentant agglutiné au substantif, ne pouvant pas être séparé de celui-ci. Il représente donc plutôt un suffixe flexionnel, qui se présente sous trois variations différentes, selon le genre et le nombre du nom déterminé.

Conformément au déterminant défini français, ce déterminant peut servir à faire une référence soit anaphorique, soit déictique, et remplit une valeur spécifique ou générique, selon le contexte ou la situation du discours. Le point commun entre le français et le norvégien concernant ce déterminant qui apparaît le plus intéressant pour ce mémoire est cependant le fait qu'il peut servir à déterminer les parties du corps. J'y reviendrai.

La morphologie du déterminant défini norvégien (bokmål) se présente de la manière suivante :

Suffixe masculin	Suffixe féminin	Suffixe neutre	Suffixe pluriel
- en	- a	- et	- ene

Comme on l'a appris, le groupe nominal se présente avec et le possessif et le défini lorsque le possessif est en postposition du nom : *bilen min, huset vårt*. Cela concerne évidemment aussi la double détermination : *Det store huset vårt*.

## 2.6 Bilan

Le déterminant possessif et le déterminant défini ont des points communs ainsi que des points qui les différencient dans les deux langues. Les deux déterminants représentent des anaphores lexicales, en reprenant un antécédent présent dans le contexte. En outre, tous les deux déterminants déterminent le nom qui suit, mais il faut savoir que seul le possessif remplit une valeur biréférentielle en établissant une relation entre deux référents. Par conséquent, le possessif est le seul à assurer une référence explicite d'identification, alors que le défini ne fait qu'une référence implicite. J'y reviendrai dans le chapitre 4, ainsi que dans mes analyses, où je traiterai les domaines d'emploi pour le possessif et le défini avec la possession inaliénable. Dans ce qui suit, je vais mettre en lumière la notion de la possession inaliénable, pour que l'on puisse mieux comprendre cette notion et la sorte de possession qu'elle désigne.

### 3 La notion de possession inaliénable

La notion de possession inaliénable a obtenu une certaine importance linguistique. On relie la notion d'inaliénabilité au domaine d'*inclusion* et de *dépendance*, et le plus souvent aux parties du corps humain. Selon Heinz, *la relation qui existe entre les parties du corps et leur Pr humain est la relation possessive la plus simple, la plus évidente, la plus naturelle qui soit.*<sup>16</sup> Les parties du corps sont *inaliénables* de leur « possesseur ». La raison pour laquelle j'ai mis *possesseur* entre guillemets est justement le fait que la relation entre la partie du corps et l'individu auquel appartient cette partie ne reflète pas une relation de possession proprement dite. Pour illustrer, il n'est pas naturel de dire qu'un individu *possède* un bras ou une tête, ou que ce bras ou cette tête représente une *possession* de quelqu'un. Je vais pourtant continuer à dénoter le référent auquel appartient la partie du corps comme *possesseur* et sa partie du corps comme *possédé*, par souci de simplicité. Dans ce qui suit, je vais illuminer le point de vue de certains théoriciens sur la définition de la possession inaliénable, parmi d'autres celui de Heinz (2003), Kleiber (2008), Hanon (1989) et Riegel (2001).

Ce qui distingue premièrement la possession inaliénable de la possession aliénable est l'interdépendance sémantique qui existe entre les deux référents ; la partie et son tout ; le possesseur et son possédé. La possession inaliénable est existentiellement et fonctionnellement dépendante de son possesseur, puisqu'elle fait *partie* de celui-ci. Riegel décrit la relation de partie-tout dans son article *The grammatical category « Possession » and the part-whole relation in French* (2001), en disant que ce qu'il y a dans la *partie* est nécessairement dans le *tout*, mais ce qu'il y a dans le *tout* n'est pas nécessairement dans la *partie*. En dénotant le possesseur comme *N2* et sa partie du corps comme *NI*, Riegel maintient que *N2 a NI*<sup>17</sup>. Par exemple, *Pierre a une main – sa main*. Selon Bartning (2001), *NI* fait partie de *N2*, et *N2* inclut *NI*<sup>18</sup>, ce qui implique que la main de Pierre *fait partie* de Pierre, et que Pierre *inclut* sa main. Kleiber explique ce même point de vue, en disant que le corps représente *l'entité inclusive*, en incluant sa partie, alors que cette partie représente *l'entité incluse*.

La possession aliénable de l'autre côté, n'a pas de relation de dépendance avec son possesseur. Pour illustrer ; *le livre de Jean – son livre*, peut être un livre qu'a acheté Jean et

---

<sup>16</sup> Heinz (2003), p. 68.

<sup>17</sup> Riegel (2001), p. 187-198.

<sup>18</sup> Bartning (2001), p. 157.

donc un livre qu'il possède, un livre qui existe totalement indépendamment de Jean. Même s'il l'aurait écrit lui-même et le livre aurait, de cette manière, été dépendant de Jean pour pouvoir commencer à exister, ce livre ne fait pas *partie* de Jean, et existe, après sa création, tout à fait indépendamment de lui. La possession inaliénable et son opposé ; la possession aliénable, ont donc deux relations opposées par rapport à leur référent possesseur. Selon Herslund et Baron (2001), c'est la possession aliénable qui représente la possession prototypique, en représentant la relation de possession proprement dite. La possession inaliénable est considérée, selon Herslund et Baron, comme une possession *non* prototypique.

Il est cependant intéressant de noter la cohérence entre la possession inaliénable et ce que l'on pourrait appeler la possession *connue*. Selon Heinz, la principale caractéristique de la relation entre un être humain et une partie de son corps n'est pas l'inaliénabilité, mais par contre le fait qu'elle est naturelle et universellement connue pour tout le monde. Elle préfère appeler cette relation de possession *la relation corporelle*, et maintient que : *Puisque la relation qui existe entre un possesseur humain et les parties de son corps est vécue et intuitivement connue par tout être humain de tout les temps, l'existence de cette relation est toujours sous-entendue et n'a pas besoin d'être thématized dans le discours. Dans bien de cas elle peut être exprimée par un SN défini.*<sup>19</sup> Heinz maintient alors que cette relation de possession généralement connue peut donner accès au défini. Je reviendrai à l'emploi des deux déterminants dans le chapitre suivant.

Ce que l'on appelle *la possession inaliénable* est donc considérée fortement liée aux rapports qu'a le corps animé avec ses parties constitutives, et cette notion est souvent remplacée par *les parties du corps*, ou *la relation corporelle*. Or, afin d'étudier la notion de *possession inaliénable* au fond, il est nécessaire d'élargir un peu cette définition à *la partie d'un tout*, afin d'examiner les différences de sens entre une partie du corps animé et une partie d'un objet inorganique. Par conséquent, on peut mettre en lumière toutes les « possessions » considérées comme des parties d'un tout. Hanon distingue deux types de possession inaliénable : *la possession inaliénable au sens étroit* et *la possession inaliénable au sens large*. Le premier représente la relation entre un possesseur humain et ses parties du corps, alors que le deuxième représente la relation de *partie tout*, et inclut également les parties d'un objet inorganique. Comme les parties d'un objet inorganique composent un tout et peuvent,

---

<sup>19</sup> Heinz (2003), p. 108.

d'une manière, être considérées comme des possessions inaliénables en relation avec ce tout, cette relation peut être comparée avec le rapport qu'entretient le corps humain avec ses parties constitutives. Or, il y a certaines différences importantes entre l'objet inorganique et le corps humain. Premièrement, une partie d'un objet inorganique peut, dans la plupart des cas, être présentée séparément de son tout, sans qu'elle perde nécessairement sa valeur fonctionnelle, ce qui n'est pas possible pour les parties du corps. Comme le dit Kleiber : *it's difficult to have expressions of the type ? a part of John, ? a part of our dog, etc., whereas it is quite possible to talk about a part of a chair, a part of a car etc.*<sup>20</sup> Les parties du corps ne peuvent qu'artificiellement être détachées de l'individu qui les possède, parce qu'elles sont *incluses, comprises* et *contenues* de l'individu en question ; une main, des oreilles ou des yeux sont inaliénables de leur tout. Par contre, on peut facilement parler de détacher les roues d'une voiture et de les mettre dans une autre, sans qu'elles perdent leur valeur fonctionnelle.

En ce qui concerne les parties du corps animal, elles ont, en principe, la même valeur que les parties du corps humain, en faisant partie d'une relation corporelle. Selon Heinz, la morphosyntaxe des parties du corps des animaux ressemble en tous points à celle des parties du corps humain, à l'exception de la faible fréquence de la première personne grammaticale. La première personne grammaticale est, naturellement, en général exclue, sauf dans des textes narratifs : *Après tout, mon plumage et mon ramage étaient encore potables.*<sup>21</sup> On voit cependant le possessif être remplacé par le déterminant défini, et donc la même tendance que pour les parties du corps humain : *Elle a attrapé la souris par la queue.*<sup>22</sup> Les parties du corps animal peuvent donc être considérées inaliénables de la même façon que les parties du corps humain. Or, il y a cependant certaines différences entre la partie du corps humain et la partie du corps d'un animal, à cause du fait que les parties du corps animal apparaissent aliénées de l'animal dans plusieurs contextes. Pour illustrer, on parle naturellement des *cuisse de grenouille* ou de *poitrine de bœuf*, en faisant référence uniquement aux cuisses et à la poitrine de ces animaux, complètement séparées et aliénées de l'animal en question. Cette approche n'est pas naturelle en parlant des parties du corps humain, au moins qu'il s'agisse d'un contexte anatomique. De ce fait, les parties du corps d'un animal apparaissent en général plus aliénables comparées aux parties du corps humain.

---

<sup>20</sup> Kleiber (2008), p. 318.

<sup>21</sup> Heinz (2003), p. 109.

<sup>22</sup> Hanon (1989), p. 137.

L'échelle de dépendance ontologique de Kleiber indique l'ordre ontologique des « possessions » possibles, où l'être humain est placé à gauche, et des propriétés à droite :

Être humain > animal > objet concret > événement > propriété

Ce que voudrait montrer Kleiber par cette échelle, c'est que ce sont les parties du corps humain qui sont le plus *inaliénables* ; les plus dépendantes de leur tout. Les parties du corps d'un animal prennent naturellement leur position comme numéro deux, alors que les parties d'un objet concret, se situant au milieu de l'échelle, sont plus ou moins faciles à présenter séparément de leur tout.

En traitant le sujet de possession inaliénable, on ne peut pas éviter de découvrir des zones floues de cette notion, ainsi que des cas particuliers, ce qui concerne par exemple des événements et des propriétés personnelles, qui se situent à droite de cette échelle de Kleiber. Puisque des événements et des propriétés n'ont pas leur propre substance ontologique, ils sont impossibles à présenter séparément de leur « possesseur ». Prenons l'exemple suivant : *Paul entra. Ses gestes étaient brusques.*<sup>23</sup> *Ses gestes* ne peuvent pas être détachées de *Paul*, à cause du fait qu'ils dépendent totalement de l'existence de lui. Kleiber appelle ces types de possessions *syncategoremic nouns*, et ces types de possessions n'existent donc pas sans l'individu dont ils dépendent. Pour savoir si on a affaire à une possession en tant que telle, on peut se servir du *teste d'effacement*, en se demandant : si l'individu dont le procès ou la propriété, par exemple le voyage ou la gentillesse « appartient », serait effacé, est-ce que ce procès ou cette propriété serait effacé aussi ? Si la réponse est *oui*, on a affaire à un *syncategoremic noun*. En prenant l'exemple ci-dessus, on découvre que si Paul serait effacé, ses gestes le seraient aussi, et ses gestes sont donc dépendantes de l'existence de Paul. Cette caractéristique donne cependant l'impression que l'on a affaire à la possession inaliénable. Mais, comme les gestes ne constituent pas une partie *ontologique* de Paul, ils ne sont donc pas considérés comme une possession inaliénable.

Selon les observations de l'anthropologue français Lévy Bruhl<sup>24</sup>, on peut distinguer la possession *étroite et intime*, et la possession *large*, dont la possession étroite et intime est liée

<sup>23</sup> Kleiber (2008), p. 314.

<sup>24</sup> Traitées par Hanon (1989), p. 127.



à l'*être* et est donc considérée *inaliénable*, alors que la possession large est liée à l'*avoir*, et est donc *aliénable*. Il maintient que *les membres du corps sont, d'une certaine manière, l'individu même dont c'est le corps*.<sup>25</sup> En faisant partie de l'individu, les parties du corps représentent, selon lui, *l'individu même*, et ces « possessions » sont *inaliénables*. Les possessions comme des vêtements sont au contraire liées à l'*avoir*, et ne sont donc pas considérés inaliénables, bien qu'ils fassent partie de la sphère personnelle.

Le linguiste suisse, Charles Bally, a repris l'idée de Bruhl en 1926, en maintenant que *tout élément constitutif de la sphère est considéré, non comme une simple propriété, mais comme une partie intégrante de la personne*<sup>26</sup>. Cette théorie affirme donc la théorie de Bruhl ; que la possession inaliénable puisse être considérée comme une partie intégrante de la personne et donc la personne même, et non comme une possession.

### 3.1 Bilan

Comme on vient de l'apprendre, il existe plusieurs théories concernant la notion de la possession inaliénable, à partir desquelles certaines questions peuvent être posées. Etant donné que la possession inaliénable représente une partie intégrante du corps, peut-on tirer la conclusion que la possession inaliénable n'est ni une possession, ni une simple partie du corps, mais qu'elle *est* l'individu même ? Et, si la réponse est *oui*, peut-on maintenir que le référent possesseur et son possédé sont, en quelque sorte supprimés, puisqu'il n'existe donc pas de relation de possession ? Ces questions restent des questions philosophiques et une affaire de point de vue. Ce qui est sûr, c'est que la notion de possession inaliénable donne la prééminence à un possesseur humain et aux parties du corps comme « possédés ». Bien qu'il existe plusieurs théories différentes concernant la définition de la possession inaliénable, j'ai choisi de ne focaliser que sur les parties du corps humain dans ce mémoire.

Comme je l'ai expliqué en introduisant ce mémoire, on voit que la possession inaliénable a un certain effet sur le choix de déterminant. Plus précisément, on observe que le possessif a une tendance à être remplacé par le défini dans les deux langues lorsque l'on a affaire à ce type de possession, ce que je vais étudier dans le chapitre suivant et dans mes analyses qui vont suivre.

---

<sup>25</sup> Hanon (1989), p. 127.

<sup>26</sup> Hanon (1989), p. 128.

## 4 La détermination de la possession inaliénable en français

Comme le déterminant possessif et le déterminant défini représentent tous les deux des outils marquant une référence anaphorique, on voit la tendance que les deux déterminants se trouvent en « concurrence » dans le domaine de la détermination de la possession inaliénable, et en français et en norvégien. On sait cependant que le possessif est en général plus utilisé en français qu'en norvégien, ce qui nous donne raison de supposer que cette tendance générale compte également pour la détermination des parties du corps. J'y reviendrai dans mes analyses contrastives dans le chapitre 8.

En français, on voit que le défini a la tendance à remplacer le possessif dans des cas où le rapport d'appartenance est évident : *Une femme rêvait, **les yeux fermés***<sup>27</sup>. *Elle avait une flèche d'or dans **les cheveux**. Il a **le pied** dans l'étrier.*<sup>28</sup> On voit surtout cette tendance se manifester dans des expressions figées : *fermer **les yeux**, ouvrir **la bouche***, etc, auxquelles je reviendrai. Comme le dit Heinz, la relation corporelle est universelle et évidente, et intrinsèque de la nature humaine. Lorsque l'on a affaire à la possession inaliénable et le rapport d'appartenance est évident, il n'y a pas, selon Heinz, de différence de sens entre le possessif et le défini. Selon elle, *l'écart sémantique entre l'article défini et le déterminant possessif serait donc pratiquement nul.*<sup>29</sup> La différence entre les deux réside alors, selon elle, dans des facteurs pragmatiques. Alors, pourquoi utiliser le déterminant possessif avec la possession inaliénable, si la relation de possession est évidente pour tout le monde ? Et, dans quels cas peut-on remplacer le possessif par le défini ? Est-ce qu'il y a une différence sémantique entre une possession inaliénable précédée d'un possessif et d'un défini ? Et, s'il n'y a pas de différence sémantique, y-a-t-il une différence du point de vue pragmatique ? Je vais, dans ce chapitre et dans mes analyses, essayer de répondre à ces questions.

En règle générale, on évite l'emploi du défini là où la relation entre le possesseur et son possédé n'est pas évidente. Selon Kleiber, le possessif a la faculté d'assurer un lien univoque avec l'antécédent, ce qui lui confère une référence spécifique. Comme il le dit : *The*

---

<sup>27</sup> Kleiber (2008), p. 318.

<sup>28</sup> Grevisse *et al* (2011), p. 825.

<sup>29</sup> Heinz (2003), p. 76.

*possessive is needed to repair the anaphoric link of identity between E1 and E2.*<sup>30</sup> Le défini reprend simplement l'antécédent, et peut causer une interruption thématique par rapport à celui-ci. En évitant cette interruption, le possessif contribue à maintenir le thème, et remplit de cette manière un rôle important dans la structuration du texte.

Mais, si on sait que le possessif, et non le défini, a la faculté d'assurer complètement la référence anaphorique dans tous les cas où on a affaire à la possession inaliénable, on peut se demander pourquoi le défini s'impose aussi souvent. Selon Kleiber, *the definite article is in theory more appropriate than the possessive simply because it does not mark, as the possessive does, a reference back to E1 each time.*<sup>31</sup> En employant le possessif, on réfère donc explicitement au possesseur chaque fois, ce qui n'est pas toujours nécessaire, et qui crée en même temps un langage plus lourd. Par souci de fluidité langagière, il faut donc éviter des possessifs superflus. L'objectif général est de garder une certaine continuité discursive et thématique, ce qui implique qu'il faut alterner entre les deux déterminants.

Dans ce qui suit, je vais éclairer les domaines d'emploi du possessif et du défini avec la possession inaliénable en français, en me basant principalement sur les théories de Kleiber et de Heinz, afin de savoir dans quels cas il faut opter pour le possessif ou le défini, et dans quels cas on peut choisir librement entre les deux, sans mettre en cause l'assurance biréférentielle. Concernant leurs théories, il faut mentionner qu'il s'agit de deux approches différentes. Alors que Kleiber focalise les aspects sémantiques de l'emploi des deux déterminants, Heinz met en lumière notamment les valeurs pragmatiques. Je vais compléter leurs théories avec le point de vue de Hanon (1989) et Helland (2006).

## **4.1 La classification de Kleiber**

Kleiber maintient que le possessif et le défini peuvent être comparés dans toutes les situations où les deux servent à marquer une référence anaphorique, correspondant à certains critères discursifs. Ces critères correspondent à deux conditions qu'a dressé Kleiber, qui doivent obligatoirement être remplies pour que la « concurrence » entre le possessif et le défini puisse avoir lieu. Le premier critère implique qu'il existe deux entités, E1 et E2, dont E1 est réalisé par un antécédent nominal, N1. E2, qui suit E1, est également nominal, N2, et représente une

---

<sup>30</sup> Kleiber (2008), p. 315.

<sup>31</sup> Kleiber (2008), p. 321.

expression anaphorique. Le deuxième critère implique que E1 et E2 ont obligatoirement la possibilité d'être reliés par la préposition *de*, et donc que la phrase peut être reformulée en une phrase prépositionnelle du type *Le N2 de N1*. Kleiber présente l'exemple *son tronc - le tronc du tilleul*. En présentant *le tronc*, sans exprimer explicitement sa subordination sémantique au tilleul, on réfère, implicitement, au *tronc du tilleul*, et donc à toute l'identité du référent. Bien que *le tronc* ne soit pas concrètement séparé du tilleul, il devient en effet une entité indépendante et autonome au plan sémantique, alors qu'au plan pragmatique, la simple entité *le tronc* reste toujours dépendante de son tout ; le tilleul. Lorsque ces deux critères sont tous les deux remplis, la base de la « concurrence » est jetée.

Cependant, même si les deux critères seraient remplis, il faut savoir qu'il y a trois possibilités concernant l'emploi des deux déterminants : 1) soit on peut employer le possessif et non le défini, 2) soit on peut employer le défini et non le possessif, ou 3) tous les deux déterminants peuvent être employés.

#### **4.1.1 Le déterminant possessif détermine la possession inaliénable**

Afin de mieux pouvoir systématiser les types de possessions qui permettent l'emploi du déterminant défini ou non, Kleiber propose *la condition d'aliénation*, impliquant que *le référent d'une anaphore associative doit être présenté ou donné comme aliéné par rapport au référent de l'antécédent*.<sup>32</sup> Donc, s'il est possible d'aliéner la partie de son tout, soit en imaginant, soit en réalité, la condition est remplie. Et, si c'est le cas, il est, selon lui, *probable* que le déterminant défini peut être employé. Pour illustrer, on peut s'imaginer un bras être séparé de l'individu auquel il appartient, et la condition d'aliénation est donc remplie. Ce qui est intéressant ici, selon moi, c'est que les parties du corps remplissent la condition d'aliénation, bien qu'elles soient considérées comme des possessions inaliénables par excellence. Selon cette condition dressée par Kleiber, cette aliénation imaginaire rendrait possible l'usage du déterminant défini avec les parties du corps.

En ce qui concerne cette théorie, Kleiber fait cependant une distinction intéressante entre la relation tout-partie d'un animé et la même relation d'un inanimé. Bien que les parties d'un animé et les parties d'un inanimé remplissent la condition d'aliénation, il maintient que les parties d'un inanimé peuvent être déterminées par le défini, alors que les parties d'un animé

---

<sup>32</sup> Kleiber (2008), p. 315.

exigent l'emploi du possessif, ce qu'illustrent les exemples suivants : *La voiture fit une embardée. Les freins avaient lâché.*<sup>33</sup> *Le chien eut peur. Ses oreilles se dressèrent.*<sup>34</sup> *Une femme rêvait. Ses yeux étaient fermés.*<sup>35</sup> On voit donc que le possessif doit s'imposer devant les parties du corps animé afin d'assurer la référence d'identité nécessaire. Etant donné que la condition d'aliénation est remplie, il doit, selon Kleiber, être une raison pour laquelle on ne permet pas l'emploi du défini avec les parties du corps, une raison que la condition d'aliénation ne tient plus à expliquer.

Le fait que le déterminant défini peut, en général, déterminer les parties d'un inanimé, mais pas les parties d'un animé, Kleiber explique par *le principe de congruence ontologique*. Ce principe implique que seules les parties d'un inanimé peuvent être séparées de son tout, parce qu'elles possèdent la même substance ontologique que celui-ci. Par exemple, *le tronc* possède la même substance ontologique que *le tilleul*, ce qui nous permet de le présenter séparément de celui-ci. Les parties d'un corps animé n'obéissent pas à ce principe, parce qu'elles n'ont pas les mêmes substances que le corps, ainsi qu'elles se caractérisent par le fait qu'elles possèdent leurs propres « intentionnalités ». Comme je l'ai mentionné dans le chapitre 3, on peut, sans aucun problème, parler d'*une partie d'une voiture* ou d'*une partie d'une table* etc., alors qu'il est moins naturel de parler d'*une partie de Jean* ou d'*une partie d'un chien*. Les parties d'un inanimé obtiennent donc une valeur plus générique par rapport à la valeur qu'assument les parties d'un animé, et c'est pour cette raison que l'on opte souvent pour l'emploi du défini avec les parties d'un inanimé, selon Kleiber. Il maintient que : *The possessive NP Poss Adj. + N keeps its « animate » character by virtue of the possessive anaphor.*<sup>36</sup> Un possesseur animé est donc considéré comme une motivation importante pour l'emploi du possessif, ce qu'il affirme également par l'échelle de dépendance ontologique, traitée dans le chapitre précédent. On ne peut donc pas éviter la dimension ontologique en discutant le sujet de la concurrence entre les deux déterminants avec les parties du corps.

Pour résumer, on peut tirer la conclusion que Kleiber opte en général pour l'emploi du possessif avec les parties du corps, mais il faut cependant se rendre compte qu'il donne certaines exceptions.

---

<sup>33</sup> Kleiber (2008), p. 317.

<sup>34</sup> Kleiber (2008), p. 315.

<sup>35</sup> Kleiber (2008), p. 315.

<sup>36</sup> Kleiber (2008), p. 318.

### 4.1.2 Le déterminant défini détermine la possession inaliénable

Bien que Kleiber opte en général pour l'emploi du possessif avec les parties du corps, il fait cependant une exception pour ce qui est de la construction absolue. En outre, Hanon et Helland expliquent que le défini s'impose également lorsque la partie du corps suit le verbe *avoir*, et je vais donc compléter les analyses de Kleiber en traitant aussi cet emploi du défini.

#### Le verbe *avoir* + le déterminant défini + la possession inaliénable

Lorsque la partie du corps est précédée du verbe *avoir*, le défini s'impose en règle générale devant la partie du corps. Selon Hanon et Helland, cet emploi du défini réside dans le fait que la relation entre le possesseur et ses parties du corps est connue pour tout le monde ; on sait qu'un être humain a des yeux, une tête etc. Comme le dit Lødrup, *a limited group of verbs allows implicit possessors with subject possessors*.<sup>37</sup> De cette manière, le déterminant défini obtient une valeur possessive implicite, ce que souligne aussi Helland.<sup>38</sup> Les exemples suivants illustrent l'emploi du défini dans cette construction syntaxique :

Il a **les cheveux** tout gris. (S229)  
Il a **les yeux** brillants. (R670)  
Elle a **les yeux** de son père. (Hanon, p 141)

Dans ces constructions, la partie du corps appartient au sujet syntaxique, ce qui implique que le possesseur est facile à identifier. En outre, la sémantique du verbe *avoir* lie la partie du corps directement au sujet, j'y reviendrai dans mes analyses. On remarque également l'attribut de l'objet qui s'impose naturellement dans ces constructions ; *tout gris, brillants* et *de son père*.

#### La construction absolue

Bien que Kleiber insiste en général sur l'emploi du possessif et non le défini avec les parties du corps, il fait donc une exception pour la construction absolue, ce qu'il appelle *a curius feature of French, where the definite article can find its rightful place again*.<sup>39</sup> Par le terme de *construction absolue*, on comprend une construction constituée par deux termes solidaires, qui sont en rapport de sujet et de prédicat, pris au sens logique. Selon Hanon, on aurait pu employer les termes de « quasi-sujet » et « quasi-prédicat » afin de différencier ces termes

---

<sup>37</sup> Lødrup (2010), p. 89-90.

<sup>38</sup> Helland (2006), p. 150.

<sup>39</sup> Kleiber (2008), p. 318.

des termes grammaticaux traditionnels. Le sujet de la construction absolue est normalement un GN, alors que le prédicat représente un participe, un adjectif ou un groupe prépositionnel. La dénomination *absolue* a, selon Grevisse et Goosse, le sens *qui n'a pas de liaison explicite avec le support du complément*<sup>40</sup>, ce qui affirme la valeur d'indépendance qu'a la construction absolue avec la principale. Selon Helland et Togeby, les constructions absolues représentent des constructions caractérisantes, fonctionnant comme des attributs libres.<sup>41</sup>

Ce que caractérise la construction absolue, et qui représente, selon Hanon, la construction absolue *à l'état pur*, c'est qu'elle n'est pas introduite par une préposition, un introducteur ou un complémenteur. De ce fait, la construction absolue est également appelée *construction non-prépositionnelle*. Un exemple en est le suivant ; *Marie se promène, un panier à la main.*<sup>42</sup>, dont *un panier à la main* constitue la construction absolue. En ajoutant une préposition, on évite l'emploi de la virgule, et obtient de l'exemple précédent la phrase suivante : *Marie se promène avec un panier à la main.* Selon Hanon, l'originalité des constructions absolues, autre que sa valeur binaire, réside dans le fait qu'elle ne représente qu'un *résidu* d'une phrase. En effet, la construction absolue est dépourvue des éléments caractéristiques d'une proposition : le verbe conjugué, la préposition ou un introducteur. Elle est détachée par rapport à la principale, et séparée de celle-ci par une virgule.

Ce sont, dans beaucoup de cas, une partie du corps que l'on retrouve comme « sujet » dans ces constructions, et c'est pour cette raison que la construction absolue est intéressante dans ce contexte. Le déterminant défini est employé de manière plus ou moins conséquente avec les parties du corps dans cette construction, et il assume donc une valeur possessive implicite, ce qu'illustrent les exemples suivants : *Une femme rêvait, les yeux fermés*<sup>43</sup>. *Les mains lavées, Marie s'est mis à manger.* On trouve la même structure de phrase dans les deux exemples, où les constructions absolues représentent les constructions phrastiques réduites *les yeux fermés* dans le premier exemple, et *Les mains lavées* dans le deuxième. En outre, on peut également maintenir que le possesseur est implicite dans la construction absolue. Dans l'exemple *Les mains lavées, Marie* représente le possesseur implicite.

---

<sup>40</sup> Grevisse *et al* (1986), p. 510.

<sup>41</sup> Helland (2006), p. 150 et Togeby (1982), p. 64.

<sup>42</sup> Hanon (1989), p. 15.

<sup>43</sup> Kleiber (2008), p. 318.

La raison pour laquelle le déterminant défini s'intègre tout naturellement avec la possession inaliénable réside dans la nature de la construction absolue. La partie du corps est intuitivement liée à son possesseur cité dans la principale, grâce au fait que la construction absolue est syntaxiquement et sémantiquement dépendante de la principale. En outre, le sujet et le prédicat dans la construction absolue ont une relation de solidarité, et il n'est donc pas possible de les coordonner ou d'établir entre eux un rapport de subordination. En prenant l'exemple *Une femme rêvait, les yeux fermés*, *fermés* ne peut pas être subordonné à *les yeux*, et on ne peut pas supprimer *les yeux* ou *fermés* tout en gardant une phrase syntaxiquement et sémantiquement acceptable.

Comme je l'ai mentionné, une partie du corps représente souvent le sujet logique de la construction absolue. En revenant au premier exemple ; *Une femme rêvait, les yeux fermés*, le sujet dans la principale est *Une femme*, alors que le sujet de la construction absolue est *les yeux*. En paraphrasant cette construction absolue, on peut dire qu'*une femme a les yeux fermés*. Bien que le sujet ne soit pas le même dans la principale et dans la construction absolue, ces sujets recouvrent pourtant plus ou moins la même entité sémantique, *les yeux* faisant partie de l'ensemble *Une femme*. Par conséquent, on peut maintenir que le sujet de la principale représente l'ensemble, E1, alors que le sujet de la construction absolue représente le sous-ensemble de celui-ci, E2, étant la partie du corps. On retombe donc sur la théorie de Lévy Bruhl et de Charles Bally mentionnée dans le chapitre 3, impliquant que la partie du corps *est* l'individu même dont c'est le corps, en faisant une partie intégrante de la personne.

### 4.1.3 Les deux déterminants peuvent s'employer

Comme je l'ai mentionné, Kleiber fait certaines exceptions concernant le choix de déterminant avec les parties du corps, bien qu'il opte en général pour l'emploi du possessif. Il ouvre pour l'utilisation du déterminant défini lorsque son emploi est, en quelque sorte, justifié ou expliqué implicitement par le contexte. Quelques exemples que présente Kleiber sont : *Le malade est livide. Les yeux sont hors de leurs orbites.*<sup>44</sup> *Les coureurs redoublent d'effort. On voit les muscles saillir sous les maillots. Il la dévisagea ; elle était pâle ; la bouche était serrée, les yeux pluvieux battaient.*<sup>45</sup> Il paraît que dans tous ces exemples, il s'agit d'un contexte de *vision* et de *l'apparence*, et dans les deux derniers exemples, le contexte de vision est indiqué par des verbes de perception ; *voir* et *dévisager*. Selon Kleiber,

---

<sup>44</sup> Kleiber (2008), p. 318.

<sup>45</sup> Kleiber (2008), p. 319.



il s'agit d'une sorte d'aliénation perceptive, et on met, par ces verbes de vision, une certaine partie du corps en lumière, ce qui provoque l'emploi du défini. Cependant, on ne trouve pas de verbe de perception dans le premier exemple (*Le malade est livide. Les yeux sont hors de leurs orbites*). Kleiber réfère cependant à Salles (1995), qui maintient que *quelques fois, c'est simplement le regard qu'on porte sur un personnage qui permet une énumération descriptive des parties au moyen d'une anaphore associative*.<sup>46</sup> Cet emploi du déterminant défini est également justifié par le fait que la condition d'aliénation est respectée.

Cependant, on voit pourtant que le possessif peut être utilisé dans les mêmes contextes. Dans ces contextes, comme dans les exemples cités ci-dessus, on peut, de manière générale, remplacer le défini par le possessif sans difficultés, selon Kleiber. Bien que les deux déterminants puissent s'employer dans ces contextes sans provoquer une différence au plan sémantique, on trouve cependant des différences du point de vue pragmatique. Comme le dit Kleiber ; *The possessive contributes to the individualisation of the body part, while the article contributes to the opposite process*.<sup>47</sup> Le possessif réfère de manière explicite au possesseur, et remplit en effet une fonction de pronom personnel en plus de la simple fonction de détermination. L'emploi du défini dans ces contextes réside dans la présupposition que *tout le monde a des yeux/des muscles/une bouche/des mains* etc. Selon Kleiber, *l'article défini associatif (...) a pour effet de ne pas maintenir au premier plan l'antécédent*.<sup>48</sup> Alors que le possessif met le possesseur au premier plan, en individualisant la partie du corps, le défini fait le contraire, en mettant la partie du corps au premier plan par rapport au possesseur. De cette manière, les deux déterminants conduisent donc à deux processus pragmatiques opposés. Les aspects pragmatiques seront traités plus profondément dans la classification de Heinz qui suit.

## 4.2 La classification de Heinz

Michaela Heinz base ses recherches sur un grand corpus. Dans son ouvrage *Le possessif en français – aspects sémantiques et pragmatiques* (2003), elle dresse certaines lignes de démarcation entre les domaines d'emploi pour le possessif et le défini, d'un point de vue plutôt pragmatique. En principe, Heinz considère le déterminant défini comme le choix naturel avec la possession inaliénable, puisque la relation entre la partie du corps et son possesseur est sous-entendue et universelle. Elle maintient que : *Avec les possessions*

---

<sup>46</sup> Kleiber (2008), p. 319.

<sup>47</sup> Kleiber (2008), p. 321.

<sup>48</sup> Kleiber (2004), p. 59.

*inaliénables, les parties du corps, le sens du possessif est si universellement admis qu'il peut être négligé.*<sup>49</sup> Elle s'oppose donc au point de vue de Kleiber, mais on va cependant voir qu'ils sont d'accord concernant certains points. Dans ce qui suit, je présenterai les théories de Heinz pour ce qui est des domaines d'emploi des deux déterminants.

#### **4.2.1 Le possessif pour rendre la relation de possession explicite**

Heinz soutient qu'il y a beaucoup de cas où le possessif doit s'imposer pour assurer une référence univoque et rendre la relation de possession plus précise, bien qu'il s'agisse de la possession inaliénable et donc une relation de possession dite évidente. Comme elle le dit : *Le but est clair : éviter l'ambiguïté référentielle*<sup>50</sup>. On peut alors noter que Kleiber et Heinz sont d'accord sur le fait que le possessif est le seul des deux déterminants à pouvoir assurer une référence explicite. Si même l'emploi du possessif n'est pas suffisant pour que le possesseur soit clairement identifié, il faut, comme je l'ai mentionné, ajouter des groupes prépositionnels comme *à lui, à elle*, afin d'assurer une référence explicite.

#### **4.2.2 Le défini s'impose par convention**

Selon Heinz, le déterminant défini s'intègre naturellement dans certaines formules conventionnelles et plus ou moins figées, comme *donner le bras, ouvrir la bouche, lever la tête, montrer les dents* etc. Il s'agit premièrement de constructions exprimant des gestes naturels du corps, où le possesseur sujet agit sur sa partie du corps objet. On revient ici sur ce que souligne Lødrup : *a limited group of verbs allows implicit possessors with subject possessors, et : the verb and the object must be interpreted as denoting a natural gesture.*<sup>51</sup>

Cependant, dans certaines expressions conventionnelles, on voit le possessif s'imposer par habitude, comme dans l'exemple *Il lui demanda sa main.*<sup>52</sup> En outre, dans des cas particuliers, on voit le possessif se présenter dans des constructions où le défini est généralement employé. Un exemple en est : *Donnez-moi votre bras* (dit par le médecin)<sup>53</sup> Dans certaines formules, c'est donc simplement la convention de langage qui indique l'emploi soit de l'un, soit de l'autre.

---

<sup>49</sup> Heinz (2003), p. 76.

<sup>50</sup> Heinz (2003), p. 74.

<sup>51</sup> Lødrup (2010), p. 90 et 104.

<sup>52</sup> Grevisse *et al* (2011), p. 825.

<sup>53</sup> Grevisse *et al* (2011), p. 825.

### 4.2.3 Les valeurs pragmatiques des deux déterminants

Selon Heinz, un point essentiel concernant la « concurrence » entre le possessif et le défini avec la possession inaliénable est que ce sont souvent des raisons pragmatiques qui jouent un rôle important en choisissant entre les deux. Concernant ce choix, elle maintient le suivant : *(...) il s'explique non par une règle mais par un savant dosage de facteurs pragmatiques multiples (...) dont tout locuteur français tient compte, le plus souvent sans même s'apercevoir, facteurs qu'il « gère intuitivement ».*<sup>54</sup> Elle soutient donc aussi que l'intuition du locuteur représente un facteur dans ce choix, ce que je vais étudier plus profondément dans la deuxième partie du mémoire. Dans ce qui suit, j'illuminerai le point de vue de Heinz concernant les valeurs pragmatiques des deux déterminants.

#### Valeur individualisante (GN possessif) vs Valeur générique (GN défini)

En ayant la faculté de référer explicitement au possesseur, le possessif s'impose naturellement lorsqu'il faut ajouter à la partie du corps une valeur pragmatique individualisante, ce qui est souhaitable par exemple dans les descriptions des personnes : *La taille fraîche de ses cheveux tranchait plus blanc que blond sur son visage rond et rouge.*<sup>55</sup> Comme le possessif a un pronom personnel agglutiné dans ses formes en plus du simple déterminant qu'il représente, il réfère de manière plus personnelle au référent en question.

Lorsqu'il s'agit par contre de référer de façon absolue à une classe totale d'une partie du corps, le déterminant défini s'impose naturellement, en assumant une valeur plutôt générique. L'emploi du défini souligne la partie comme un composant stéréotypique et évident du corps, et la met au premier plan par rapport au possesseur. Comme le dit Kleiber : *the definite article implies a more generic notion relating to body parts.* Kleiber et Heinz sont donc d'accord sur ce point. On affirme qu'au niveau pragmatique, le défini et le possessif peuvent conduire à deux processus opposés.

#### Focalisation (GN possessif) vs Estompage (GN défini)

Un cas très fréquent de l'emploi du déterminant défini avec la possession inaliénable est ce qu'appelle Heinz les *collocations somatiques*, mettant une partie du corps dans une expression de mouvement. Quelques exemples en sont : *baisser la tête, foncer les sourcils, dresser les oreilles, ouvrir la bouche, donner la main* etc. On peut associer ces types

---

<sup>54</sup> Heinz (2003), p. 75.

<sup>55</sup> Heinz (2003), p. 84.

d'expressions aux expressions conventionnelles et figées expliquées ci-dessus, mais Heinz a donc choisi de les traiter dans un cadre sémantique de mouvement. Dans cette sorte d'expressions, le défini s'intègre naturellement, parce que la partie du corps concernée n'est normalement pas focalisée. Elle est, au contraire, *estompée*, et n'est mentionnée que pour exprimer une collocation verbale, un prédicat exprimant un mouvement.

En employant le possessif dans les collocations somatiques, on obtient un effet pragmatique différent : en évitant d'estomper la partie du corps, on attire l'attention justement sur celle-ci. Le possessif devient donc un « focalisateur », attirant l'attention sur la partie du corps en question, en référant à celle-ci avec plus d'insistance que le fait le défini. Les deux exemples suivants illustrent le contraste d'impact entre le possessif et le défini dans les collocations somatiques : *Il penchait son visage, il ouvrait ses yeux dans l'eau pour voir le fond. L'homme avait ouvert un peu les yeux.*<sup>56</sup>

À mon avis, la notion d'*estompage* est cependant une notion trop vague et pas suffisamment claire dans ce contexte. Pour pouvoir mieux comprendre le phénomène d'*estompage* expliqué par Heinz, on pourrait, selon moi, employer simplement le terme de *neutralisation*. Lorsque l'attention n'est pas attirée sur la partie du corps en question, mais plutôt au mouvement, la partie du corps assume, selon moi, une valeur neutre. De ce fait, je vais dans ce qui suit traiter ce phénomène en employant la notion de neutralisation au lieu d'estompage.

### **Affection (GN possessif) vs Neutralité (GN défini)**

Grâce au fait que le possessif assume une certaine fonction de pronom personnel en plus de son rôle comme déterminant, il peut servir à ajouter une valeur personnelle et même affective à l'énoncé, au sens premier relationnel. Selon Heinz, le défini joue le rôle neutre, et sert donc de contraste au possessif potentiellement affectif. Pour illustrer ; *Lever la tête* est une unité linguistique neutre et fréquente, où l'on emploie le défini par convention. Mais, en s'adressant à un interlocuteur dans un énoncé injonctif, et en particulier si l'injonction est adressée à un enfant, on opte pourtant souvent pour le possessif, afin de rendre l'injonction « affective » : *Lève ta tête !* En employant le défini dans ce cas, on aurait obtenu un effet pragmatique moins personnel, et en mettant de cette manière l'accent sur l'universalité et la notoriété des relations corporelles, on perd la valeur personnelle et affective de l'énoncé.

---

<sup>56</sup> Heinz (2003), p. 79.

### 4.3 Bilan

Kleiber opte en général pour l'emploi du possessif avec les parties du corps, ce qu'il explique par la condition d'aliénation et par le principe de congruence ontologique, ainsi que par le fait que les parties d'un animé contiennent une certaine *intentionnalité* par rapport aux relations d'appartenance des objets inorganiques. Il fait cependant une exception pour l'usage répandu du défini dans la construction absolue.

Heinz de son côté maintient par contre que le défini peut déterminer les parties du corps dans beaucoup de cas, ce qu'elle explique par le fait que la relation corporelle représente une relation d'appartenance évidente et naturelle par convention. Or, elle soutient que le possessif doit nécessairement s'imposer dans les cas où il faut assurer un lien univoque en référant au possesseur, afin d'éviter des ambiguïtés référentielles. J'ai résumé les domaines d'emploi des deux déterminants ci-dessous, selon Kleiber et Heinz, de l'aspect sémantique et pragmatique :

<b>Le possessif</b>	<b>Le déterminant défini</b>
Référence explicite	Référence implicite
Individualisant / spécifiant	Générique
Focalisateur	Neutre (estompage)
Affectif	Neutre
Personnel	Non-personnel

Comme on l'a appris, on assure normalement la référence de manière explicite en employant le possessif, alors que le défini ne fait qu'une référence implicite. Il réside donc dans cette première opposition ci-dessus de savoir si le déterminant choisi est acceptable ou non de l'aspect purement sémantique. À l'exception de ce point, le choix de déterminant concerne premièrement des facteurs pragmatiques. Bien que le possessif et le défini puissent référer au même antécédent, on obtient différents effets pragmatiques en alternant entre les deux.

Kleiber et Heinz sont d'accord pour ce qui est de la première opposition pragmatique citée ci-dessus, étant l'opposition entre la valeur individualisante et la valeur générique. La valeur individualisante, la valeur focalisatrice et la valeur affective se résument, selon moi, par le fait que le déterminant possessif constitue dans ces formes un pronom personnel. Pour cette raison, j'ai ajouté l'opposition *personnel/non-personnel* dans le tableau ci-dessus.

Sur la base de la théorie traitée dans ce chapitre, je vais examiner les domaines d'emploi du déterminant possessif et du déterminant défini avec la possession inaliénable en français, avant de comparer mes études avec le norvégien. Je vais introduire la deuxième partie qui suit en présentant et en discutant les méthodes utilisées et les considérations méthodiques sur lesquelles se baseront mes analyses.

## 5 La méthodologie des analyses

Dans ce qui suit, je vais mettre en lumière la méthodologie et mes considérations méthodiques sur lesquelles se basent mes analyses. Je vais présenter les bases textuelles et la façon dont j'ai procédé concernant le corpus et les informants, avant de délibérer sur les considérations et les défis liés aux méthodes choisies. Les analyses liées au français se basent principalement sur le corpus de Frantext, alors que les analyses contrastives se basent sur l'OMC. Il y a cependant certaines phrases prises de l'OMC dans la partie traitant le français, mais il faut savoir qu'elles représentent uniquement des originales français et non des traductions. Les informations données par les informants français et les informants norvégiens servent à compléter ces analyses, pour que je puisse le mieux possible arriver à conclure par rapport aux hypothèses et aux questions posées dans ce mémoire.

### 5.1 L'emploi de la base textuelle *Frantext*

Frantext représente une base de données de textes français, et se fonde sur des textes littéraires classiques et philosophiques, des ouvrages scientifiques, des manuels, des livres de cuisine, des textes de la presse etc. Son objet principal est de présenter un échantillon pertinent de la langue française, et d'offrir un corpus qui représente le mieux possible un répertoire des différents états de cette langue, et de cette manière montrer sa diversité.<sup>57</sup> Cette base textuelle a été mise en ligne en 1998, et comporte maintenant près de 4000 références qui vont de l'année 1180 et jusqu'à 2009.<sup>58</sup> Elle se présente en six bases différentes, dont celle que j'ai trouvée pertinente pour mes analyses est le Frantext *catégorisé*, comportant 1940 textes étiquetés grammaticalement.

Comme ce mémoire examine le français moderne, j'ai choisi de définir mon corpus de Frantext en ne me basant que sur les textes publiés après l'année 1950. Il y a 490 textes qui représentent cette définition de corpus sur Frantext catégorisé, et qui constituent donc le fondement de mes recherches. Sur ce fondement, j'ai cherché des notions spécifiques de

---

<sup>57</sup>

[http://www.frantext.fr/dendien/scripts/regular/7fmr.exe?CRITERE=QUI\\_QUEL\\_TYPE\\_RECHERCHE;ISIS=isis\\_bbibftx.txt;OUVRIR\\_MENU=8;s=s0e2119ec;ISIS=isis\\_bbibftx.txt](http://www.frantext.fr/dendien/scripts/regular/7fmr.exe?CRITERE=QUI_QUEL_TYPE_RECHERCHE;ISIS=isis_bbibftx.txt;OUVRIR_MENU=8;s=s0e2119ec;ISIS=isis_bbibftx.txt)

<sup>58</sup>

[http://www.frantext.fr/dendien/scripts/regular/7fmr.exe?CRITERE=QUI\\_FTX\\_QUEST\\_CE\\_DONC;ISIS=isis\\_bbibftx.txt;OUVRIR\\_MENU=8;s=s0e2119ec;ISIS=isis\\_bbibftx.txt](http://www.frantext.fr/dendien/scripts/regular/7fmr.exe?CRITERE=QUI_FTX_QUEST_CE_DONC;ISIS=isis_bbibftx.txt;OUVRIR_MENU=8;s=s0e2119ec;ISIS=isis_bbibftx.txt)

différentes parties du corps, ainsi que des constructions syntaxiques spécifiques contenant le possessif et le défini.

## **5.2 L'emploi de OMC – Oslo Multilingual Corpus**

La base textuelle OMC, *Oslo Multilingual Corpus*, est développée par le projet *SPRIK* (Språk i kontrast), et a pour objet principal de renforcer la recherche en norvégien concernant la syntaxe, la sémantique et la pragmatique, ainsi qu'en linguistique contrastive. OMC inclut les quatre langues suivantes ; le norvégien, l'anglais, l'allemand et le français, et permet donc d'étudier ces langues d'un aspect contrastif. La partie du corpus concernant le français et le norvégien était la dernière à être ajoutée à cette base textuelle, et inclut en ce moment 10 textes avec leurs traductions respectives, mais est en train d'être élargie.

J'ai profité de l'OMC principalement pour mes études contrastives entre le français et le norvégien concernant la détermination de la possession inaliénable, que je traiterai dans les chapitres 8 et 9.

## **5.3 Les informants**

Grâce au fait que cette étude porte sur le français moderne, j'ai pu soumettre mes hypothèses directement aux locuteurs français. J'ai choisi d'interroger 15 informants français et 15 informants norvégiens sur le choix du déterminant en leur présentant dix phrases différentes. Les informants des deux groupes sont situés dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans, pour que les résultats soient comparables. J'ai essayé de recouvrir plus ou moins toute cette tranche d'âge, afin de pouvoir présenter un échantillon pertinent d'informants. Les informants français ont le français comme langue maternelle, et je les ai cherchés à Bordeaux, à Toulouse et à Paris, dans des espaces publics comme par exemple des gares, des réceptions, des cafés et dans la rue. Les informants norvégiens devaient cependant connaître et pratiquer les deux langues ; le norvégien, qui représente obligatoirement leur langue maternelle, et le français comme L2 ou L3. Il m'a donc fallu chercher ces informants de façon un peu plus particulière par rapport à la manière dont j'ai cherché les informants français. Ils sont premièrement des étudiants en français à l'Université d'Oslo, et des professeurs de français aux collèges et aux lycées en Norvège.



Pour ce qui est des questionnaires destinés aux deux groupes d'informants, il s'agit de déterminer le degré d'acceptabilité du déterminant possessif et du déterminant défini dans les dix phrases en question. Cependant, il est essentiel que les informants sachent qu'il s'agit d'acceptabilité ou d'inacceptabilité du point de vue sémantique/pragmatique, étant donné que toutes les phrases sont grammaticalement correctes. Les phrases viennent des bases textuelles Frantext et OMC, et je les ai choisies avec du discernement concernant les phénomènes que je souhaite examiner. L'objectif principal de ces questionnaires est de voir dans quelle mesure les réponses des informants appuient mes analyses basées sur le corpus et le contenu théorique du mémoire.

Aux informants français, j'ai choisi dix phrases trouvées sur Frantext, dont la plupart (7 sur 10) représentent des originaux français, alors que les trois restant sont des originaux norvégiens traduits en français. Pour ce qui est des trois phrases d'origine norvégienne, j'en ai présentées deux aux informants norvégiens, afin de pouvoir comparer les réponses de ces deux phrases. Toutes les dix phrases contiennent la possession inaliénable, une partie du corps, déterminée soit par le possessif, soit par le défini. J'ai présenté les phrases deux fois ; une fois avec le possessif et une fois avec le défini, mais sans indiquer aux informants laquelle est la phrase authentique. Il s'agissait alors pour les informants français de déterminer jusqu'à quel point les phrases sont acceptables ou non, en ayant le choix de déterminant en foyer, ce qu'ils ont fait en choisissant entre les trois options d'*acceptable*, de *partiellement acceptable* ou d'*inacceptable* pour chacune des dix phrases. Il n'a donc pas fallu choisir laquelle des deux déterminants qui est le plus acceptable par rapport à l'autre, puisque les deux déterminants peuvent être considérés acceptables pour la même phrase.

Parallèlement qu'aux informants français, j'ai donné aux informants norvégiens dix phrases contenant une partie du corps, déterminée soit par le possessif, soit par le défini. Toutes les phrases sont des originaux norvégiens, à l'exception de trois originaux français, et toutes les phrases sont présentées avec leurs traductions respectives. Puisque j'avais ici besoin de versions des phrases des deux langues, je les ai cherchées sur l'OMC. Quant aux versions françaises, je les ai présentées avec et le possessif et le défini, mais sans indiquer quelle est la version authentique, pour que les informants puissent juger les deux déterminants acceptables, partiellement acceptables, ou inacceptables dans les phrases françaises. Comme pour les questionnaires donnés aux informants français, il ne s'agissait donc pas de juger quel déterminant qui est le plus acceptable par rapport à l'autre dans la phrase, pour la même

raison que pour les questionnaires aux informants français ; étant que les deux déterminants peuvent être considérés acceptables pour la même phrase.

## 5.4 Considérations critiques des méthodes utilisées

En délibérant la méthodologie sur laquelle se basent mes analyses, il faut tout d'abord prendre en considération ce que souligne le grammairien norvégien Faarlund - que même le meilleur et le plus vaste corpus qui soit ne peut jamais refléter la langue dans sa totalité.<sup>59</sup> Malgré ce fait, un grand corpus comme le représente par exemple Frantext constitue pourtant, selon moi, une base solide pour mes analyses.

Concernant le corpus sur lequel se basent mes analyses ainsi que les phrases présentées aux informants, il faut également se rendre compte du fait que tous les textes dont les données sont tirés sont des textes écrits, et qu'ils représentent donc la langue écrite. En outre, les phrases données aux informants sont des phrases plus ou moins littéraires, ce qui dépend du texte dont elles sont tirées. Par conséquent, on peut soutenir que mes analyses dans ce mémoire portent sur la langue écrite. Cependant, bien que l'on sache que la langue écrite est en général plus conservatrice que la langue parlée<sup>60</sup>, on peut en même temps en déduire que la langue parlée reflète jusqu'à une certaine mesure celle-ci.

Il faut également se rendre compte du fait que les phrases données aux informants sont présentées en dehors de leur contexte, ce qui implique qu'il est possible, dans certains cas, que le choix de déterminant soit fait différemment si les phrases avaient été présentées dans le contexte dont elles sont tirées. En considérant l'assurance référentielle d'une relation d'appartenance dans une phrase présentée hors contexte, on n'a pas l'occasion de mettre en considération l'existence éventuelle de référents représentant des possesseurs potentiels dans un contexte plus large, ce qui *peut* jouer un rôle dans le choix de déterminant. Cependant, selon moi, il n'y a pas raison de supposer que le contexte des phrases en question joue un rôle décisif concernant ce choix.

En ce qui concerne les informations données par les informants, il est important de savoir que 30 informants en total, dont 15 informants français et 15 informants norvégiens, ne

---

<sup>59</sup> Faarlund (2003), p. 6.

<sup>60</sup> Kristoffersen *et al* (2005), p. 428.

constituent pas un nombre suffisant d'informants pour pouvoir généraliser sur l'emploi des deux déterminants en français ou en norvégien. Il ne s'agit donc pas d'enquêtes quantitatives, mais il s'agit d'enquêtes empiriques. Les informants servent à donner des indications concernant l'emploi des deux déterminants avec les parties du corps, et à compléter mes analyses et à soutenir ou non les conclusions de celles-ci.

Pour terminer, il est également important de se rendre compte du fait que les informants connaissaient les objectifs des questionnaires en les remplissant, ce qui pouvait, hypothétiquement, influencer leurs réponses. En remplissant les questionnaires, ils étaient obligés de prendre en considération leur choix de déterminant de manière plus consciente qu'ils ne le font normalement.

Sur la base des méthodes présentées et délibérées ici, le reste de cette deuxième partie du mémoire est consacré aux analyses liées à la détermination de la possession inaliénable en français et en norvégien, ce qui constitue alors la partie empirique de ce mémoire.

## 6 Analyse du choix de déterminant avec la possession inaliénable en français

Dans ce chapitre d'analyse, je vais examiner la détermination de la possession inaliénable en français. Je vais essayer de systématiser les domaines d'emploi du déterminant possessif et du déterminant défini, en me basant surtout sur des données de la base textuelle Frantext, mais aussi des originaux français de l'OMC, et essayer de répondre aux questions posées dans l'introduction de ce mémoire. Quand est-ce qu'il faut utiliser le possessif, quand est-ce qu'il faut employer le défini, et dans quels cas peut-on choisir plus ou moins librement entre les deux ? Et, si tous les deux déterminants peuvent être employés dans le même contexte, est-ce qu'il y a une différence entre les deux ? Et si la réponse est *oui*, est-ce que cette différence se trouve sur le plan sémantique, ou est-ce qu'elle est purement pragmatique ? Après avoir étudié ces questions sur la base de mon corpus, je vais présenter et discuter les résultats du questionnaire donné aux informants français, afin de savoir si ces informants appuient ou non mes analyses et le contenu théorique du mémoire.

### 6.1 Le possessif détermine la possession inaliénable

Il y a beaucoup de cas en français où le possessif s'impose normalement, et obligatoirement. En règle générale, le possessif est exigé lorsqu'il faut référer de manière explicite au possesseur. Selon le corpus que j'ai étudié, il faut référer explicitement au possesseur dans les cas où le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase, ainsi que dans les cas où la partie du corps n'appartient pas au sujet syntaxique, mais par exemple au référent objet.

#### 6.1.1 Le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase

Lorsque le possesseur de la partie du corps n'est pas cité dans la phrase, le possessif est le seul marqueur de la relation d'appartenance, et il s'impose donc plus ou moins obligatoirement. Selon mon corpus, le possessif se présente dans tous les cas où le possesseur n'est pas cité dans la phrase. Dans les exemples suivants, la partie du corps appartient au locuteur ou à l'interlocuteur, qui n'est cité que par sa partie du corps :

- (1) **Mon bras** gauche pend comme une manche à air. (R964)
- (2) Mais **ta tête** elle me fait rire ! (R763)

(3) Essayez **vos pieds** avant d'entrer ! (R770)

Comme la partie du corps appartient au locuteur ou à l'interlocuteur, à la première ou à la deuxième personne grammaticale, il s'agit donc d'une référence déictique, et en employant le possessif, la référence reste univoque. En employant par contre le défini dans ces exemples, l'identification du possesseur serait impossible en lisant ces phrases hors contexte. La même règle s'applique lorsqu'il s'agit d'une troisième personne, singulière ou plurielle, étant absente de la phrase :

(4) Elle rougit. **Sa main** se serra sur **son** petit **col** en pointe. (S223)

(5) Il traverse les villages. **Ses cheveux** battent au vent. (R558)

(6) Les hommes ont des visages effrayants quand vient la nuit, et qu'ils sont à demi éclairés par les réverbères. **Leurs yeux** brillent durement, le bruit de leurs pas résonne dans les couloirs, sous les portes cochères. (S222)

Dans ces trois exemples, on peut remarquer que les parties du corps prennent la fonction de sujet. Le possessif sert à faire un rappel au référent possesseur qui existe dans le contexte, et alors à lier la partie du corps sémantiquement à celui-ci. Pour ce qui est de ces exemples, on voit que le référent possesseur est cité dans la phrase qui précède la phrase citant la partie du corps. Le point fait une interruption thématique, et sépare la partie du corps thématiquement de son possesseur, ce qui exige l'emploi du possessif. Cependant, en remplaçant le point par une virgule, on obtient une construction absolue, ce qui permet au défini de remplacer le possessif. Je donne l'exemple pour la phrase 2 : *Les yeux battant au vent, il traverse les villages*. Je reviendrai aux constructions absolues plus tard dans ce chapitre.

### 6.1.2 La partie du corps n'appartient pas au sujet syntaxique

Lorsque le possesseur de la partie du corps ne se réalise pas comme sujet de la phrase, le possessif doit s'imposer afin d'assurer la relation d'appartenance. Parce que, si la partie du corps n'appartient pas au sujet, il y a en général d'autres possesseurs possibles dans la phrase ou dans le contexte. Dans les exemples suivants, la partie du corps n'appartient pas au sujet, et le possesseur n'est pas cité, ce qui constitue alors deux motifs pour l'emploi du possessif :

(7) Je déteste cet abus du « chéri » dans **sa bouche** humide. (R698)

- (8) Je vis cette chose qui pesait au bout de **son bras** droit : une serviette de cuir jaune, à courroie, lourde de manuscrits. (R666)
- (9) Sans réfléchir, j'ai posé ma main sur **son poignet** et j'ai serré très fort. (R670)

En ce qui concerne l'exemple (9), on remarque cependant que la *main* est également déterminée par le possessif, ce qui nous montre que le possessif peut s'imposer même quand le possesseur se réalise comme sujet syntaxique. Je reviendrai à cet emploi du possessif.

Pour ce qui est des phrases suivantes, le possesseur est cité, mais n'assume pas la fonction de sujet, et le possessif est donc nécessaire afin d'assurer la référence :

- (10) La première fois que je l'aperçus, je remarquai surtout **ses yeux**. (R670)
- (11) Jo regardait de plus en plus près les cheveux de Suzanne, et de temps en temps **ses yeux** baissés, et sous **ses yeux, sa bouche**. (S267)
- (12) C'était formidable, je la caressais, là, sous **son nez** et il ne voyait rien. (S267)

Dans ces trois exemples, les parties du corps appartiennent aux compléments d'objets des phrases, représentés par *l'*, *Suzanne* et *la*.

## 6.2 Les deux déterminants peuvent s'employer

Dans les cas où le lien biréférentiel est suffisamment assuré pour que le défini puisse s'imposer, le possessif se présente pourtant dans beaucoup de cas, en étant le déterminant le plus précis entre les deux. On voit donc que les deux déterminants se trouvent en « concurrence » dans ces contextes. Or, bien que les deux déterminants puissent référer au même antécédent en faisant partie du même contenu sémantique, on va voir que l'on peut obtenir des valeurs pragmatiques différentes en alternant entre les deux.

### 6.2.1 La partie du corps assume la fonction de COD et appartient au possesseur sujet

Comme on vient de le voir, le possessif représente un outil langagier nécessaire lorsque la partie du corps en question n'appartient pas au sujet syntaxique, ainsi que dans les cas où le possesseur n'est pas cité dans la même phrase que sa partie du corps. En revanche, lorsque le possesseur se réalise comme sujet, la relation d'appartenance est le plus souvent évidente, ce

qui *peut* donner accès au défini. Cela vaut premièrement pour les constructions où la partie du corps prend la position de complément d'objet direct d'un verbe transitif. Les deux déterminants entrent en « concurrence » dans ce domaine, en se présentant tous les deux dans cette construction syntaxique. Cependant, même si le possesseur serait facile à identifier, on voit que c'est le possessif qui s'impose le plus souvent en français.

Le choix de déterminant dans cette construction syntaxique dépend également de la sémantique du verbe dont la partie du corps représente le COD. S'il s'agit d'un verbe exprimant une action que le possesseur exerce par convention sur son propre corps, le défini s'impose plus facilement. S'il s'agit par contre d'une action corporelle que le sujet peut exercer par rapport à un autre référent, le possessif peut devenir nécessaire pour préciser l'identité du possesseur, ce qu'illustrent les phrases suivantes :

- (13) Il **porta ses mains** à sa bouche, sans les écarter l'une de l'autre, et dit quelques paroles à voix basse. (S223)
- (14) Sans réfléchir, j'ai **posé ma main** sur son poignet et j'ai serré très fort. "Allons, fit-il, se dégageant, bourru, allons, petit, tu..." (R670)
- (15) La jeune fille **met sa tête** sur les genoux du jeune homme. (R349)
- (16) Je **glissais mes mains** dans les cheveux de maman pour défaire son chignon. (S305)

Ici le possessif s'impose pour assurer la référence, bien qu'il s'agisse d'une partie du corps appartenant au sujet, et celle-ci représente le COD du groupe verbal. Les verbes *porter*, *poser*, *mettre* et *glisser* impliquent des procès que le référent sujet peut exercer sur le corps d'un autre référent, ce qui rend le possessif le choix naturel. On peut également remarquer que les noms *genoux* et *cheveux* sont déterminés par le défini, ce qui réside dans le fait qu'ils font partie de la construction syntaxique sémantiquement équivalente du possessif ; GNdéfini (la partie du corps) + *de* + complément (possesseur).

Comme le possesseur est dans la plupart des cas facile à identifier lorsqu'il assume la fonction de sujet de la phrase, on voit souvent le défini remplacer le possessif dans ces constructions :

- (17) Elle **détourna la tête** et demanda : - Demain soir, tu viendras de bonne heure ? (R810)

(18) Pierre avait **posé le genou** sur le matelas qui se creusa. (DS1F)

Concernant l'exemple (18), les bases du choix de déterminant sont alors parallèles que pour la phrase (14), citée ci-dessus :

Sans réfléchir, j'ai **posé ma main** sur son poignet et j'ai serré très fort. "Allons, fit-il, se dégageant, bourru, allons, petit, tu..." (R670)

Alors que le possessif est choisi dans la phrase (14), le défini est employé dans la phrase (18), bien que ces phrases aient toutes les deux la structure syntaxique de sujet + verbe + partie du corps (COD), et il s'agit du même verbe : *poser*. Ces deux exemples reflètent bien la concurrence qui existe entre le possessif et le défini dans ce domaine. La raison pour laquelle le possessif est choisi dans la phrase (14) peut être l'existence de l'autre référent existant dans le contexte ; le référent auquel appartient le *poignet*.

### 6.3 Le déterminant défini détermine la possession inaliénable

Dans les cas où le défini détermine généralement la partie du corps, il s'agit premièrement de constructions syntaxiques spécifiques, permettant une identification claire du possesseur. En outre, dans les constructions incluant un pronom réfléchi ou un pronom datif, servant à référer explicitement au possesseur, le possessif devient un outil superflu, ce qui donne accès au défini. Et, comme on l'a appris dans la partie théorique (voir chapitre 4), il existe également des expressions figées où le défini s'impose par convention. Dans ce qui suit, je vais éclairer les domaines d'emploi du déterminant défini avec les parties du corps.

#### 6.3.1 GN défini (partie du corps) + *de* + complément (possesseur)

Cette construction syntaxique est sémantiquement équivalente au déterminant possessif. Du point de vue sémantique, on obtient donc le même groupe nominal en remplaçant cette construction par un GN possessif. Les exemples suivants illustrent cet emploi du défini :

(19) En ce moment **les yeux de Caroline** sont exactement de la couleur de la mer. (R760)

(20) Je glissais mes mains dans **les cheveux de maman** pour défaire son chignon. (S305)

En remplaçant les GN définis suivi du GP en *de* dans ces phrases par un GN possessif, on obtient les phrases suivantes :



En ce moment, **ses yeux** sont exactement de la couleur de la mer.  
Je glissais mes mains dans **ses cheveux** pour défaire son chignon.

De cette manière, le possessif représente une synthèse du déterminant défini et d'un complément du nom introduit par *de*, et cette paraphrase illustre donc la valeur dite économique du déterminant possessif.

### 6.3.2 La partie du corps assume une valeur générique

Lorsque la partie du corps n'appartient pas à un référent spécifique, elle remplit une valeur générique. Les parties du corps citées dans des contextes exprimant des vérités générales obtiennent donc une valeur générique, ce qui rend le défini le choix naturel :

- (21) Il est vrai que ce n'est pas **la caroncule**, c'est **le nez** qui dans la famille Rezeau est l'organe le plus sensible. Nous avons le nez placé trop haut, comme le roi Ferrante, et facilement incommodé par l'odeur d'autrui. (R698)
- (22) (...) les restaurants où les tables sont si proches les unes des autres qu'on a **le nez** dans l'assiette du voisin. (R544)

Dans ces exemples, le défini détermine obligatoirement *le nez* en question, puisqu'il ne renvoie pas à un possesseur spécifique.

### 6.3.3 Le déterminant défini dans des expressions conventionnelles et figées

#### Sujet (possesseur) + verbe transitif + COD (partie du corps)

Comme on l'a appris, il y a en français certaines expressions figées où le déterminant est en fait déterminé par la convention d'usage. Dans la plupart de ces expressions, le défini est intégré par convention, malgré le fait que ce soit le plus souvent le possessif qui se présente dans la construction syntaxique correspondante. Ces expressions expriment un geste naturel, une action corporelle exprimée par un verbe transitif. La partie du corps assume la fonction de complément d'objet direct et fait partie du sujet, qui représente donc le possesseur de la partie du corps en question. L'action s'exerce *sur* la partie du corps, *par* le référent possesseur. En comparant les deux exemples suivants, ayant la même structure syntaxique, on affirme l'importance de la convention de langage :

- (23) Il retira **sa main** (...) (DS1F)

(24) Elle haussa **les épaules** : (...) (L295)

Bien que la phrase *Il retira sa main* représente un geste naturel du corps tout en ayant la même structure syntaxique que *Elle haussa les épaules*, le fait que *hausser les épaules* représente une expression figée par convention implique que l'on permet l'usage du défini dans cette phrase. Je reviendrai à cette comparaison dans le chapitre suivant, consacré aux analyses des informations données par les informants français. La convention de langage joue donc un rôle important dans le choix de déterminant. Les données suivantes de mon corpus illustrent certaines expressions où le défini est imposé par convention, dans des constructions figées où la partie du corps assume la fonction d'objet, sur laquelle une action corporelle est exercée par le sujet possesseur :

- (25) La mère regarda son fils, **ouvrit la bouche** comme pour parler, sans toutefois prononcer un mot. (S267)
- (26) Des fois, je **ferme les yeux**, tu sais, et j'essaie de... Mais je ne vois rien. (R670)
- (27) Paule écarte une mèche et **relève le nez**. (R698)
- (28) Je **hoche la tête**, pas mécontent, pour une fois, d'être vieux. (R670)
- (29) Il **secoue** vigoureusement **la tête** : - Pas assez. (R670)
- (30) Confus, je **baisse la tête**. (R670)
- (31) Il **ouvrait la bouche** et **serrait les dents** sur la pointe de l'épée qui les disjoignait. (S123)

On sait que *ouvrir la bouche*, *fermer les yeux*, *(re)lever le nez*, *hocher la tête*, *secouer la tête*, *baisser la tête* et *serrer les dents* représentent, parmi d'autres, des expressions figées par convention. En employant le possessif dans ces constructions, on assure la même référence de manière plus explicite, et obtient une valeur pragmatique plus marquée. Il faut savoir que le possessif est très peu utilisé dans ces constructions.

Cependant, bien que ce soit normalement le possesseur de la partie du corps qui exerce l'action corporelle sur son propre corps, on trouve également des expressions du même type où le référent sujet exerce un geste sur la partie du corps appartenant à un autre référent possesseur. Dans ces cas, le possesseur ne se réalise donc pas comme sujet de la phrase, et malgré ce fait, le défini s'impose. Les exemples suivants illustrent ce type d'expressions

conventionnelles :

- (32) Dans le temps elle l'avait beaucoup frappé lui aussi, jusqu'au jour où il l'avait **prise par le bras** et l'avait doucement immobilisée. (S267)
- (33) Il me **tient par la main** dans un café près de la gare Saint-Jean. (R758)
- (34) Elle le **regardait droit dans les yeux**, avec cet air de bonté grave qu'elle n'avait que pour lui seul. (R550)

*Prendre quelqu'un par le bras, tenir quelqu'un par la main, regarder quelqu'un droit dans les yeux* représentent alors, parmi d'autres, des locutions figées où le référent sujet agit par rapport à la partie du corps d'un autre référent sous forme d'un GN objet dans le contexte, et où le défini s'intègre par convention.

#### **6.3.4 Le pronom réfléchi + verbe transitif + GN défini partie du corps (COD)**

Il y a plusieurs constructions exprimant des actions exercées sur une partie du corps où le pronom réfléchi s'impose afin de lier la partie en question explicitement à son possesseur. On peut alors associer ces constructions aux expressions conventionnelles et figées présentées ci-dessus, mais la relation d'appartenance est cependant assurée de manière plus précise dans ces constructions, grâce à l'emploi du pronom réfléchi. De ce fait, le possessif devient un outil superflu, ce qui permet au défini de s'imposer. Le pronom réfléchi assume la fonction d'objet indirect datif, il est clitique et réfère au sujet, le possesseur, qui exerce l'action sur sa partie du corps, assumant la fonction d'objet direct. Quelques exemples fréquents de cette construction sont : *Se laver les mains, se brosser les dents, se gratter le nez, se frotter les yeux* etc. Les exemples suivants illustrent cet emploi du défini :

- (35) La dame **se brosse les cheveux, se lave les mains**. (R534)
- (36) Voilà, il a terminé, il **se frotte les joues** avec ses mains et il reste comme ça et moi aussi. (R811)
- (37) Tu parles, je les connais, les as de la psychologie, y compris quand tu **te casses la jambe** à ski : (...) (R670)
- (38) Ni brunes ni blondes, ses tresses lui faisaient deux fois le tour de la tête: elle se refusait obstinément à **se couper les cheveux**, comme ses sœurs, et avait horreur des indéfrisables. (R698)

### 6.3.5 Le possesseur exprimé par le pronom datif

Parallèlement au pronom réfléchi, le pronom datif représente un outil linguistique servant à assurer la référence nécessaire entre le possesseur et sa partie du corps. Or, alors que le pronom réfléchi sert à lier la partie du corps au possesseur sujet, le pronom datif réfère par contre au possesseur représentant un complément d'objet indirect datif. Grâce au fait que le pronom datif, comme le pronom réfléchi, a la faculté de faire une référence univoque au possesseur, le possessif devient un outil superflu dans la plupart des cas, ce qui donne accès au défini. Dans ce type de constructions, la partie du corps est toujours citée dans la phrase, alors que le possesseur n'est normalement exprimé que par le pronom datif, ce qui implique que l'on sait la personne grammaticale et le nombre de possesseurs, mais non le sexe de celui-ci/ceux-ci. Les exemples suivants montrent l'emploi du défini dans cette construction :

(39) Il **lui** prend **la main**, la serre fortement dans les siennes. (K623)

(40) Il **lui** coupa **la tête** et la porta aux Franj à Antioche. (AM3F)

On observe donc dans ces exemples que le pronom datif réfère explicitement au possesseur, et cela de façon suffisante pour que le défini puisse s'imposer devant la partie du corps. Le possessif se présente cependant dans certains cas, comme le reflètent les exemples suivants :

(41) Clérambard : -allons, c'est dit, je vais m'habiller et je descends **lui** demander **sa main**. (K896)

(42) Quelquefois elle **lui** laissait **sa main** un petit moment. (S267)

Pour ce qui est de l'exemple (41), le possessif s'impose à cause du fait que *demandeur sa main* constitue une expression conventionnelle et figée, comme je l'ai mentionné en présentant les théories de Heinz (voir chapitre 4.2.3). Dans l'exemple (42), l'emploi du possessif sert à ajouter, selon moi, une certaine valeur pragmatique à la partie du corps, une valeur focalisatrice et individualisante, par opposition à la neutralité qu'aurait exprimé le défini.

### 6.3.6 Le verbe *avoir* + GN défini partie du corps (COD) + attribut de l'objet

Comme je l'ai expliqué dans la première partie du mémoire, la partie du corps est en règle générale déterminée par le déterminant défini lorsqu'elle est précédée du verbe *avoir*, et le

défini obtient de cette manière une valeur possessive implicite. Dans ces constructions, la partie du corps remplit la fonction de complément d'objet direct, alors que l'attribut de l'objet peut être un adjectif, un participe ou un groupe prépositionnel, caractérisant le GN sujet à travers une propriété de son corps.

Cependant, lorsque la partie du corps est suivie d'un groupe prépositionnel, elle se présente souvent dans le cadre d'une construction absolue. En paraphrasant par exemple la phrase *Il a les mains dans ses poches quand il marche dans la rue* en une construction absolue, on obtient la phrase suivante : *Les mains dans ses poches, il marche dans la rue*. Les exemples qui suivent illustrent l'emploi du défini dans ce type de constructions :

#### **L'attribut de l'objet est un adjectif :**

- (43) Marie **a les yeux** bleus, **les cheveux** très noirs, **les lèvres** rouges, **la peau** très douce. (S246)  
(44) J'**ai l'œil** bon, **le bras** fort et **le pied** solide. (Hanon, p. 141)

#### **L'attribut de l'objet est un participe :**

- (45) Celui qui a le sentiment vif de la couleur **a les yeux** attachés sur la toile (...). (JLA1F)  
(46) C'est comme quand on **a les yeux** fermés, dit Citroën. (S223)

#### **L'attribut de l'objet est un groupe prépositionnel :**

- (47) Il **a la main** sur la clé qui ouvre la porte de l'armoire. (R670)  
(48) (...) : il **a les mains** d'un homme unies aux membres élastiques d'une bête ; (...). (JLA1F)

La raison principale pour laquelle le défini représente le choix naturel ici réside, selon moi, dans la sémantique de cette construction verbale. Le contenu sémantique du verbe *avoir* marque l'*appartenance* et l'*inclusion* par rapport au sujet, ce que l'on peut associer également à la notion de possession inaliénable. En prenant le premier exemple ci-dessus ; *Marie a les yeux bleus*, les yeux en question appartiennent nécessairement au sujet Marie, puisque le contenu sémantique du verbe *avoir* marque explicitement cette relation d'appartenance. Par conséquent, on peut soutenir que la relation d'appartenance entre le sujet et sa partie du corps est présupposée par cette construction verbale. On retombe ici sur la théorie de Riegel (2001), expliquée dans le chapitre traitant la notion de la possession inaliénable, où il maintient que le possesseur N2 *a* la partie du corps N1, et que N1

représente, par conséquent, *sa* partie du corps. N1 est *inclus* dans N2. Kleiber explique ce même point de vue, en soutenant que le corps représente *l'entité inclusive*, en incluant sa partie, alors que cette partie représente *l'entité incluse*. Le référent *Marie* remplit donc le rôle de l'entité inclusive, tandis que ses yeux bleus représentent l'entité incluse. *Marie a les yeux bleus – ses yeux bleus*.

En outre, la syntaxe de cette construction verbale assure une référence étroite au sujet possesseur, et la syntaxe contribue donc à rendre le possesseur facile à identifier. Le défini est apte à assurer la biréférence dans cette construction, et représente le choix correct par convention.

Il existe cependant des cas particuliers où la partie du corps n'appartient pas au sujet, ce qui implique que le possessif doit obligatoirement s'imposer. Prenons l'exemple *Elle a les yeux de son père* (Hanon (1989), p. 141). En remplaçant le GN *les yeux de son père* par un GN possessif, cela nous donne la phrase suivante : *Elle a ses yeux*. On constate donc que le possessif devient un outil obligatoire dans cette phrase pour pouvoir lier les yeux en question au *père*, et non au sujet *elle*. Cet exemple représente cependant un cas particulier.

### **6.3.7 Les verbes *garder* et *tenir* + GN défini partie du corps (COD) + attribut de l'objet**

Conformément aux constructions avec le verbe *avoir*, le déterminant défini s'impose naturellement lorsque le verbe *garder* ou *tenir* prend la même position que le verbe *avoir*. La partie du corps représente l'objet direct, ce qui lie la partie du corps facilement au sujet possesseur du point de vue syntaxique, et celle-ci est suivie d'un attribut comme un adjectif, un participe ou un groupe prépositionnel :

#### **L'attribut de l'objet est un adjectif :**

- (49) Le jeune sultan est fier de son exploit, mais il **garde la tête** froide. (AM3F)  
(50) Il **tient la main** droite en l'air, à la hauteur de sa tête, les doigts légèrement écartés. (S010)

Pour ce qui est de l'exemple (50), on peut également remarquer la détermination des deux autres parties du corps dans la même phrase, étant *sa tête* et *les doigts*. *Sa tête* est déterminée par le possessif bien que la tête en question appartienne probablement au sujet, ce qui est,

comme on vient de le voir, normal en français. Cependant, il faut connaître le contexte pour pouvoir savoir si la tête appartient au sujet de la phrase ou si elle appartient à un autre référent existant dans le contexte. Puisqu'il n'existe pas en français de formes réfléchies du possessif, et comme les formes de la troisième personne du possessif peuvent être ambiguës à cause du fait qu'elles n'indiquent pas le sexe du possesseur, il n'est pas évident de savoir l'identité du possesseur dans ce cas, même avec l'emploi du possessif. En norvégien par contre, on pourrait savoir par la forme du possessif si la partie du corps appartiendrait au sujet ou à un autre référent, grâce à l'information que donnent les formes du possessif. Dans cette phrase, on pourrait employer la forme réfléchie en norvégien ; *hodet sitt*, ce qui lie la tête explicitement au sujet ; *il*. S'il faut par contre référer à un référent dans le contexte, on pourrait dire *hodet hans/hennes*, et on aurait donc su le sexe du possesseur (voir chapitre 2.3). Je vais étudier les contrastes entre les deux langues plus profondément dans mes analyses contrastives dans le chapitre 8. En ce qui concerne la dernière partie de la phrase ; *les doigts légèrement écartés*, elle représente une construction absolue, ce qui constitue la raison pour laquelle le défini s'intègre naturellement.

#### **L'attribut de l'objet est un participe :**

(51) Mon père **garde la tête** baissée. (R547)

(52) Qui **tient les yeux** levés sur toi ne craint point l'hésitation ou le vertige. (K765)

#### **L'attribut de l'objet est un groupe prépositionnel :**

(53) Ils s'embrassent puis Nathalie **garde la tête** contre sa poitrine. (R824)

(54) Je suis à vos côtés, je vous **tiens la main** dans le noir. (R547)

La construction de *tenir* + défini + partie du corps se présente également sans attribut de l'objet :

(55) Le vieil homme lui **tient le bras**. (R349)

Dans cet exemple on voit cependant que le pronom datif *lui* sert à lier explicitement le bras à son possesseur, ce qui constitue encore un motif pour l'emploi du défini.

### **6.3.8 GNdéfini (partie du corps) complément du nom (possesseur), introduit par la préposition à**

On observe que le déterminant défini s'impose par convention lorsque la partie du corps représente un complément du nom introduit par la préposition *à*. Le nom dont la partie du

corps est le complément représente en règle générale le possesseur, et la partie du corps est donc facilement liée à son possesseur :

- (56) (...), il était encore tout étonné d'avoir tiré du néant une petite fille toute neuve, une petite fille **aux yeux** bleus, aux cheveux noirs qui était à lui. (L342)
- (57) Ce quinquagénaire de petite taille, **aux yeux** pétillants de malice, **à la barbe** soignée, aux manières élégantes, (...). (AM3F)
- (58) Winston Churchill dans sa voiture, les lunettes sur le nez, le fameux cigare **aux lèvres**, en train de parcourir un dossier (...). (S301)

### **6.3.9 Les adverbiaux introduits par les prépositions *par, sous, sur, avec* et *dans***

Lorsque la partie du corps prend la position de complément d'une préposition et fait partie d'un complément circonstanciel, on voit certaines tendances concernant le choix de déterminant, selon la préposition employée. Dans mon corpus, on voit la tendance que le déterminant défini s'impose plus facilement lorsque la partie du corps prend cette position, ce qui concerne surtout les prépositions *par, sous, sur*, et comme on vient de le voir ; la préposition *à*. La raison pour cela constitue, selon moi, que la partie du corps n'est normalement pas focalisée, puisqu'elle fait partie d'un adverbial servant à exprimer des informations circonstancielles, des informations complémentaires à la phrase. On revient donc à ce qu'explique Heinz sur la valeur pragmatique de focalisation et de neutralisation (voir chapitre 4.3.2). Alors que le défini sert à neutraliser la partie du corps en question, le possessif attire l'attention justement sur celle-ci, ce qui n'est normalement pas nécessaire ou souhaitable dans des compléments circonstanciels. Or, il est clair que certaines prépositions donnent accès au déterminant défini plus facilement que d'autres, ce qui réside, selon moi, dans la sémantique des prépositions. J'y reviendrai. Il y a également raison de croire que la convention de langage joue un rôle dans le choix de déterminant dans les adverbiaux. Ci-dessous je traite des prépositions précédant souvent des parties du corps.

#### **La partie du corps est un complément de la préposition *par***

La préposition *par* favorise l'emploi du déterminant défini avec les parties du corps, ce qui réside, selon moi, dans la sémantique de cette préposition. En observant son emploi, on voit que l'identité du possesseur est normalement évidente lorsque la partie du corps suit cette préposition, parce que la partie du corps appartient dans la plupart des cas, nécessairement au



sujet syntaxique. Afin d'illustrer, il nous paraît impossible de respirer par le nez de quelqu'un d'autre, ou de faire sortir des mots par la bouche d'un autre référent, et c'est souvent dans ces contextes que la préposition *par* est employée avec les parties du corps. Quelques exemples des parties du corps introduites par cette préposition sont les suivants :

- (59) On aurait dit qu'elle accrochait un peu, qu'il respirait **par la bouche**. (R546)
- (60) Fred rempoche le bracelet, étire cette moue que prolonge une cigarette, renvoie **par le nez** cinq ou six jets de fumée et décolle enfin un mégot gluant. (R698)
- (61) Je ne peux pourtant pas rester ici toute la nuit à t'écrire ce qui me passe **par la tête**. (L689)

En employant *par* contre le possessif dans les phrases ci-dessus, les parties du corps obtiennent une valeur marquée et focalisatrice. Le possessif s'impose, selon mon corpus, rarement devant les parties du corps dans les compléments circonstanciels introduits par cette préposition. En prenant par exemple les constructions présentées ci-dessus, il y a dans mon corpus 88 données de la construction *par la bouche* et 16 de *par sa bouche*, 35 données de *par le nez* et 2 de *par son nez*, et 48 de *par la tête* et 1 de *par sa tête*. La même tendance se dégage pour les autres parties du corps. Concernant cette préposition, il est donc généralement le défini qui précède la partie du corps, alors que le possessif peut servir à ajouter une valeur pragmatique focalisatrice dans des cas particuliers, s'il est souhaitable d'attirer l'attention sur la partie du corps en question.

### **La partie du corps est un complément de la préposition *sous***

Lorsque la partie du corps prend la position de complément de la préposition *sous*, elle est le plus souvent déterminée par le déterminant défini, mais le possessif s'impose également. Cette préposition est incluse dans certaines constructions plus ou moins figées, comme par exemple *sous le bras*, *sous le nez* et *sous les yeux* :

- (62) Il me répond alors que voilà plusieurs jours qu'il m'a remarqué dans le bus avec ma Bible **sous le bras**. (R670)
- (63) Eh ben, tu me croiras quand je te le mettrai **sous le nez**. (R860)
- (64) Il me la met **sous les yeux**, d'un geste à la fois résolu et timide : « Vous pouvez la lire. C'est exprès. » (R937)

Le possessif se présente cependant dans les mêmes constructions :

- (65) Le docteur François prend sa veste de tweed à coudes de cuir **sous son bras**, (...).  
(R828)
- (66) En même temps, il tassa son pouce **sous son nez** et fit une profonde inhalation. (S223)
- (67) Elle était belle, mais **sous ses yeux** il y avait des cernes assortis à la couleur de sa toilette ; (...) (L295)

On vient alors de voir ci-dessus que les deux déterminants s'emploient dans la même construction : *sous* + défini/possessif + partie du corps, mais c'est cependant l'emploi du défini qui est favorisé. En voyant ces phrases, on observe que la valeur pragmatique change selon le déterminant employé, et on revoit l'opposition entre la valeur de focalisation et de neutralisation, et entre la valeur d'individualisation et de généralisation. En ce qui concerne l'exemple (62), le bras en question n'est pas mis en foyer, il s'agit plutôt de donner des informations sur la manière dont la Bible est portée, et le bras obtient donc une valeur neutre. Dans la phrase (65), où par contre le possessif détermine le bras, le possessif lie explicitement le bras à son possesseur, *François*, et le bras de François devient de cette manière individualisé et mis en foyer.

Pour ce qui est des constructions *sous le nez/sous son nez*, et *sous les yeux/sous ses yeux*, on voit les mêmes oppositions pragmatiques encore plus clairement, et on découvre en fait que le contenu sémantique des GP change selon le contexte. Dans les cas où le défini est employé, le sens de *sous le nez/sous les yeux* n'est pas à prendre littéralement. Il ne s'agit pas de mettre quelque chose dans le visage du référent concerné, mais plutôt de mettre quelque chose *devant* lui, par exemple sur une table. Par conséquent, les GP *sous le nez* et *sous les yeux* obtiennent en effet le même contenu sémantique, bien qu'il s'agisse de deux parties du corps différentes. En revanche, dans les cas où le possessif est employé, on obtient le contenu sémantique littéral de la phrase, et il s'agit justement de tasser son pouce *sous son nez* et du fait d'avoir des cernes *sous ses yeux*, dans le visage du référent. Il faut cependant se rendre compte que ce n'est pas le choix de déterminant, mais par contre le contexte sémantique qui provoque le changement sémantique de ces phrases.

En ce qui concerne la préposition *sous*, la partie du corps est, comme je l'ai mentionné, le plus souvent déterminée par le déterminant défini quand elle prend la position de complément

de cette préposition. En prenant les parties du corps citées ci-dessus comme exemples, *nez* est déterminé par le défini 155 fois dans mon corpus, et par le possessif 22 fois. *Bras* est déterminé 244 fois par le défini et 62 fois par le possessif, alors que *yeux* est déterminé 322 fois par le défini et 83 fois par le possessif.

### **La partie du corps est un complément de la préposition *sur***

On voit la tendance que quand la partie du corps constitue un complément de la préposition *sur*, elle est le plus souvent déterminée par le défini, ce que reflètent ces exemples :

- (68) Je marchais un peu **sur la tête**, (...). (R583)
- (69) Gabin l'embrassa **sur la bouche**, pour la rassurer. (S248)
- (70) China rit en s'écrasant une serviette **sur le nez** pour le bruit. (R674)

Cependant, on observe que le possessif s'impose aussi, et cela plus souvent après la préposition *sur*, qu'après la préposition *par*. L'exemple suivant illustre l'emploi du possessif faisant partie d'un complément de cette préposition :

- (71) Lalla rapporte le seau **sur sa tête**, en marchant bien droit, pour ne pas faire tomber une goutte d'eau. (S222)

La motivation pour employer le possessif dans cette phrase est selon moi que l'on souhaite focaliser le fait que le seau est rapporté sur la tête, ce qui représente probablement une façon particulière de le rapporter. À mon avis, on aurait pu utiliser le défini ici, mais de cette manière, on aurait obtenu une valeur plutôt neutre de la partie du corps.

En prenant comme exemples les parties du corps citées ci-dessus, le défini se présente dans la construction *sur la tête* 524 fois, alors que le possessif s'impose 127 fois. Pour ce qui est de la *bouche*, cette partie du corps se présente avec le défini 126 fois et avec le possessif 43 fois, alors que pour le *nez*, le défini s'impose 83 fois et le possessif 37 fois.

### **La partie du corps est un complément de la préposition *avec***

Pour ce qui est de la préposition *avec*, la détermination de la partie du corps précédée de cette préposition se partage de manière relativement égale entre le possessif et le défini. Par conséquent, on peut maintenir que les deux déterminants entrent en « concurrence » lorsque

l'on a affaire à cette préposition, mais j'ai donc choisi de la traiter dans ce sous-chapitre, par souci de structure. On observe alors les deux déterminants s'employer dans cette position :

- (72) Tu résistes **avec la tête**. Mais je te forcerai... (L295)
- (73) Cette scène paraissait tellement incroyable et Betty était si excitante que je restais planqué sur ma véranda **avec la bouche** entrouverte. (R813)
- (74) **Avec ses yeux** de velours, ses courts cheveux crépus, sa bouche large et son nez déjà tombant, (...). (R536)
- (75) Je découvris avec étonnement que je voyais, dorénavant, le pays comme les gens, **avec ses yeux**. (R546)

Le défini s'impose alors dans les deux premiers cas, et les parties du corps ne sont pas mises en foyer, mais font simplement partie d'un complément circonstanciel exprimant des informations complémentaires. En ce qui concerne l'emploi du possessif dans ce groupe prépositionnel, il s'impose pour des raisons sémantiques et pragmatiques. Dans l'exemple (74), introduit par le groupe prépositionnel *Avec ses yeux*, le possessif s'intègre naturellement pour des raisons pragmatiques. Puisqu'il s'agit de décrire l'apparence d'une personne, le possessif est le choix naturel, grâce à sa faculté de pouvoir exprimer une valeur individualisante. Comme le soutient Kleiber (voir chapitre 4.1), le possessif met le possesseur au premier plan, en individualisant la partie du corps, alors que le défini fait le contraire, en mettant la partie du corps au premier plan par rapport au possesseur. Pour ce qui est du dernier exemple ci-dessus, le possessif est nécessaire du point de vue sémantique, afin d'assurer la référence, à cause du fait que les yeux en question n'appartiennent pas au sujet *je* de la phrase. Sans l'emploi du possessif ici, on aurait donc lié les yeux au sujet.

### **La partie du corps est un complément de la préposition *dans***

Concernant la préposition *dans*, la même tendance s'applique que pour la préposition *avec* ; la détermination de la partie du corps se partage de manière relativement égale entre les deux déterminants, et ils se trouvent donc en « concurrence » :

- (76) Il est tombé, on l'a vu : il a dû recevoir une balle **dans la tête**. (R937)
- (77) Elle était assise à la table avec la tête **dans les mains** et un de ces fameux carnets sous le nez. (R813)

- (78) En cet instant, je savais très bien ce qu'il y avait **dans sa tête** : le son de la guitare, le chœur des crapauds, et moi. (L297)
- (79) Assis sur la litière de paille, il a pris **dans ses mains** un de ses genoux repliés, et il rêve. (R937)

En étudiant ces phrases, on voit que la valeur pragmatique change selon le déterminant choisi. Le possessif accentue l'individualisation de la partie du corps, alors que l'emploi du défini conduit au procès opposé et sert à la neutraliser. Dans la phrase (77), on peut également remarquer l'emploi du défini devant *tête* et *nez*, faisant partie des groupes prépositionnels introduits par *avec* et *sous*.

Pour résumer, il y a donc des motifs différents derrière le choix de déterminant lorsqu'un GN partie du corps constitue le complément d'une préposition. En général, la partie du corps citée dans les compléments circonstanciels n'est pas mise en foyer par convention, ce qui fait que le défini devient le plus souvent le choix naturel. Lorsque l'on a affaire aux prépositions *à*, *par*, *sous* et *sur*, on voit que l'emploi du défini est favorisé. Or, le possessif peut également se présenter dans ces constructions, afin d'ajouter une certaine valeur pragmatique à la partie du corps, le plus souvent une valeur de focalisation. Par conséquent, les deux déterminants se trouvent en « concurrence » aussi lorsque la partie du corps prend la position de complément d'une préposition, ce qui concerne premièrement les prépositions *avec* et *dans*.

### 6.3.10 La construction absolue

Comme on l'a appris dans le chapitre 4, le déterminant défini représente la règle générale dans la construction absolue. Cependant, on voit également le possessif, ainsi que le déterminant indéfini s'imposer dans ces constructions. Et, dans certains cas, la partie du corps est en fait exprimée sans déterminant. La version la plus courante est cependant celle où la partie du corps est précédée du défini, et suivie d'un adjectif, d'un participe passé ou d'un groupe prépositionnel :

- (80) **Les yeux brillants**, Joseph se retourna vers lui. (L689)
- (81) **Les sourcils froncés**, elle pensait à quelque chose avec préoccupation. (S311)
- (82) **La main sur le bec-de-cane**, elle se retourna pour demander : - Est-ce que tu as des chaussettes propres, au moins ? (S227)

Bien que ce soit le défini qui représente la règle générale dans ces constructions, on voit

également le possessif se présenter, en représentant donc l'emploi exceptionnel :

(83) **Ses cheveux en désordre et ses pieds nus**, ses yeux qu'une nuit de veille avait agrandis, comme si elle avait pris de la drogue, lui donnaient une étrange beauté qui était un peu déplacée dans le jour. (S287)

(84) **Sa tête petite**, au visage enfantin, semblait ballotter dans le grand capuchon rabattu de son manteau de mer ; (...). (K885)

Concernant ces deux exemples, le possessif est employé, semble-t-il, afin d'ajouter une certaine valeur pragmatique aux phrases. Les phrases contiennent toutes les deux une caractéristique d'une personne, et il est donc probablement souhaitable que les parties du corps obtiennent une valeur individualisante, ce qui est conforme à la valeur descriptive des portraits. Pour ce qui est de l'exemple (84), le possessif sert à affirmer et à individualiser le caractère « enfantin et petit » de la personne décrite.

Comme je l'ai mentionné, il faut savoir que la construction absolue apparaît parfois sans déterminant, comme le montrent les exemples suivants :

(85) **Ongles vernis**, mais non assortis aux lèvres : les deux rouges se chamaillent. (R698)

(86) Les petites mains s'étalent sur la table, paumes tendues, **doigts écartés**. (S230)

## 6.4 Bilan

Pour résumer de manière générale, on peut maintenir que le possessif réfère de manière explicite au possesseur, alors que le défini y réfère de manière implicite. En choisissant entre les deux, il faut donc considérer s'il faut être explicite ou s'il suffit d'être implicite, selon le contexte. En général, plus la relation d'appartenance est évidente, plus le possessif devient un outil superflu dans la phrase, ce qui peut donner accès au défini. En revanche, si la partie du corps n'est pas étroitement liée au possesseur par la syntaxe, le besoin du possessif augmente. Mais, comme on vient de le voir, il y a plusieurs facteurs qui entrent en jeu dans ce choix.

La manière de présenter les faits, la structure syntaxique, joue un rôle relativement important dans le choix de déterminant. En règle générale, si le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase ou n'assume pas la fonction de sujet syntaxique, le possessif s'impose obligatoirement. Lorsque le possesseur se réalise comme sujet et sa partie du corps prend la position de COD, les deux déterminants se trouvent en « concurrence ». Le français semble

cependant favoriser l'emploi du possessif dans ces cas. En revanche, le défini s'impose par convention dans les expressions figées.

Le français préfère donc en général l'emploi du possessif, qui représente sans aucun doute le déterminant le plus précis dans tous les cas où la possession inaliénable est déterminée. Cependant, on a également constaté que le défini peut s'employer dans plusieurs cas lorsque l'on a affaire à ce type de possession. Quand le défini représente le choix naturel, il s'agit premièrement de constructions syntaxiques spécifiques, ce qui concerne les groupes verbaux incluant les verbes *avoir*, *tenir* et *garder*, ainsi que la construction absolue. Le point commun entre ces constructions syntaxiques est qu'elles impliquent une identification facile du possesseur en question. En outre, les constructions exigeant l'emploi du pronom réfléchi ou du pronom datif permettent au défini de s'imposer devant la partie du corps, grâce à la valeur de possessif explicite que représentent ces pronoms. Et, dans les cas où la partie du corps prend la position de complément d'une préposition, les deux déterminants peuvent s'employer, et on trouve donc un point de « concurrence » entre les deux déterminants aussi dans les compléments circonstanciels. Dans ces cas, on voit cependant la tendance que l'emploi du défini est favorisé de manière générale. Cela réside, selon moi, dans le fait que ces compléments servent à exprimer justement des informations circonstancielles, ce qui implique qu'une focalisation de la partie du corps n'est normalement pas souhaitable.

Le choix de déterminant joue un rôle pour l'effet communicatif, la valeur pragmatique qu'exprime le GN partie du corps, comme le maintiennent aussi Kleiber et Heinz. Dans les cas où les deux déterminants peuvent s'employer, il y a, selon moi, toujours une différence pragmatique entre les deux. C'est surtout l'opposition entre la valeur de focalisation et de neutralisation, et entre la valeur d'individualisation et de généralisation qui se manifeste dans beaucoup de cas. Les deux déterminants représentent donc des outils pragmatiques grâce auxquelles on peut exprimer un certain effet communicatif.

Pour résumer ; la syntaxe, le contexte sémantique, la convention de langage et des facteurs pragmatiques jouent un rôle dans la détermination de la possession inaliénable en français. Selon Heinz, *Il y a trop de facteurs différents qui peuvent être impliqués et amalgamés dans ce choix intuitif de la part de chaque locuteur*. Il est donc probable que l'intuition y joue un rôle, ce que j'aurai l'occasion d'étudier plus profondément dans le chapitre suivant, où je vais présenter, analyser et discuter les résultats du questionnaire donné aux informants français.

# 7 Présentation et analyse de l'information donnée par les informants français

## 7.1 Présentation du questionnaire

Comme je l'ai expliqué dans le chapitre méthodologique, j'ai donné aux informants français dix phrases présentées deux fois ; une fois avec le possessif et une fois avec le défini. Il s'agissait donc de choisir dans quelle mesure les phrases sont acceptables ou non, du point de vue sémantique/pragmatique, en ayant le choix de déterminant en foyer. Dans ce qui suit, je vais présenter ces phrases et les résultats du questionnaire, ainsi qu'une analyse des résultats. Je vais présenter les généralités et les tendances des résultats, avant d'examiner chaque phrase plus profondément. Ici je ne présente que les phrases authentiques :

- 1) Tu sortiras ? Elle haussa **les épaules** : « je n'y ai pas pensé ». <sup>61</sup>
- 2) Jo regardait de plus en plus près les cheveux de Suzanne, et de temps en temps **ses yeux** baissés, et sous **ses yeux, sa bouche**. <sup>62</sup>
- 3) Mais voici que l'invité sort de sous sa tunique une espèce d'écharpe, qu'il étale sur **ses genoux**, en retire un pain brunâtre qu'il brise et dont il porte un morceau à sa bouche. <sup>63</sup>
- 4) Elle sourit et se penche en arrière ; laissant **ses bras** pendre à l'extérieur du baquet, elle semble avoir toute l'éternité devant elle. <sup>64</sup>
- 5) Il appuie soudain **sa main** sur ma tête. <sup>65</sup>
- 6) Il retira **sa main**, se redressa et palpa ses poches. <sup>66</sup>
- 7) Pierre reste immobile, sans refermer tout à fait **sa main**. <sup>67</sup>
- 8) Pierre avait posé **le genou** sur le matelas qui se creusa. <sup>68</sup>
- 9) Elle rentra **sa tête** dans **les épaules** et, faisant entendre un gros soupir, retint sa respiration. <sup>69</sup>
- 10) D'abord il a allongé **le bras** pour prendre le psautier, un magnifique exemplaire à la

---

<sup>61</sup> Beauvoir, Simone de. 1954. *Les Mandarins*. Paris.

<sup>62</sup> Duras, Marguerite. 1950. *Un Barrage contre la Pacifique*. Paris.

<sup>63</sup> Maalouf, Amin. 1991. *Les jardins de lumière*. Paris.

<sup>64</sup> Lie, Sissel. 1991. *Cœur de Lion*. Paris.

<sup>65</sup> Christensen, Lars Saabye. 2004. *Le demie frère*. Paris.

<sup>66</sup> Sallenave, Danièle. 1986. *La vie fantôme*. Paris.

<sup>67</sup> Sallenave, Danièle. 1986. *La vie fantôme*. Paris.

<sup>68</sup> Sallenave, Danièle. 1986. *La vie fantôme*. Paris.

<sup>69</sup> Haff, Bergljot Hobæk. 2000. *La honte*. Larbey.



tranche dorée et aux pages en papier bible qui se trouvait devant lui sur la table.<sup>70</sup>

## 7.2 Les résultats du questionnaire

### Les résultats pour le déterminant possessif :

Phrase	Acceptable	Partiellement Acceptable	Inacceptable
1	2	10	3
2	13	2	0
3	14	1	0
4	14	1	0
5	15	0	0
6	15	0	0
7	13	2	0
8	12	3	0
9*	8	4	3
10	11	2	2

### Les résultats pour le déterminant défini :

Phrase	Acceptable	Partiellement Acceptable	Inacceptable
1	14	1	0
2	3	4	8
3	5	6	4
4	3	8	4
5	2	8	5
6	3	6	6
7	9	3	3
8	8	7	0
9*	11	2	2
10	11	3	1

\* Il s'agit ici du premier déterminant de la phrase, le déterminant précédant le nom *tête*. Lorsque le nom *tête* est déterminé par le possessif, le nom *épaules* est déterminé par le défini, et inverse. J'ai donc présenté les phrases suivantes aux informants :

*Elle rentra sa tête dans les épaules et, faisant entendre un gros soupir, retint sa respiration.*  
*Elle rentra la tête dans ses épaules et, faisant entendre un gros soupir, retint sa respiration.*

---

<sup>70</sup> Haff, Bergljot Hobæk. 2000. *La honte*. Larbey.

### 7.3 Analyse et discussion des résultats

En ce qui concerne les résultats pour le déterminant possessif, on voit certaines tendances très claires. Les informants donnent des réponses relativement univoques pour quasiment toutes les phrases, et en particulier pour les phrases 5 et 6, où 100% des informants considèrent le possessif acceptable dans la phrase, et aussi pour les phrases 3 et 4, où 14 sur 15 informants soutiennent que le possessif est un choix acceptable. Il n'y a que deux phrases, les phrases 1 et 10, où l'option d'*inacceptable* a été choisie pour le possessif, ce qui nous montre la souplesse de ce déterminant.

Pour ce qui est du déterminant défini, les résultats apparaissent au contraire ambigus, à l'exception des phrases 1 et 10. Ce fait montre donc que les informants ne sont pas d'accord, ce qu'illustre très bien la phrase 4, où le nombre d'informants est partagé entre les trois options de manière très égale. Toutes les trois options sont choisies par les informants pour presque toutes les phrases, et l'option de *partiellement acceptable* est choisie de manière beaucoup plus fréquente que pour le possessif. Ces faits indiquent que les informants hésitent en général en mesurant l'acceptabilité du déterminant défini dans les phrases, ce que je trouve intéressant. L'option d'*inacceptable* est aussi choisie fréquemment pour le défini, il n'y a que deux phrases, les phrases 1 et 8, où personne n'a choisi cette option. On va cependant voir que le choix de déterminant varie selon la construction syntaxique.

Concernant la première phrase (*Elle haussa les épaules*), le choix de déterminant est clair ; 14 informants optent pour l'option d'acceptable pour le défini, ce qui réside dans le fait que *hausser les épaules* représente une expression figée par convention. Cependant, le possessif de l'autre côté n'est pas un choix inacceptable ; 10 informants considèrent le possessif partiellement acceptable dans la phrase. Bien que le possessif ne soit pas le choix dit idiomatique dans les expressions figées comme celle-ci, il rassure la référence nécessaire, et ne peut donc pas être considéré comme un choix inacceptable. Il faut cependant savoir qu'en remplaçant le défini par le possessif ici, il ne s'agit plus d'une expression figée.

Pour ce qui est de la phrase numéro 2 (*Jo regardait de plus en plus près les cheveux de Suzanne, et de temps en temps ses yeux baissés, et sous ses yeux, sa bouche.*), 14 sur 15 informants optent pour l'option d'acceptable pour le possessif, alors que les résultats pour le défini apparaissent ambigus. Deux points essentiels provoquent l'emploi du possessif dans

cette phrase. Premièrement, les parties du corps en question n'appartiennent pas au sujet syntaxique, et comme on l'a appris dans le chapitre précédent, il faut, en règle générale, que le possesseur se réalise comme sujet pour que le défini puisse s'imposer. En outre, les parties du corps sont syntaxiquement séparées de son possesseur par une virgule. Du point de vue pragmatique, on trouve dans cette phrase une description d'une personne, et le possessif peut donc servir à ajouter une valeur individualisante aux parties du corps, ce qui est souhaitable dans des descriptions et des portraits. 3 informants trouvent cependant le défini acceptable dans la phrase, dont un de ces 3 a ajouté le commentaire suivant : *La phrase 2 est aussi acceptable que la phrase 1, parce que les cheveux sont indiqués par les, comme les yeux, et la bouche ensuite.* Cependant, je ne suis pas d'accord avec cet informant. Comme je l'ai expliqué (voir chapitre 2.1 et 6.3.1), le possessif est sémantiquement issu d'un groupe nominal constitué d'un déterminant défini et d'un complément du nom, introduit par la préposition *de*, ici *les cheveux de Suzanne*. On peut maintenir que le GN *les cheveux de Suzanne* est littéralement l'équivalent de *ses cheveux*, ce qui veut dire que le nom *cheveux* n'est pas, du point de vue sémantique, déterminé par le déterminant défini dans cette phrase. Donc, son argument impliquant que les noms *yeux* et *bouche* peuvent être déterminés par le défini à cause du fait que *les cheveux* le sont, n'est pas valide. Un autre informant de ces 3 a mis un autre commentaire : *Les deux déterminants employés sont acceptables, mais l'emploi de l'un donne un certain style, assez implicite, à la phrase : dans l'utilisation du déterminant défini, il y a un style plus « littéraire », plus romancé, voire poétique.* Je trouve ce commentaire intéressant, parce qu'il montre que l'on peut, au moins selon certains de ces informants, employer le défini dans des descriptions comme celle-ci, mais que l'on obtient de cette manière une valeur pragmatique différente.

Les résultats des phrases 3 (*Mais voici que l'invité sort de sous sa tunique une espèce d'écharpe, qu'il étale sur **ses genoux**, (...).*) et 4 (*Elle sourit et se penche en arrière ; laissant **ses bras** pendre à l'extérieur du baquet, (...)*) illustrent bien la tendance générale expliquée au début de cette analyse ; la tendance que c'est le possessif qui représente le choix *sûr* pour assurer le lien biréférentiel, alors que les informants hésitent en mesurant l'acceptabilité du défini. Pour les deux phrases, le possessif est considéré acceptable par 14 sur 15 informants, et il est alors clair que c'est le possessif qui est le déterminant le plus acceptable dans les deux phrases. En mesurant l'acceptabilité du défini, ils ne sont pas d'accord. Pour la phrase 3, seulement 5 entre eux optent pour *acceptable*, 6 pour *partiellement acceptable*, et 4 pour *inacceptable*, alors que pour la phrase 4, les mêmes nombres sont 3, 8 et 4. Comme le

français tend à favoriser le possessif dans les cas où la partie du corps appartient au sujet, et comme les parties du corps sont ici séparées syntaxiquement de leur possesseur par une virgule et par un point-virgule, le possessif s'impose naturellement. Pour la phrase 3, un des informants a ajouté le commentaire suivant : *le déterminant défini donne une ambiguïté : les genoux de qui ? Pas forcément de l'invité en question*. Je trouve ce commentaire intéressant, parce qu'il montre que ce n'est pas évident que les genoux appartiennent au référent sujet de la phrase, et que l'on peut en fait avoir l'impression qu'il existe d'autres référents possesseurs dans le contexte dont la phrase est prise. Un autre informant a cependant jugé les deux déterminants acceptables dans la phrase 3, et ajouté le commentaire suivant : *Les deux phrases sonnent aussi bien l'une que l'autre*. Comme la partie du corps représente un complément de la préposition *sur*, cela peut, comme on l'a appris, donner un certain accès au défini. Et, dans les phrases 3 et 4, le défini est considéré soit acceptable soit partiellement acceptable par 11 informants, ce qui indique qu'il est cependant possible de l'employer.

Concernant les phrases 5 (*Il appuie soudain sa main sur ma tête*) et 6 (*Il retira sa main*), on a affaire à la construction syntaxique de sujet (possesseur) + verbe + COD (partie du corps), et selon mes études, les deux déterminants peuvent donc, en principe s'imposer. 100% (15) des informants optent pour l'emploi du possessif, alors que 10 et 9 informants considèrent le défini soit acceptable, soit partiellement acceptable dans ces phrases. Ces résultats reflètent le fait que le français tend à favoriser l'emploi du possessif dans cette construction, mais que le défini est également plus ou moins acceptable, et ils appuient donc mes analyses présentées dans le chapitre précédent. Il faut cependant remarquer qu'il existe un autre référent dans la phrase 5, le référent auquel appartient *ma tête*, ce qui peut augmenter le besoin de précision et donc provoquer l'emploi du possessif. Un des informants a, après avoir déterminé le possessif comme le choix *acceptable* et le défini comme *partiellement acceptable* dans la phrase 5, ajouté le commentaire suivant : *Ici – je ne sais pas pourquoi il est mieux de préciser qu'il s'agit bien de sa main à lui*. Un autre informant a ajouté un commentaire donnant à peu près le même avis : *« la » semble inacceptable, car son utilisation est étrange*. Ces commentaires nous montrent l'attitude inconsciente, dite intuitive, qu'a le Français moyen par rapport au choix de déterminant, et que ce choix se base donc sur une certaine intuition.

Ce qui est intéressant, c'est que malgré le fait qu'il n'y a pas de différence au plan syntaxique entre la phrase 1 (*Elle haussa les épaules*) et la phrase 6 (*Il retira sa main*), presque 100% des informants optent pour le défini dans la première, alors que 100% optent pour l'emploi

du possessif dans la phrase 6. Dans les deux phrases en question, on a affaire à la structure syntaxique de sujet (possesseur) + verbe + COD (partie du corps). Lorsque le défini est imposé dans cette construction par convention d'usage, comme dans la phrase 1, cela représente donc une exception de cette tendance générale. Pour la phrase 1, un des informants, ayant choisi l'option d'*acceptable* pour le défini et *partiellement acceptable* pour le possessif, a ajouté le commentaire suivant : *c'est obligatoirement ses épaules à elle qu'elle hausse*. Un autre informant, ayant fait les mêmes choix, a mis un commentaire pareil : *Ce sont forcément ses épaules*. Ces informants soulignent donc le fait qu'il n'y a pas d'ambiguïtés référentielles concernant la relation de possession, et que le possessif deviendrait, par conséquent, un outil superflu dans la phrase. Comme la phrase 6 constitue la même structure syntaxique et ne contient non plus d'ambiguïtés concernant l'identité du possesseur, on pourrait, à mon avis, lier le même commentaire à cette phrase : *c'est obligatoirement la main à lui qu'il retire*. Cette observation constate donc l'importance de la convention de langage.

Pour ce qui est de la phrase 7 (*Pierre reste immobile, sans refermer tout à fait **sa main***) et 8 (*Pierre avait posé **le genou** sur le matelas qui se creusa*), on voit que le possessif est le déterminant le plus acceptable, mais que les deux déterminants sont jugés plus ou moins acceptables. On voit la même tendance encore plus claire pour la phrase 10 (*D'abord il a allongé **le bras** pour prendre le psautier, (...)*), où les deux déterminants sont considérés acceptables jusqu'à exactement la même mesure. 11 sur 15 informants trouvent les deux déterminants acceptables dans cette phrase. Puisque le possesseur se réalise comme sujet dans toutes les trois phrases, en plus qu'il n'y a pas d'autres référents possesseurs possibles dans les phrases, il n'y a pas d'ambiguïtés référentielles concernant la relation de possession. Les réponses des informants reflètent alors le fait que les deux déterminants peuvent, en principe, s'employer lorsque la partie du corps prend la position de COD et appartient au sujet possesseur. À mon avis, une raison pour laquelle autant d'informants ont opté pour l'acceptabilité du défini dans les phrases 7, 8 et 10 peut être que *refermer la main*, *poser le genou*, ainsi qu'*allonger le bras* représentent des gestes naturels du corps, et peuvent pour cette raison passer pour être des expressions figées.

Concernant la phrase 8, l'auteur de la phrase a choisi le défini, alors que la plupart des informants optent pour le possessif. Or, on voit en même temps que pour cette phrase, aucun informant ne considère ni le possessif ni le défini inacceptable dans la phrase, et les deux

déterminants sont donc plus ou moins acceptables dans la phrase, selon les informants. De ce fait, l'auteur de la phrase aurait pu, en principe, choisir différemment.

Pour ce qui est de la phrase 9, on a affaire à deux parties du corps et donc deux déterminants : *Elle rentra sa tête dans les épaules et, (...)*. Les deux parties du corps appartiennent au sujet, et il n'existe pas d'autres possesseurs possibles dans la même phrase. Comme l'auteur a choisi le possessif devant *tête*, et le défini devant *épaules*, mon objectif était ici de savoir si le défini pourrait précéder *tête* pourvu que le nom *épaules* soit déterminé par le possessif. De cette manière, on aurait su que les épaules appartiennent à *elle*, et on pourrait donc présupposer que la tête appartient au même référent possesseur, ce qui implique que l'on n'a pas besoin d'assurer cette référence par le possessif. En répétant le possessif deux fois ; *Elle rentra sa tête dans ses épaules*, la relation de possession est soulignée, ce qui est possible si on souhaite ajouter une certaine valeur pragmatique à la phrase, mais pas nécessaire. En employant par contre le défini deux fois ; *Elle rentra la tête dans les épaules*, le lien biréférentiel n'est pas suffisamment assuré. Pour ces raisons, j'ai présenté cette phrase deux fois, et non quatre, aux informants. En voyant les résultats, on voit que les deux versions sont plus ou moins acceptables. 8 des informants trouvent la phrase authentique acceptable (*Elle rentra sa tête dans les épaules*), alors que 11 informants considèrent acceptable la phrase où j'ai changé les déterminants (*Elle rentra la tête dans ses épaules*). Je ne trouve pas ces résultats étonnants. Lorsqu'au moins une des deux parties du corps est déterminée par le possessif, la référence est assurée pour les deux, tandis que la relation corporelle n'est pas répétée. L'ordre des déterminants ne semble pas avoir de grande importance.

## 7.4 Bilan

Comme je l'ai dit en introduisant cette analyse, les tendances concernant le choix de déterminant dans les phrases données aux informants sont relativement claires. On voit en général la tendance que les informants jugent le possessif acceptable dans la plupart des cas, alors qu'ils hésitent en ayant affaire au défini. Selon moi, ce fait nous montre la souplesse relative du possessif, ainsi que les limites référentielles du défini. On peut tirer la conclusion que selon les informants, le possessif est en général le choix qui assure la référence entre le possesseur et sa partie du corps. On observe que les choix de déterminant faits par les informants varient selon la construction syntaxique, et que ces choix appuient mes analyses présentées dans le chapitre précédent.

Les résultats de ce questionnaire nous montrent également le rôle important que joue la convention de langage sur le choix de déterminant. On le voit surtout pour la première phrase (*hausser les épaules*), où le défini a été considéré acceptable par presque tous les informants, tandis que pour la phrase 6 (*Il retira sa main*), tous les informants optent par contre pour le possessif, bien que la phrase soit la même du point de vue syntaxique.

On a appris que dans certains cas, le lecteur peut avoir l'impression qu'il existe d'autres possesseurs possibles dans un contexte plus large, bien qu'il n'y ait pas d'autres référents dans la phrase en question. On a affaire à ce phénomène dans par exemple la phrase 3, où le commentaire suivant est ajouté par un informant : *le déterminant défini donne une ambigüité : les genoux de qui ?* Le fait que le possesseur représente le sujet et le seul référent possesseur possible dans la phrase n'est donc pas suffisant pour assurer le lien, parce que l'on peut présupposer qu'il existe d'autres référents potentiels dans un contexte plus large.

Enfin, on observe également le rôle important que joue l'intuition dans le choix de déterminant, ce qu'illustre ce commentaire pertinent ajouté par un des informants : *Ici – je ne sais pas pourquoi il est mieux de préciser qu'il s'agit bien de sa main à lui.* Le choix de déterminant est donc basé sur une certaine intuition.

En comparant ces résultats avec les théories de Kleiber et Heinz (voir chapitre 4), ils appuient, selon moi, plutôt la théorie de Kleiber – il n'est pas évident que les parties du corps humain donnent accès au déterminant défini. Cependant, les résultats sont nuancés, plusieurs phrases sont considérées *partiellement* acceptables, ce qui nous permet de penser qu'elles donnent un certain accès au défini, et qu'elles peuvent obtenir des valeurs pragmatiques différentes en alternant entre les deux déterminants, comme le soutient Heinz.

Dans ce qui suit, je vais comparer mes études avec le norvégien, et poser la question de savoir si les domaines d'emplois des deux déterminants avec la possession inaliénable sont les mêmes pour les deux langues.

## 8 Une analyse contrastive

Dans ce qui suit, je vais présenter une comparaison entre le français et le norvégien, concernant la détermination de la possession inaliénable. Dans cette étude contrastive, j'ai profité de la base textuelle OMC, afin de pouvoir comparer les données des deux langues. Et en français et en norvégien, on sait que le possessif et le défini servent à déterminer les parties du corps. Quelles différences y-a-t-il entre le français et le norvégien concernant le choix de déterminant avec la possession inaliénable ? Est-ce que les tendances sont les mêmes, ou y-a-t-il des différences entre les deux langues dans la manière de déterminer ce type de possession ? L'objectif de cette étude contrastive est donc de savoir si la fréquence des deux déterminants différents varie selon la langue, ainsi que de savoir si le possessif et le défini s'emploient dans les mêmes domaines dans les deux langues, ou si les domaines d'emplois varient selon la langue.

Comme je l'ai mentionné, les deux déterminants apparaissent avec les parties du corps dans les deux langues. Le possessif peut servir à déterminer la partie du corps dans les deux langues et aussi dans la même phrase, ce qu'illustre l'exemple suivant :

(1) Original norvégien : Enda alarmsignalene durer i **hodet mitt** : Hva er det egentlig jeg begir meg ut på ? (KF1N)

Traduction française : Pourtant, j'entends les signaux d'alarme qui retentissent dans **ma tête** : Mais qu'est-ce que je suis en train de faire ? (KF1TF)

Ou, le défini peut servir à déterminer la partie du corps dans les deux langues, et dans la même phrase :

(2) Original norvégien : Peder holdt meg i **armen**. (LSC3N)

Traduction française : Il me secouait **le bras**. (LSC3TF)

Cependant, dans mon corpus, j'ai observé la tendance que le français tient en général à utiliser le possessif, alors que le norvégien favorise l'emploi du défini. Par conséquent, on voit souvent le possessif être remplacé par le défini dans les traductions du français en norvégien, ce qu'illustre l'exemple suivant :



(3) Original français : Pierre reste immobile, sans refermer tout à fait **sa main**. (DS1F)

Traduction norvégienne: Pierre blir sittende urørlig, uten å lukke **hånden** helt. (DS1TN)

Concernant les traductions du norvégien en français, on voit la même tendance, mais inverse, et le défini en norvégien est donc remplacé par le possessif en français :

(4) Original norvégien : Han legger plutselig **hånden** på hodet mitt. (LSC3N)

Traduction française : Il appuie soudain **sa main** sur ma tête. (LSC3TF)

Je trouve ces tendances très intéressantes pour l'étude de l'usage des deux déterminants dans les deux langues. Et, comme je l'ai mentionné en introduisant ce mémoire, on voit que l'usage du possessif est en général plus fréquent en français qu'en norvégien, et un des objectifs de cette analyse contrastive est donc de savoir dans quelle mesure ce fait concerne aussi la détermination de la possession inaliénable. Les tendances concernant les traductions que je viens de présenter appuient en effet le fait que le français emploie le possessif plus que le norvégien avec les parties du corps. Mon hypothèse pour cette analyse contrastive est donc que le possessif détermine la possession inaliénable plus souvent en français qu'en norvégien.

Ensuite, si c'est le cas que le possessif s'emploie plus souvent avec la possession inaliénable en français qu'en norvégien, je maintiens, par conséquent, que le français exige plus d'assurance référentielle que le norvégien pour que le défini puisse s'imposer. Et, comme résultat, on peut constater que le français réfère de manière plus précise que le norvégien dans le domaine de la détermination des parties du corps. Et, si c'est le cas, j'émet l'hypothèse que le possessif en norvégien se traduit plus ou moins obligatoirement par le possessif en français, et non par le défini. On a donc les options suivantes pour la traduction des deux déterminants du norvégien en français :

- 1) Le possessif se traduit par le possessif
- 2) Le défini se traduit par le défini
- 3) Le défini se traduit par le possessif

Comme mon hypothèse est que le français exige davantage d'assurance référentielle que le norvégien pour que le défini puisse s'imposer, cela implique également que le possessif en

norvégien ne se traduit pas, en règle générale, au défini en français. Si c'est le cas, on a les alternatives suivantes pour la traduction du français en norvégien :

- 1) Le possessif se traduit par le possessif
- 2) Le défini se traduit par le défini
- 3) Le possessif se traduit par le défini

Cependant, ce n'est pas la traduction entre le français et le norvégien qui constitue l'objectif d'étude pour ce chapitre, mais ces théories servent quand même à mettre en lumière les différences entre les deux langues concernant le choix de déterminant. Ce chapitre est consacré à examiner les différences et les similarités entre le français et le norvégien concernant la détermination de la possession inaliénable. Je souhaite comparer le besoin d'assurance référentielle des deux langues, et donc le degré de précision qu'exigent les deux langues lorsque l'on a affaire à la possession inaliénable.

## **8.1 Le possessif s'impose dans les deux langues**

Si la phrase ou le contexte contient des ambiguïtés référentielles, le possessif s'impose nécessairement dans les deux langues. Parce que, comme le soutient Kleiber : *le possessif rend l'identification individuelle plus claire*.<sup>71</sup> Il y a plusieurs facteurs dans la phrase ou dans le contexte qui peuvent causer des ambiguïtés référentielles et qui rendent donc le possessif nécessaire dans les deux langues. Dans les cas où le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase, et lorsque la partie du corps n'appartient pas au sujet syntaxique, mais par exemple à l'objet, le possessif s'impose en règle générale dans les deux langues. Or, il y a cependant certaines exceptions en norvégien, où le défini peut s'employer. J'y reviendrai.

### **8.1.1 Le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase**

Lorsque le référent possesseur n'est pas cité dans la phrase, le possessif devient le seul outil langagier à assurer le lien biréférentiel entre le possesseur et sa partie du corps. Par conséquent, il est nécessaire dans la phrase dans les deux langues. Un cas qui se présente fréquemment, et où le possesseur n'est pas cité dans la phrase est le cas où la partie du corps appartient au locuteur, ce qu'illustrent les exemples suivants :

- (5) Même la couleur de **mes yeux** n'est pas la bonne. (LSC3TF)

---

<sup>71</sup> Kleiber (2008), p. 321.

Selv fargen på **øynene mine** stemte ikke. (LSC3N)

- (6) Car si **mon corps** est détendu, **ma tête** ne l'est pas. (PR1TF)  
Det er bare **kroppen min** som er avlappet nå, ikke **hodet**. (PR1N)

Pour ce qui est de ce dernier exemple, on observe cependant que le défini est choisi en norvégien en déterminant la tête en question. Cela semble résider dans le fait que le *corps* est déterminé par le possessif, ce qui contribue à rendre l'identité du possesseur de la *tête* plus claire. Autrement dit ; puisque l'on connaît le possesseur du corps, on présuppose que la tête appartient à ce même possesseur. En français, les deux parties du corps sont par contre déterminées par le possessif, ce qui souligne le fait que le français tient généralement à préciser la relation d'appartenance de manière explicite.

De la même façon, le possessif s'intègre naturellement lorsque la partie du corps appartient à l'interlocuteur (singulier ou pluriel), ou à un troisième référent (singulier ou pluriel), étant absent de la phrase :

- (7) Est-ce que je peux marcher sur **ton pied** droit ? (TS1TF)  
Kan jeg få stå på den høyre **foten din** ? (TS1N)
- (8) Les papiers tremblaient dans **sa main**. (HW2TF)  
Papirene ristet i **hånden hennes**. (HW2N)
- (9) **Sa main** tomba tout à coup sur un livre. (HW2TF)  
**Hånden hennes** fant plutselig en bok. (HW2N)
- (10) Mais **ses yeux** ne m'ont rien dit, ce soir. (AM3F)  
Men i kveld sa **øynene hans** meg ikke et eneste ord. (AM3TN)

Concernant ces quatre exemples, le référent possesseur est absent, ce qui rend le possessif le choix naturel dans les deux langues, en étant le seul marqueur d'appartenance. Pour ce qui est des exemples (9) et (10), on peut remarquer que les parties du corps en question prennent la fonction de sujet de la phrase. La forme du possessif dans l'exemple (7) se distingue cependant des autres exemples en assumant une valeur déictique, puisqu'il s'agit du pied de l'interlocuteur, ce qui implique que l'identité du possesseur est évidente. En ce qui concerne les trois dernières phrases, on apprend par les formes possessives norvégiennes que les parties du corps appartiennent à un possesseur féminin, ce que ne dévoilent pas les formes françaises.

On trouve cependant des cas où le possesseur est absent et la partie du corps se réalise comme sujet, et où le défini s'impose en norvégien. Ces cas ne représentent pas la règle générale, mais soulignent pourtant le fait que le français tend à exiger plus d'assurance référentielle que le norvégien pour que le défini puisse s'imposer :

- (11) Malheureusement il glissa sur le verglas et dégringola l'escalier. **Sa jambe** cassa comme une branche sèche au premier coup de vent. (HW2TF)  
Uheldigvis falt han stygt på glassholka, og ramlet ned trappen. **Leggen** knakk som ei tørr grein for første vindkast. (HW2N)
- (12) **Son visage** était très amaigri, **ses yeux** devenus caves, et la vigoureuse silhouette bien bâtie s'était tassée, comme victime des agressions d'une vieille femme trop précoce. (BHH1TF)  
**Ansiktet** var sterkt avmagret, **øynene** innsunkne, og den sterke, velbygde skikkelsen hadde fått noe lutende over seg, som om den var blitt overfalt av en for tidlig alderdom. (BHH1N)

Ce dernier exemple nous montre également que même si le possessif s'intègre naturellement dans des descriptions et des portraits en français, ce choix de déterminant n'est pas nécessairement le choix évident en norvégien.

Il existe également des cas où la partie du corps appartient au sujet de la phrase, mais où ce sujet possesseur est omis, et la phrase est donc incomplète. Cela représente des cas particuliers, où le possessif s'impose pour lier la partie du corps à son possesseur :

- (13) Leva **sa main** gantée et la posa sur l'épaule de l'homme. (HW2TF)  
Løftet den hanskekledte **hånden sin** og la den på mannens skulder. (HW2N)

Il faut cependant se rendre compte que dans ces cas, le sujet possesseur est facile à identifier par le contexte. On observe en fait le défini être utilisé en norvégien, bien que le possesseur ne soit pas cité dans la phrase. Le possessif reste obligatoire en français :

- (14) Laisse **sa main** glisser sur le violoncelle de Lorch, tout en regardant l'homme. (HW2N)  
Lot **hånden** gli over Lorchs cello mens hun hele tiden så på mannen. (HW2TF)

Etant donné que le possesseur est cité dans la phrase norvégienne par le pronom personnel *hun*, on apprend que la main en question appartient à un référent féminin. La référence est assurée de manière explicite dans la phrase française, mais en lisant la phrase norvégienne, on apprend donc plus sur l'identité du possesseur.

### 8.1.2 La partie du corps n'appartient pas au sujet syntaxique

Dans les cas où la partie du corps n'appartient pas au sujet de la phrase, des ambiguïtés référentielles peuvent apparaître. Le possessif s'intègre donc naturellement dans les deux langues, afin d'indiquer l'identité du possesseur de manière explicite :

- (15) Est-ce que je peux marcher sur **ton pied** droit ? (TS1N)  
Kan jeg få stå på den høyre **foten din** ? (TS1TF)

Pour ce qui est de cette phrase interrogative, le possessif joue un rôle indispensable dans les deux langues, en liant sémantiquement le pied en question à son possesseur, étant l'interlocuteur. En employant par contre le défini ici ; *Est-ce que je peux marcher sur le pied droit ? / Kan jeg få stå på den høyre foten ?*, on aurait lié le pied au sujet, étant le locuteur.

- (16) Sittai s'avance vers lui et pose la paume de sa main à plat sur **sa tête**. (AM3F)  
Sittai går bort til ham og legger håndflaten på **hodet hans**. (AM3TN)

En ce qui concerne cet exemple, *sa tête/hodet hans* n'appartient pas au sujet syntaxique (*Sittai*), et il y a deux possesseurs potentiels cités dans la phrase (*Sittai* et *lui/ham*), ce qui rend le possessif un outil nécessaire pour assurer la référence en français et en norvégien. En employant le défini ici, des ambiguïtés référentielles pourraient apparaître, et, par conséquent, le lecteur pourrait avoir l'impression qu'il s'agit de la tête du sujet de la phrase, étant *Sittai*.

- (17) Il sent qu'elle glisse quelque chose dans **sa main**. (LSC3TF)  
Arnold kjenner at damen stikker noe i **hånden hans**. (LSC3N)

Le possessif sert dans cet exemple à lier la main à l'objet de la phrase, un possesseur existant dans le contexte. En lisant la phrase norvégienne, on apprend qu'il s'agit d'un possesseur masculin, ce que ne dévoile pas la traduction française. On revient donc à la problématique traitée dans le chapitre 2.3, liée au fait que les formes grammaticales du possessif français ne s'accordent pas en genre par rapport au possesseur. S'il faut indiquer qu'il s'agit de la main d'un référent masculin, il faut donc ajouter le groupe prépositionnel *à lui*.

- (18) L'enfant se hausse jusqu' à **son visage**, ses cheveux sentent le soleil et la craie. (DS1F)  
Barnet heiser seg opp mot **ansiktet hans**, håret lukter av sol og kritt. (DS1TN)

Ici il est nécessaire d'employer le possessif dans les deux langues, afin de lier le visage explicitement à son possesseur, existant dans un contexte plus large. En employant par contre le défini, le lecteur pourrait lier le visage au sujet de la phrase, *l'enfant*, ce qui donne une phrase non logique du point de vue sémantique.

- (19) Et, lorsque j'osais lever le regard, **leurs têtes** me disaient ce que **leurs pieds** n'avaient pas suffi à m'apprendre : la distance qui les séparait était trop réduite pour qu'il pût s'agir d'un simple rapport de camaraderie. (KF1TF)  
Da jeg våget å løfte blikket, hadde **hodene deres** fortalt meg alt det som **føttene** ikke kunne fortelle alene : avstanden mellom hans hode og hennes var altfor liten til at forbindelsen bare var kameratslig. (KF1N)

Concernant cet exemple, le français opte pour le possessif dans les deux cas, alors que dans la phrase norvégienne, il semble par contre qu'il suffise de référer au possesseur dans le premier cas (*hodene deres*) pour que l'on comprenne que les pieds appartiennent au même référent possesseur. On peut également remarquer la valeur distributive du possessif français dans *leurs têtes* ainsi que *leurs pieds*, et en norvégien *hodene deres*.

- (20) Puis, avant qu'elle n'ait eu le temps de se protéger, il levait son bras valide et, s'en servant comme d'un marteau, tapait sur **son dos** frêle à grands coups réguliers. (BHH1TF)  
Og før hun visste å verge seg, løftet han den friske armen og lot den falle som en slegge tungt og taktfast over den tynne **ryggen hennes**. (BHH1N)

Pour ce qui est de cet exemple, le possessif s'impose dans les deux langues, pour le but de préciser l'identité du possesseur, qui n'est pas réalisé comme sujet. En employant le défini ici, des ambiguïtés pourraient donc apparaître, et on pourrait lier le dos au sujet, *il*. En plus d'assurer le lien biréférentiel, le possessif norvégien sert à nous informer que le dos en question appartient au référent féminin dans la phrase. On peut également remarquer la double détermination dans la phrase norvégienne, causée par l'adjectif *tynne*. En prenant en considération la détermination du *bras* dans la même phrase, on constate que le français réfère explicitement au possesseur, bien que le bras en question soit étroitement lié au sujet possesseur par la syntaxe. Le défini est employé dans l'original norvégien, ce que je ne trouve pas étonnant, étant donné que l'on sait que le français tend à référer au possesseur plus précisément que le norvégien. Or, selon moi, il vaudrait mieux assurer cette référence par le possessif en norvégien aussi, afin de préciser qu'il s'agit du bras de *han*, et non de celui du référent féminin, *hun*.

## 8.2 Le possessif en français, le défini en norvégien

### 8.2.1 Le possesseur de la partie du corps se réalise comme sujet syntaxique

Comme on l'a appris dans le chapitre traitant exclusivement le choix de déterminant en français, et le possessif et le défini se présentent en français dans les cas où le possesseur prend la fonction de sujet, et ils se trouvent donc en « concurrence ». Mais, bien que les deux déterminants puissent, en principe, s'employer dans ces cas, on sait que le français opte dans la *plupart* des cas pour l'emploi du possessif, et c'est pour cette raison que j'ai choisi de traiter ce type de constructions sous le titre de *Le possessif en français, le défini en norvégien*. En norvégien, il semble par contre que le sujet possesseur représente suffisamment d'assurance référentielle pour que le défini puisse remplacer le possessif. Autrement dit, il est probable que le Norvégien moyen lie la partie du corps au sujet syntaxique de manière intuitive, et le possessif devient donc un outil superflu dans ces constructions. De cette manière, on obtient en norvégien ce qu'appelle Lødrup « *implicit possessive* ». <sup>72</sup> Dans des traductions, une tendance très claire est que le possessif en français est remplacé par le défini en norvégien lorsque la partie du corps appartient au sujet de la phrase, ainsi que le défini en norvégien est remplacé par le possessif en français, ce que reflètent les exemples suivants :

- (21) La Vieille sortit **sa main** de l'eau. (LSC3N)  
Den Gamle trakk **hånden** opp av vannet. (LSC3TF)
- (22) Puis elle vint tout près, et posa **sa main** sur le cou de la vache. (HW2TF)  
Så gikk hun helt borttil, og la **hånden** på kuhalsen. (HW2N)
- (23) Il n'a pas fermé l'œil de la nuit et **sa barbe** est ébouriffée. (AM3F)  
Han har ikke hatt blund på øyet hele natten og **skjegget** stritter til alle kanter. (AM3TN)
- (24) Elle n'arrivait pas à trouver le sommeil, et **son pied** lui faisait mal. (HW1TF)  
Søvnen ville ikke komme og det verket litt i **foten**. (HW1N)

Concernant l'exemple (24), le possessif est employé dans la traduction française malgré le fait que le pronom datif *lui* fonctionne sémantiquement comme un possessif explicite. Il faut remarquer que la phrase norvégienne représente une construction impersonnelle, où le défini est imposé, bien que le possesseur ne soit pas cité. Cet exemple affirme donc encore le contraste important qui existe entre les deux langues concernant le besoin d'assurance

---

<sup>72</sup> Lødrup (2010), p. 89.

référentielle dans la détermination des parties du corps.

(25) Dans **leurs bras** libres, elles portaient des paniers avec du pain, de la viande et du vin. (TS1TF)

I de ledige **armene** bar de kurver med brød, kjøtt og vin. (TS1N)

Cet exemple reflète la même tendance, mais le fait que le possesseur sujet est cité après sa partie du corps peut jouer un rôle en français, en motivant encore pour l'emploi du possessif. Concernant la version norvégienne, on peut remarquer la double détermination, qui est obligatoire dans ce cas puisque l'adjectif *ledige* précède la partie du corps, *armene*.

(26) Il retira **sa main**, se redressa et palpa ses poches. (DS1F)

Han trakk **hånden** til seg, rettet seg opp, følte på lommene. (DS1TN)

Ici le français exige donc le possessif, bien que la partie du corps, *sa main/hånden*, fasse partie du possesseur sujet, qui est facile à identifier. *Retirer sa main* représente un geste naturel, qui pourrait, comme je l'ai discuté dans le chapitre précédent, donner accès au défini. On voit cependant que dans la traduction norvégienne, le pronom réfléchi *seg* contribue à référer au possesseur, ce qui rend le possessif superflu dans la phrase.

Comme on vient de le voir, le norvégien opte en règle générale pour le défini dans les cas où le possesseur se réalise comme sujet syntaxique de la phrase. Cependant, on observe aussi le possessif s'employer dans les deux langues :

(27) Je retirerai **ma tête** et l'avançai de nouveau lentement. (GS2TF)

Jeg trakk **hodet mitt** tilbake og lot det synke langsomt fram igjen. (GS2N)

Concernant cet exemple, il semble que l'on puisse remplacer le possessif par le défini dans la phrase norvégienne, et le possessif n'est donc pas obligatoire en norvégien. Mais, le besoin éventuel du possessif réside aussi dans le contexte. S'il existe des facteurs dans le contexte provoquant des ambiguïtés référentielles dans la phrase en question, il faut assurer la référence par le possessif. Au plan discursif, on peut remarquer la reprise anaphorique dans la proposition coordonnée dans les deux langues. Plus précisément, on voit l'introduction du contenu rhématique à l'aide du possessif dans la première proposition, qui représente donc le contenu thématique dans la proposition coordonnée, par les pronoms *l'* et *det*. De l'aspect pragmatique, le possessif semble plus apte que le défini à faire cette introduction, grâce à sa valeur explicite.



Et, comme on l'a appris dans le chapitre consacré au français, le défini *peut* s'imposer quand le possesseur prend la position de sujet dans la phrase. De cette manière, la détermination des parties du corps liées au sujet devient parallèle dans les deux langues :

(28) Pierre avait posé **le genou** sur le matelas qui se creusa. (DS1F)

Pierre hadde satt det ene **kneet** på madrassen som sank sammen ; (...) (DS1TN)

Dans cet exemple, le défini se présente donc dans les deux langues. La partie du corps en question, le *genou/kneet* appartient au sujet de la phrase, *Pierre*, ce qui rend le possesseur facile à identifier. Comme on l'a vu, cela *peut* donner accès au défini en français, mais c'est pourtant le possessif qui se présente le plus souvent dans ces constructions. Selon moi, comme je l'ai expliqué dans le chapitre précédent, *poser le genou* peut passer pour être une expression figée exprimant un geste naturel, ce qui rend le défini le choix naturel. Pour ce qui est de la phrase norvégienne, le défini s'impose sans problèmes dans la plupart des cas où le possesseur de la partie du corps représente le sujet de la phrase. On peut également remarquer la double détermination, causée par l'adjectif *ene* placé devant le nom.

### 8.3 Le défini s'impose dans les deux langues

#### 8.3.1 GN défini (partie du corps) + *de/til* + complément (possesseur)

Conformément au français, cette construction syntaxique est sémantiquement équivalente au déterminant possessif en norvégien. Du point de vue sémantique, on obtient donc le même groupe nominal en remplaçant cette construction par un GN possessif. L'exemple qui suit illustre l'emploi du défini dans cette construction :

(29) Il effleure **le bras de la jeune fille** sans la moindre raison apparente. (TL1TF)

Han rører ved **armen til jenta** uten det minste fnugg av påskudd. (TL1N)

Il faut prendre en considération le contraste entre la construction syntaxique du GN défini suivi du GP en *de/til* (*le bras de la jeune fille/armen til jenta*) et la synthèse de celle-ci, représentée par un GN possessif : *son bras/armen hennes*. De cette manière, on affirme la valeur économique du possessif comme outil linguistique dans les deux langues.

### 8.3.2 La partie du corps assume une valeur générique

Parallèlement qu'en français, le défini s'impose obligatoirement dans les cas où la partie du corps n'appartient pas à un possesseur spécifique. Il sert souvent à exprimer des vérités générales, et obtient de cette manière une valeur générique :

- (30) Quand Dieu a créé l'homme, ça s'est bien passé avec **les yeux, les bras et les jambes**.  
(TS1TF)  
Da Gud begynte med menneskene, gikk det bra med **øynene, armene og beina**.  
(TS1N)

### 8.3.3 Le défini dans les constructions conventionnelles et figées

Le déterminant défini s'impose naturellement dans les constructions conventionnelles et figées en norvégien, comme en français, où il s'agit d'exprimer un geste naturel, une action corporelle exprimée par un verbe transitif. La partie du corps assume le plus souvent la fonction de complément d'objet direct de ces constructions, et fait partie du sujet, qui représente donc le possesseur de la partie du corps en question. Comme en français, l'action s'exerce donc *sur* la partie du corps, *par* le possesseur. Quelques exemples norvégiens sont : *åpne munnen, løfte beina, lukke øynene, holde noe/noen i hendene*, etc. Plusieurs des expressions conventionnelles présentées dans le chapitre examinant le français ont des versions correspondantes en norvégien, ce que montrent les exemples suivants :

- (31) Il **ouvrit la bouche**, puis la referma. (GS2TF)  
Han **åpnet munnen** og lukket den igjen. (GS2N)
- (32) Elle **ferma les yeux**. (DS1TF)  
Hun **lukket øynene**. (DS1N)
- (33) Je suis allé à la piscine, mais Françoise **s'est tordu le pied**. (DS1F)  
Jeg har vært og svømt, men Françoise har **vrikket foten**. (DS1TN)

Dans ces exemples, le défini est employé dans les deux langues. Pour ce qui est de l'expression figée *se tordre le pied/vrikke foten*, il faut cependant remarquer la présence du pronom réfléchi en français (*s'*), servant à lier le pied explicitement au sujet. Par conséquent, on peut maintenir que le français assure la référence de manière plus précise que le norvégien dans cette expression, bien que le défini soit employé dans les deux langues.

Il y a cependant plusieurs cas où le choix de déterminant dans les expressions plus ou moins figées n'est pas le même dans les deux langues. Souvent, il faut opter pour le possessif en français et le défini en norvégien :

- (34) Puis, avant qu'elle n'ait eu le temps de se protéger, il **levait son bras** valide et, (...). (BHH1TF)  
Og før hun visste å verge seg, **løftet han** den friske **armen** og (...). (BHH1N)

Pour ce qui est de la phrase norvégienne, il faut se rendre compte du fait que la construction *løftet han den friske armen* constitue moins de figement que *løftet han armen*, à cause de l'intégration de *den friske*.

### 8.3.4 L'emploi du pronom réfléchi dans les deux langues

Comme on l'a vu dans le chapitre traitant le français, le pronom réfléchi s'intègre dans certaines constructions afin de lier la partie du corps explicitement à son possesseur, ce qui implique que le possessif devient un outil superflu. Dans les deux langues, le pronom réfléchi sert à référer au sujet, le possesseur auquel appartient la partie du corps. En norvégien, on trouve le même type de constructions qu'en français, mais il y en a cependant plusieurs variétés servant à exprimer le même contenu sémantique. En prenant l'exemple *se laver les mains*, il est normal en norvégien que le pronom réfléchi soit suivi d'une préposition : *Vaske seg på hendene*. En outre, on peut également ajouter le possessif et donc obtenir une valeur pragmatique plus individualisante : *Vaske seg på hendene sine*. On peut aussi faire le processus pragmatique inverse ; supprimer *seg* et *sine* et de cette manière neutraliser l'expression et obtenir une valeur pragmatique plus généralisante : *Vaske hendene*.

Le point commun qu'ont le français et le norvégien dans ce type de constructions est donc le fait que l'on permet au défini de déterminer la partie du corps, grâce au fait que le pronom réfléchi est apte à référer correctement au possesseur sujet :

- (35) Les femmes **se** lavent **les mains** dans l'eau et il semble à Arnold que l'océan en devient vert. (LSC3TF)  
Kvinnene skyller **hendene** i vann, Arnold synes at havet blir grønt med det samme. (LSC3N)
- (36) Ils **se** frottent **les yeux**, ils pleurent, ils prient, ils s'embrassent. (AM3F)  
De gnir **seg** i **øynene**, de gråter, de ber, de omfavner hverandre. (AM3TN)

Pour ce qui est de l'exemple (35), on observe que la phrase norvégienne apparaît sans pronom réfléchi, mais que la partie du corps concernée est pourtant déterminée par le défini, parce que l'on la lie intuitivement au sujet, étant *kvinnene*. Concernant l'exemple (36), la préposition *i* est obligatoire devant la partie du corps, *øynene*, dans la phrase norvégienne.

- (37) Mais une nouvelle journée commençait, et il n'y avait plus qu'à aller **se** passer **le visage** sous l'eau froide du robinet. (HW1TF)  
Det var bare å kjøre **fjeset** i det kalde vannet fra springen. (HW1N)

Concernant l'exemple (37), le pronom réfléchi est utilisé en français, et non en norvégien, *se passer le visage* ne se traduit pas littéralement en norvégien. Il y a en effet certains cas où l'une des langues emploie le pronom réfléchi et où l'autre ne le fait pas. D'autres exemples en sont la construction *se brosser les cheveux* en français, représentant *børste/gre håret (sitt)* en norvégien, ainsi que *se brosser les dents*, se traduisant en *pusse tennene (sine)* en norvégien. En ayant le pronom réfléchi dans la construction française, on réfère de manière plus explicite au possesseur sujet que le fait la construction norvégienne. Il faut donc ajouter le possessif en norvégien dans les cas où il faut faire une référence explicite.

### 8.3.5 Le pronom datif en français, le pr personnel, le possessif ou le défini en norvégien

On a constaté que le français donne accès au déterminant défini devant la possession inaliénable lorsque le possesseur est exprimé par le pronom datif. En norvégien, ce type de constructions s'exprime différemment, et souvent sans l'emploi du déterminant défini, mais j'ai quand même choisi de le présenter dans ce sous-chapitre, par souci de structure. Souvent, il est exprimé soit par le pronom personnel dénotant le possesseur et la partie du corps déterminée par le déterminant défini, soit par le déterminant possessif :

- (38) L'étranger **lui** tendit **la main** à nouveau, comme s'il avait oublié que c'était déjà fait. (HW2TF)  
Den fremmede rakte **henne hånden** igjen, som om han hadde glemt at det allerede var gjort. (HW2N)
- (39) Dina s'approcha et **lui** caressa **le bras**. (HW2TF)  
Dina gikk bort til ham og strøk **ham** på **armen**. (HW2N)

Pour ce qui est des deux exemples ci-dessus, c'est le défini qui est employé en norvégien, tout en gardant une référence précise. Les pronoms personnels *henne* et *ham* dénotent le

possesseur, et la référence est donc assurée sans l'emploi du possessif. Dans les exemples qui suivent, le possesseur est représenté par le pronom datif dans les phrases françaises, alors que dans les phrases correspondantes norvégiennes, le possesseur n'est par contre pas cité, ce qui demande l'emploi du possessif :

- (40) Devenue étrangement lointaine et étrangère, la voix se perdit dans un long soupir au moment où il **lui lâcha la main**. (BHH1TF)  
Stemmen lød underlig fjern og fremmed og fortapte seg i et langt sukk idet han slapp taket i **hånden hennes**. (BHH1N)
- (41) J'approuve d'un hochement de tête puis **lui serre le bras** tout en réfléchissant, malade d'angoisse, (...). (KF1TF)  
Jeg nikker, klemmer **armen hennes** mens jeg funderer, syk av engstelse (...). (KF1N)

En employant par contre le défini dans la version norvégienne de la phrase (41), on pourrait lier le bras au sujet, *jeg*. De la même manière, on pourrait lier la partie du corps au sujet dans la phrase (40). Le possessif représente donc un outil obligatoire dans ces constructions en norvégien, à l'exception des cas où un pronom personnel apparaît dénotant le possesseur.

### 8.3.6 Le verbe *avoir* + GN défini partie du corps

Comme on l'a constaté, la partie du corps est déterminée par le défini par convention en français lorsqu'elle constitue un complément du verbe *avoir*, ce que l'on peut expliquer par la sémantique ainsi que par la syntaxe de cette construction verbale. La même tendance s'applique en norvégien concernant ce choix de déterminant, pour les mêmes raisons qu'en français. Le contenu sémantique du verbe *å ha* marque, comme le verbe *avoir* en français, la présupposition de l'appartenance et de l'inclusion, et la partie du corps est donc facilement liée au possesseur sujet dans cette construction syntaxique (voir les chapitres 4.1.2 et 6.3.6). Or, comme le montrent les exemples suivants, le norvégien emploie souvent d'autres constructions verbales à la place de cette construction :

- (42) Elle **avait les yeux** bleus, **la bouche** plutôt petite, plutôt pincée, (...). (GS2TF)  
**Øynene** var blå, **munnen** heller liten, heller tynn. (GS2N)
- (43) Elle **avait la bouche** ouverte. (HW2TF)  
**Munnen** var åpen. (HW2N)
- (44) Toute l'assemblée **avait les yeux** rivés sur Ana pendant qu'elle parlait. (JG3TF)  
Alle **hadde hatt øynene** spikret til Ana mens hun snakket. (JG3N)

Concernant les exemples ci-dessus, on observe que le déterminant défini s'impose dans les deux langues, mais que la construction syntaxique *avoir* + la partie du corps déterminée par le défini apparaît plus standardisée en français qu'en norvégien. Afin de rapprocher les deux premiers exemples norvégiens à la construction française, on pourrait remplacer les propositions norvégiennes *Øynene var blå* et *Munnen var åpen* par *Hun hadde blå øyne* et *Hun hadde åpen munn*. De cette façon, on obtient la même construction syntaxique dans les deux langues, et les exemples deviennent comparables.

### 8.3.7 Les verbes *garder* et *tenir* + GN défini partie du corps

De la même manière, la partie du corps est déterminée par le défini en français lorsqu'elle prend la position de COD des verbes *garder* et *tenir*. La même règle générale s'applique en norvégien, pour les verbes sémantiquement correspondants :

- (45) Le jeune sultan est fier de son exploit, mais il **garde la tête** froide. (AM3F)  
 Den unge sultanen er stolt av sin erobring, men han **holder** allikevel **hodet** kaldt.  
 (AM3TN)
- (46) Quand Henrik mangeait avec elles, Tora **gardait les yeux** baissés sur la table.  
 (HW1TF)  
 Når Henrik spiste sammen med dem, pleide Tora alltid å **holde øynene** i bordet.  
 (HW1N)
- (47) (...) sous peine de renvoi, les rameurs doivent **tenir la tête** baissé. (KM1F)  
 (...), under trussel om å bli oppsagt **holder** roerne **blikket** senket. (KM1TN)

Pour ce qui est des versions norvégiennes ci-dessus, on observe cependant que l'objet (la partie du corps), ainsi que l'attribut de l'objet peuvent se présenter différemment qu'en français. Dans ce dernier exemple, *la tête* est traduite par *blikket* en norvégien. Concernant la phrase (46), le participe adjectival *baissés* est ajouté en français, alors qu'en norvégien, le groupe prépositionnel *i bordet* est suffisant pour exprimer le même contenu sémantique.

### 8.3.8 GN complément introduit par la préposition *à/med* + défini

Comme on l'a appris dans le chapitre examinant la détermination de la possession inaliénable en français, un GN complément introduit par la préposition *à*, suivi par un modificateur est en règle générale déterminé par le défini. En norvégien, on voit que ce GN est introduit par la préposition *med*, mais on observe également que la partie du corps est généralement déterminée par le déterminant indéfini dans ces constructions :

- (48) Ce quinquagénaire de petite taille, **aux yeux** pétillants de malice, **à la barbe** soignée, aux manières élégantes, (...). (AM3F)  
 Han var rundt femti år, liten av vekst, **med** tindrende, slø **øyne**, **et** velpleiet **skjegg** og en opptreden som var preget av den største eleganse. (AM3TN)
- (49) C'étaient deux grands garçons **aux yeux** clairs sous une chevelure bouclée d'un blond tirant sur le roux. (NF1TF)  
 Det var to lange gutter **med** lyse **øyne** under rødblonde lugger. (NF1N)

### 8.3.9 Les adverbiaux introduits par les prépositions *par/gjennom*, *sous/under*, *sur/på*, *avec/med* et *dans/i*

Conformément au français, les parties du corps ont la tendance à être déterminées par le défini dans les adverbiaux en norvégien. En effet, selon mon corpus, cette tendance se montre encore plus clairement en norvégien, par le fait que le défini apparaît encore plus fréquemment dans les adverbiaux en norvégien qu'en français. Je ne trouve pas ce fait étonnant, étant donné que l'on sait que le défini s'impose plus facilement devant les parties du corps en norvégien qu'en français en général. En outre, les parties du corps citées dans les compléments circonstanciels ne demandent pas normalement une valeur pragmatique focalisatrice, puisqu'elles font partie des adverbiaux exprimant des informations complémentaires. Cependant, comme en français, le choix de déterminant varie selon la préposition employée. Dans ce qui suit, j'examinerai les prépositions qui précèdent le plus souvent les parties du corps : *par/gjennom*, *sous/under*, *sur/på*, *avec/med* et *dans/i*. Comme en français, ce sont les prépositions *par*, *sous*, et *sur - gjennom*, *under* et *på* qui demandent le plus souvent l'emploi du défini, ce que reflètent les exemples qui suivent :

- (50) Aussi Arnold se retrouve-t-il dans le bateau, le nez empaqueté dans un bandage grossier qui l'oblige à respirer **par la bouche**. (LSC3TF)  
 Og nå sitter Arnold på toften, den blå nesen er pakket inn i en grov bandasje og han må puste **gjennom munnen**. (LSC3N)

Parallèlement qu'en français, le fait qu'il est impossible de respirer par la bouche d'un autre référent rend le défini le choix évident en norvégien. Le choix de déterminant réside donc, selon moi, dans la sémantique de cette préposition, en combinaison avec le lien référentiel qui s'établit entre la partie (*la bouche/munnen*) et le tout (*Arnold*) dans les deux langues.

- (51) Il reste un moment assis sur le lit ; le visage de la petite fille est dans l'ombre, mais son front brille de sueur **sous les cheveux** collés. (DS1F)

Han blir sittende en stund på sengen; ansiktet til den lille piken er i skyggen, men pannen glinser av svette **under** de fuktige **hårlokkene**. (DS1TN)

Concernant cet exemple, on peut également remarquer que le fait que le *front* est déterminé par le possessif dans la phrase française contribue à lier les *cheveux* au même possesseur que celui auquel appartient le front. En remarquant la détermination du *front/pannen*, on constate qu'elle représente un cas qui reflète bien les règles générales en norvégien et en français. Alors que le possessif est nécessaire en français pour lier le front à son possesseur, le défini s'impose en norvégien à cause du fait que l'on lie normalement la partie du corps au sujet syntaxique de manière intuitive. On pourrait cependant remplacer le défini par le possessif en norvégien, afin d'obtenir une valeur pragmatique plus individualisante ; *pannen hennes*.

- (52) (...) ils portent tous, cousues **sur le dos**, des bandes de tissu en forme de (...) (AM3F)  
Det ble også fortalt at **bakpå ryggen** hadde alle sammen sydd på tøybånd i form av et kors. (AM3TN)

En considérant l'exemple (52), il faut se rendre compte du fait que l'emploi du défini en français réside non seulement dans le fait que la partie du corps est précédée de la préposition *sur*, mais aussi dans la construction absolue, où le défini s'impose par convention.

Lorsque la partie du corps constitue un complément des prépositions *avec* et *dans*, et le possessif et le défini s'emploient dans les deux langues. Or, selon mon corpus, c'est le défini qui s'impose le plus souvent en norvégien, alors qu'en français, les deux déterminants se présentent de manière relativement égale. Ces exemples illustrent cette tendance :

- (53) Tranquillement, sans courir **avec les mains** en bouclier, comme il en avait l'habitude. (HW2TF)

Rolig, ikke løpende **med hendene** foran seg, slik han pleide. (HW2N)

- (54) Il était si gêné qu'il se cacha **avec ses mains**. (HW2TF)

Han ble så sjenert av det at han skjulte seg **med hendene**. (HW2N)

En ce qui concerne l'exemple (54), on observe que le pronom réfléchi *se/seg* se présente dans les deux langues en contribuant à assurer le lien biréférenciel, mais que le possessif s'impose pourtant en français.

- (55) Seulement maintenant ils l'ont retrouvée avec un trou **dans la tête**, n'est-ce pas ? (PR1TF)

Men nå har de jo funnet henne, med hull **i hodet**, ikke sant ? (PR1N)



Cette phrase se distingue des autres exemples par le fait que la partie du corps appartient à l'objet de la phrase. Malgré ce fait, la tête en question est déterminée par le défini, ce qui reflète le rôle que jouent les circonstanciels en donnant des informations supplémentaires.

### 8.3.10 La construction absolue

Comme on l'a vu, c'est le déterminant défini qui s'impose en règle générale dans les constructions absolues en français, et on voit la même tendance dans les constructions équivalentes en norvégien. On a cependant appris que le possessif peut également précéder la partie du corps dans ces constructions, mais qu'il se trouve en minorité par rapport à l'omniprésence générale du défini. Or, la construction absolue en norvégien se distingue de celle du français par le fait que la préposition *med* introduit normalement la construction, et sert à lier sémantiquement la construction « absolue » au reste de la phrase. Par conséquent, cette construction n'est donc pas caractérisée par l'absence de préposition comme elle l'est, en règle générale, en français, ce qui implique qu'elle n'est pas *absolue* au sens strict du terme. Je vais cependant continuer à employer le terme de *construction absolue*, par souci de simplicité. De la même manière qu'en français, la construction absolue en norvégien est composée d'un nom (ici je ne traite que les noms représentant une partie du corps), en règle générale la forme définie de celui-ci et d'un adjectif, d'un participe passé ou d'un groupe prépositionnel. Cette construction peut être introduite par la préposition *avec* en français aussi, mais lorsque c'est le cas, la construction se désigne, selon Hanon, par l'étiquette de *pseudotype*, désignant une construction constituée d'une préposition et d'un régime. Elle peut être analysée comme *préposition + construction absolue* : *Avec un panier au bras, Marie se promène.*<sup>73</sup> En ayant affaire à ce que l'on appelle traditionnellement la construction absolue en français, on pense donc premièrement à la construction sans préposition.

Bien que le défini apparaisse dans beaucoup de cas dans la construction absolue en norvégien (la construction constituant un GP en *med*), on rencontre également le déterminant indéfini, ainsi que le possessif. En outre, on observe cette construction être traduite du français par une autre construction en norvégien, ainsi que l'on la voit être traduite d'une autre construction en norvégien par la construction absolue en français. Par conséquent, cette construction apparaît alors plus fréquemment en français qu'en norvégien. De toute façon, la partie du corps citée

---

<sup>73</sup> Hanon (1989), p. 319.

dans la construction absolue et en français et en norvégien est généralement précédée du déterminant défini :

- (56) Assise sur le rebord de la chaise, **les jambes bien serrées**, elle se refuse à prendre ses aises, (...). (PR1TF)  
Hun sitter ytterst på stolkanten, **med bena presset pent sammen**, hun vil ikke gjøre det for behagelig for seg, (...). (PR1N)
- (57) Mais, avant d'arriver tout en haut, il se ravisa et, **les mains sur les genoux**, s'assit sur la dernière marche. (BHH1TF)  
Men før han er helt oppe, ombestemmer han seg og setter seg til rette på det øverste trappetrinnet **med hendene på knærne**. (BHH1N)
- (58) Pendant le reste du trajet, elle reste immobile, **la tête renversée en arrière, les yeux clos**, (...). (KM1F)  
Under resten av turen blir hun sittende ubevegelig, **med hodet tilbakelent og øynene lukket**, (...). (KM1TN)

Dans la phrase (58), on a affaire à deux constructions absolues en français, alors qu'il n'y a qu'un seul GP avec des GN compléments coordonnés dans la traduction norvégienne, ce qui reflète donc la tendance que la construction absolue se présente plus fréquemment en français qu'en norvégien. Lorsque la construction absolue est absente dans l'original norvégien, on la voit souvent s'imposer dans la traduction française :

- (59) Le matin, elle était grise, **le visage fermé**. (HW2TF)  
Neste morgen var hun grå og lukket. (HW2N)
- (60) **Le coeur brisé**, la jeune fille s'enfuit en courant le plus loin possible de la maison. (JG3TF)  
Den sønderknuste piken løp gråtende avsted, og så langt bort som hun kunne komme fra hjemmet. (JG3N)

On voit en effet la même tendance pour la traduction du français en norvégien ; que la construction absolue soit remplacée par une autre construction dans la traduction norvégienne :

- (61) Tout le monde s'est tu, **les yeux braqués sur l'officier**, qui continue : (...). (KM1F)  
Alle tier og stirrer på offiseren som fortsetter : (...). (KM1TN)
- (62) **Les yeux fixés sur Djahane**, il cherche le sentiment qu'il éprouve à son égard ; (...). (AM2F)  
Han stirrer stivt på Djahan og prøver å finne ut hvilke følelser han har overfor henne; (...). (AM2TN)

En norvégien, on observe également la forme indéfinie de la partie du corps se présenter dans le GP en *med*, ce qu'illustrent les exemples suivants :

- (63) Il tourna la clé, **les mains tremblantes**. (HW2TF)  
Han vridde om nøkkelen **med skjelvende hender**. (HW2N)
- (64) **Les yeux exorbités**, il regarde sa jeune tante. (KM1F)  
Han betrakter sin unge tante, **med utstående øyne**. (KM1TN)

Bien que la forme indéfinie des parties du corps soit utilisée en norvégien dans ces exemples, cette forme de détermination n'est pas obligatoire ; on pourrait bien la remplacer par la forme définie, sans changement sémantique de la phrase : *Med de skjelvende hendene, med øynene utstående/stående ut*. Cependant, on ne peut pas exclure des changements au niveau pragmatique et stylistique en alternant entre les deux déterminants.

#### 8.4 Le défini en français, le possessif en norvégien ?

On a constaté que le possessif s'utilise en général plus fréquemment en français qu'en norvégien avec les parties du corps. Dans mon corpus, j'ai cependant trouvé deux cas où le défini s'impose en français et où le possessif se présente en norvégien :

- (65) J'essayais de tendre **la main** pour l'en empêcher, mais mon bras ne m'obéissait pas.  
(CC1F)  
Jeg forsøkte å ta **hånden hennes** for å hindre henne, men armen min adlød meg ikke.  
(CC1TN)

La raison pour laquelle le français donne accès au défini ici est que *tendre la main* représente une expression figée dans la langue française. En outre, la main en question appartient au sujet, et le possesseur est donc facile à identifier. En norvégien, le possessif s'impose puisque la main en question n'appartient pas au sujet de la phrase, ce qui implique qu'il faut rendre la référence explicite par l'emploi du possessif. Mais, la phrase norvégienne n'est pas traduite correctement, ce qui implique que les bases du choix de déterminant ne sont pas les mêmes dans les deux langues. Alors que la partie du corps appartient au possesseur sujet dans la phrase française, elle appartient par contre à l'objet dans la phrase norvégienne. En traduisant la phrase correctement, on obtient une phrase correspondante à la version française : *Jeg forsøkte å rekke ut hånden for å hindre henne, men armen min adlød meg ikke*. De cette manière, les phrases deviennent comparables, et on observe en effet l'emploi du déterminant défini dans les deux langues. *Tendre la main* et *rekke ut hånden* représentent des expressions

figées dans les deux langues, où le défini s'impose par convention. Par conséquent, cet exemple appartient, en principe, au sous-chapitre 8.3 (*Le défini s'impose dans les deux langues*), et appuie mes hypothèses concernant la traduction des deux déterminants. Je reviendrai à cette phrase dans le chapitre suivant, en analysant les informations données par les informants norvégiens.

- (66) Chaque fois que quelqu'un mettait **le pied** dans la chambre, il éprouvait un malaise, convaincu qu'il n'était pas dans l'ordre des choses qu'on en franchît le seuil. (NF1TF)  
Han kjente ubehag hver gang noen satte **sin fot** på rommet hans, og han sa til seg selv at det ikke var naturlig at noen skulle komme over dørstokken. (NF1N)

Pour ce qui est de cet exemple, c'est la convention d'usage norvégienne qui demande l'emploi du possessif, à cause du fait que le groupe verbal *sette sin fot* représente une expression figée. Il faut remarquer la forme indéfinie du nom *fot*, causée par l'antéposition du possessif. En français, on permet au défini de s'imposer puisque le pied en question est lié au sujet, et parce que ce pied n'appartient pas à un possesseur spécifique, mais obtient plutôt une valeur générique, ce qui vaut aussi pour la phrase norvégienne.

## 8.5 Bilan

Cette étude contrastive nous montre des similarités et des différences entre le français et le norvégien concernant la détermination de la possession inaliénable. En observant les données d'OMC, je n'ai trouvé que deux exemples où la partie du corps est déterminée par le défini en français et par le possessif en norvégien pour la même phrase, et ces deux exemples représentent, comme on l'a vu, des cas particuliers. En revanche, il y a beaucoup de cas où la partie du corps est déterminée par le possessif en français et par le défini en norvégien, ce que je trouve intéressant. Ces observations appuient mes hypothèses concernant la traduction des deux déterminants, et montrent clairement que le fait que le possessif s'impose plus en français qu'en norvégien en général compte également pour la détermination de la possession inaliénable.

Ce qui est essentiel dans les deux langues est avant tout d'assurer la référence entre la partie du corps et son possesseur de manière précise, pour que la relation d'appartenance soit évidente. Or, il semble que cette référence soit assurée plus facilement en norvégien qu'en français. Dans les cas où le possesseur se réalise comme sujet et est facile à identifier dans les deux langues, le français tient pourtant à utiliser le possessif dans la plupart des cas, alors

qu'en norvégien, il semble que l'on lie la partie du corps intuitivement au sujet, ce qui rend le possessif superflu. En ce qui concerne les expressions figées exprimant des gestes naturels du corps, on observe cependant une certaine omniprésence du déterminant défini dans les deux langues.

Par conséquent, on peut maintenir qu'en français, ces expressions conventionnelles et figées représentent une exception à la tendance générale de l'emploi du possessif avec les parties du corps, alors qu'en norvégien, ces expressions font partie de l'usage général du défini. On voit également que le défini a la tendance à s'imposer par convention lorsque la partie du corps fait partie d'un complément d'une préposition dans les deux langues, mais que cette tendance est encore plus nette pour le norvégien. Les constructions absolues représentent des cas particuliers où le défini s'impose normalement dans les deux langues, mais cette construction apparaît et plus standardisée et plus fréquente en français qu'en norvégien. Il faut cependant savoir qu'en norvégien, il ne s'agit pas d'une construction absolue *stricto sensu*, puisque la construction absolue française équivaut généralement à un GP en *med*.

Pour conclure de manière générale, on peut constater que le français exige plus d'assurance référentielle que le norvégien pour que le défini puisse s'imposer, et que le français réfère de manière plus précise que le norvégien dans le domaine de la détermination de la possession inaliénable.

Dans le chapitre qui suit, on va voir si les informants norvégiens appuient les analyses présentées dans ce chapitre, en observant la manière dont ils considèrent le choix de déterminant en français comparé au norvégien.

# 9 Présentation et analyse de l'information donnée par les informants norvégiens

## 9.1 Présentation du questionnaire

J'ai présenté aux informants norvégiens 10 phrases, dont 8 phrases d'origine norvégienne et 2 phrases d'origine française, ainsi que leurs traductions respectives. Il s'agissait pour les informants de déterminer le degré d'acceptabilité du choix de déterminant avec la possession inaliénable dans les versions françaises. Ces versions ont été présentées aux informants deux fois, une fois avec le possessif et une fois avec le défini, à l'exception des phrases 6 et 9, qui ont été présentées quatre fois, puisque ces phrases contiennent deux parties du corps - et donc deux déterminants. Les phrases 1 et 2 ont également été présentées aux informants français, ce qui m'a donné l'occasion de comparer les choix de déterminant des informants norvégiens avec les choix faits par les informants français pour ces phrases. Après avoir présenté les résultats du questionnaire, je présenterai les généralités et les tendances des résultats, avant d'examiner chaque phrase plus profondément. Ci-dessous je présente les phrases originales et leurs traductions authentiques :

1) Original norvégien : Han legger plutselig **hånden** på hodet mitt.<sup>74</sup>

Traduction française : Il appuie soudain **sa main** sur ma tête.

2) Original norvégien : Det første han gjorde, var å rekke **hånden** ut etter salmeboken, et praktstykke med gullsnitt og tynne blad som lå foran ham på bordet.<sup>75</sup>

Traduction française : D'abord il a allongé **le bras** pour prendre le psautier, un magnifique exemplaire à la tranche dorée et aux pages en papier bible qui se trouvait devant lui sur la table.

3) Original norvégien : Han nikket ettertenksomt og la **armen** tilbake over skulderen hennes.<sup>76</sup>

Traduction française : Il hocha la tête d'un air pensif et reposa **son bras** sur l'épaule de la jeune femme.

---

<sup>74</sup> Christensen, Lars Saabye. 2002. *Halvbroren*. Oslo : Cappelen forlag.

<sup>75</sup> Haff, Bergljot Hobæk. 1996. *Skammen*. Oslo : Gyldendal norsk forlag.

<sup>76</sup> Gaarder, Jostein. 1999. *Maya*. Oslo : Aschehoug & CO.

4) Original norvégien : Enda alarmsignalene durer i **hodet mitt** : Hva er det egentlig jeg begir meg ut på ?<sup>77</sup>

Traduction française : Pourtant, j'entends les signaux d'alarme qui retentissent dans **ma tête** : Mais qu'est-ce que je suis en train de faire ?

5) Original norvégien : Før han trer inn av døren, ranker han seg og stryker luggen bakover med **hånden**.<sup>78</sup>

Traduction française : Avant d'entrer, il se redresse et se passe **la main** dans les cheveux pour les ramener en arrière.

6) Original norvégien : Da løftet hun **hånden** mot **munnen** og sa : «Hysj!» som om han forstyrret henne i en viktig tanke.<sup>79</sup>

Traduction française : Alors elle porta **la main** devant **sa bouche** et dit : " Chut ! " comme s'il la dérangeait au milieu d'une pensée importante.

7) Original norvégien : Dina kavet, åpnet **munnen** og lot det stå til.<sup>80</sup>

Traduction française : Dina se débattit, ouvrit **la bouche** et s'abandonna au cri.

8) Traduction norvégienne : Hun så meg like i **øynene** mens hun stakk sprøyten i armen sin.<sup>81</sup>

Original français : Elle me regardait droit dans **les yeux** en enfonçant l'aiguille dans son bras.

9) Traduction norvégienne : Jeg forsøkte å ta **hånden hennes** for å hindre henne, men **armen min** adlød meg ikke.<sup>82</sup>

Original français : J'essayais de tendre **la main** pour l'en empêcher, mais **mon bras** ne m'obéissait pas.

10) Original norvégien : Peder holdt meg i **armen**.<sup>83</sup>

Traduction française : Il me secouait **le bras**.

---

<sup>77</sup> Faldbakken, Knut. 1978. *Adams dagbok*. Oslo : Gyldendal norsk forlag.

<sup>78</sup> Haff, Bergljot Hobæk. 1996. *Skammen*. Oslo : Gyldendal norsk forlag.

<sup>79</sup> Wassmo, Herbjørg. 1992. *Dinas bok*. Oslo : Gyldendal norsk forlag.

<sup>80</sup> Wassmo, Herbjørg. 1992. *Dinas bok*. Oslo : Gyldendal norsk forlag.

<sup>81</sup> Collange, Christine. 1985. *Moi, ta mère*. Paris : Librairie Arthème Fayard.

<sup>82</sup> Collange, Christine. 1985. *Moi, ta mère*. Paris : Librairie Arthème Fayard.

<sup>83</sup> Christensen, Lars Saabye. 2002. *Halvbroren*. Oslo : Cappelen forlag.

**Un résumé des déterminants choisis dans les originaux norvégiens et dans leurs traductions respectives :**

Phrase	Original norvégien	Traduction française
1	Défini	Possessif
2	Défini	Défini
3	Défini	Possessif
4	Possessif	Possessif
5	Défini	Défini
6	Défini, défini	Défini, possessif
7	Défini	Défini
8*	Défini	Défini
9*	Possessif, possessif	Défini, possessif
10	Défini	Possessif

\* Les phrases 8 et 9 représentent des originaux français, traduits en norvégien.

## 9.2 Les résultats du questionnaire

Comme je l'ai expliqué ci-dessus, il s'agissait pour les informants norvégiens de juger le degré d'acceptabilité des deux déterminants dans les versions *françaises* des phrases. Dans ce qui suit, je présenterai la manière dont le nombre d'informants se partage entre les trois options d'*acceptable*, de *partiellement acceptable* et d'*inacceptable* dans les dix phrases en question.

### Les résultats pour le déterminant possessif :

Phrase	Acceptable	Partiellement acceptable	Inacceptable
1	12	3	0
2	4	9	2
3	13	2	0
4	15	0	0
5	1	5	9
6 (poss + poss)	3	4	8
6 (poss + déf)	3	10	2
7	3	8	4
8	2	2	11
9 (poss + poss)	10	4	1
9 (poss + déf)	3	11	1
10	3	5	7



### Les résultats pour le déterminant défini :

Phrase	Acceptable	Partiellement acceptable	Inacceptable
1	8	6	1
2	13	2	0
3	8	5	2
4	0	2	13
5	14	1	0
6 (déf + déf)	3	7	5
6 (déf+ poss)	10	5	0
7	14	1	0
8	13	2	0
9 (déf + déf)	0	2	13
9 (déf + poss)	11	1	3
10	13	2	0

### 9.3 Analyse et discussion des résultats

Dans les résultats du questionnaire, on observe certaines tendances générales concernant le choix de déterminant avec les parties du corps. En étudiant la manière dont le nombre d'informants se partage entre les options d'acceptable, de partiellement acceptable et d'inacceptable pour les deux déterminants, on voit que le degré d'univocité des résultats dépend du type de construction. En général, on observe que le défini est considéré acceptable par les informants norvégiens pour un plus grand nombre de phrases que pour les phrases données aux informants français. Cela réside principalement dans le fait que sur les dix phrases présentées aux informants norvégiens, il y a plus de phrases où le défini représente le choix naturel que parmi les phrases présentées aux Français. Par exemple, dans les constructions où la partie du corps fait partie d'une construction conventionnelle et figée, les résultats pour le défini apparaissent univoques, ce qui concerne les phrases 2, 7 et 10. Les résultats apparaissent également univoques pour ce déterminant dans les cas où un pronom réfléchi ou un pronom datif sert à lier la partie du corps au possesseur, ce qui vaut pour les phrases 5, 8 et 10. En revanche, dans les phrases où la partie du corps appartient au sujet et le possesseur est facile à identifier, les résultats sur le défini apparaissent ambigus, à cause du fait que cette construction représente un point de « concurrence » par excellence entre les deux déterminants. Dans les cas où le possessif est par contre nécessaire afin de pouvoir lier

sémantiquement la partie du corps à son possesseur, les informants jugent le défini inacceptable, ce qui vaut pour la phrase 4, ainsi que pour le deuxième cas de la phrase 9.

De la même manière, les résultats pour le possessif varient selon la construction syntaxique et selon la présence ou non d'un pronom réfléchi ou d'un pronom datif, représentant des possessifs explicites. Or, ce qui distingue les résultats du possessif des résultats du défini de manière générale, c'est que dans les cas où le défini est le choix le plus acceptable, le possessif n'est pas considéré inacceptable, mais *partiellement* acceptable. La raison pour cela est qu'en règle générale, le possessif est toujours apte à assurer la référence, bien qu'il ne soit pas nécessairement le choix idiomatique ou pragmatiquement neutre dans la phrase. Autrement dit, le fait que le possessif puisse apparaître superflu ne signifie pas qu'il est inacceptable. En outre, dans les phrases où le défini représente le choix naturel et pragmatiquement neutre, le possessif peut dans beaucoup de cas servir à ajouter une certaine valeur pragmatique.

En ce qui concerne la première phrase (Han legger plutselig **hånden** på hodet mitt / Il appuie soudain **sa main** sur ma tête.), le défini est utilisé dans la phrase originale, alors que le possessif apparaît dans la traduction française. Pour la phrase norvégienne, on lie facilement et plus ou moins intuitivement la main au sujet de la phrase, ce qui rend le défini le choix naturel. Comme on l'a appris, les deux déterminants peuvent s'imposer en français lorsque la partie du corps appartient au sujet et assume la fonction de COD, mais le français tend quand même à favoriser l'emploi du possessif, et les résultats du questionnaire reflètent cette tendance. 12 informants ont opté pour l'option d'acceptable pour le possessif, alors que le défini est considéré acceptable par 8 informants. Un des informants a ajouté le commentaire suivant : *Her er det mulig å tro at det er en annen sin hånd hvis man bruker bestemt artikkel på fransk.* Un autre informant a ajouté le commentaire suivant : *Siden det er både en hånd og et hode i samme setning, og som i tillegg hører til ulike eiere, så virker det « tryggest » å spesifisere med possessiv på fransk, men det trengs ikke på norsk. Men man trenger possessiv foran hodet på norsk, eller så kunne man tro at det tilhørte « han ».* Ces commentaires mettent en lumière deux points essentiels concernant les différences entre les deux langues. Premièrement, ils affirment le fait que le français exige plus d'assurance référentielle que le norvégien pour que le défini puisse s'imposer. En outre, pour ce qui est de la détermination du nom *tête*, le commentaire confirme le fait que l'on lie intuitivement la partie du corps au sujet de la

phrase en norvégien, et que l'on n'a normalement pas besoin du possessif en norvégien lorsque la partie du corps appartient au sujet. J'en tire la conclusion que les deux déterminants sont plus ou moins aptes à assurer la référence dans cette phrase dans les deux langues, mais que l'on préfère l'emploi du possessif en français, grâce au fait qu'il réfère explicitement au possesseur. Cette conclusion appuie donc mes analyses présentées dans les chapitres précédents.

Comme je l'ai mentionné, cette phrase a également été présentée aux informants français, ce qui nous permet de comparer leurs opinions avec celles des informants norvégiens. Pour cette phrase, les deux groupes d'informants sont d'accord que le possessif représente le choix le plus acceptable dans la version française, mais cette opinion apparaît cependant plus clairement selon les Français que selon les Norvégiens. Alors que la plupart des informants français ont jugé le défini partiellement acceptable, les informants norvégiens se sont partagés entre les options d'*acceptable* et de *partiellement acceptable*. Comme on l'a appris, le français tient fortement à la précision par le possessif, et il est donc possible que les Norvégiens aient la tendance à sous-estimer ce besoin en déterminant les parties du corps en français.

En ce qui concerne la phrase 2 (Det første han gjorde, var å rekke **hånden** ut etter salmeboken, (...). / D'abord il a allongé **le bras** pour prendre le psautier, (...)), le défini s'impose dans les deux langues. L'opinion des informants est claire ; le défini est considéré acceptable par 13 entre eux. Comme dans la première phrase, on a ici affaire à la construction syntaxique de sujet (possesseur) + verbe + COD (partie du corps), mais les résultats se distinguent cependant de ceux de la première phrase. Comme je l'ai expliqué dans le chapitre traitant l'information donnée par les informants français, il s'agit ici d'un geste naturel du corps. La raison pour laquelle le défini est jugé acceptable par les informants peut donc être que le groupe verbal *allonger le bras* peut passer pour être une expression figée. Un des informants a ajouté le commentaire suivant : *Begge determinantene er akseptable fra et semantisk perspektiv, men det høres mest riktig ut med bestemt artikkel*. J'aimerais également reprendre en considération un des commentaires liés à la phrase numéro 1 : *Her er det mulig å tro at det er en annen sin hånd hvis man bruker bestemt artikkel på fransk*. Il semble donc que l'on puisse lier ce même commentaire à la phrase 2, étant donné que *le bras* fait partie de la même structure syntaxique que *la main* citée dans la phrase 1. Par conséquent, on affirme encore une fois

l'importance de la convention d'usage.

Cette phrase a également été présentée aux informants français, et les deux groupes d'informants sont d'accord que le défini est acceptable dans la phrase française. Cependant, alors que les informants français trouvent le possessif acceptable dans la même mesure que le défini, la plupart des informants norvégiens jugent le possessif partiellement acceptable. Par conséquent, on peut émettre la même hypothèse que pour la première phrase ; que les informants norvégiens tendent à sous-estimer l'omniprésence du possessif dans la langue française.

Pour ce qui est de la phrase 3 (Han nikket ettertenksomt og la **armen** tilbake over skulderen hennes. / Il hocha la tête d'un air pensif et reposa **son bras** sur l'épaule de la jeune femme.), on reconnaît alors la tendance que le français exige plus d'assurance référentielle que le norvégien pour que le défini puisse s'imposer, puisque l'on trouve l'emploi du défini en norvégien et l'emploi du possessif en français. La structure syntaxique de cette phrase, ainsi que l'avis des informants, ont des points communs avec la phrase numéro 1. La partie du corps en question appartient au sujet de la phrase, ce qui pourrait, en théorie, donner accès au défini en français. 13 informants trouvent le possessif acceptable dans la phrase, alors que le défini est considéré acceptable par 8. Un des informants a ajouté le commentaire suivant : *Her føler jeg at possessiv trengs på fransk, fordi kroppsdelene er såpass langt unna subjektet il i setningen.* Ce commentaire affirme donc que pour que la partie du corps puisse être déterminée par le défini en français, il faut que cette partie soit étroitement liée dans le domaine syntaxique du possesseur. Un autre informant a ajouté le commentaire suivant : *Når en person gjør en handling mot en annen persons kroppsdel, så synes jeg handlingen høres mer viljestyrt ut med possessiv enn med bestemt artikkel på begge språkene.* Je trouve ce commentaire intéressant, et il souligne encore une fois le fait que la valeur pragmatique de la partie du corps et de l'action corporelle change en alternant entre les deux déterminants. On peut également remarquer l'expression figée *hocha la tête* dans la phrase française, où le défini s'impose par convention.

Dans la phrase 4 (Enda alarmsignalene durer i **hodet mitt**: (...)? / Pourtant, j'entends les signaux d'alarme qui retentissent dans **ma tête** : (...)?), le possessif est choisi par l'auteur de la phrase, ainsi que par le traducteur. Les informants appuient complètement ce choix en donnant des informations univoques ; tous les informants ont jugé le possessif acceptable

dans la phrase, alors qu'aucun entre eux n'a trouvé acceptable le défini. Dans la phrase norvégienne, le possesseur n'est pas cité dans la même proposition que sa partie constitutive, ce qui rend le possessif le choix naturel afin d'assurer la référence de manière précise. Pour ce qui est de la traduction française de l'autre côté, le locuteur auquel appartient la tête est par contre cité dans la même proposition que la tête en question. Or, pour que la partie du corps puisse être déterminée par le défini en français, il faut que la partie du corps soit étroitement liée à son possesseur par la syntaxe et que la relation d'appartenance soit évidente. Comme la partie du corps est citée dans la subordonnée, alors que le possesseur de celle-ci est mentionné dans la principale, le possessif devient nécessaire en français pour rendre la relation d'appartenance précise. En outre, étant donné que le français tend à référer au possesseur plus précisément que le norvégien, il est peu probable que le français puisse permettre au défini de s'imposer dans les cas où le norvégien opte pour le possessif.

En ce qui concerne la phrase 5 (Før han trer inn av døren, ranker han seg og stryker luggen bakover med **hånden** / Avant d'entrer, il se redresse et se passe **la main** dans les cheveux pour les ramener en arrière.), l'auteur et le traducteur ont donc choisi le même déterminant, étant le défini. Le défini s'impose facilement dans la phrase norvégienne grâce au fait que la main appartient au sujet possesseur. Pour ce qui est de la version française, le pronom réfléchi apparaît en servant à lier la main à son possesseur sujet, ce qui constitue la raison pour laquelle on permet au défini d'accéder également en français. Les informants sont d'accord concernant ce choix de déterminant : 14 sur 15 informants considèrent le défini acceptable dans la phrase, alors qu'il n'y en a qu'un informant qui trouve acceptable le possessif. Les commentaires suivants sont liés à la phrase présentée avec le possessif à la place du défini : *Her blir det for mye repetisjon. Et : Siden den refleksive pronomen se er i setningen så føles det litt dobbelt opp med sa også.* Ces informants confirment donc l'importance du possessif explicite que représente le pronom réfléchi. Il y a cependant 5 informants qui considèrent le possessif partiellement acceptable, ce qui réside probablement dans le fait que le possessif est apte à assurer la référence, mais qu'il est cependant un outil superflu dans cette phrase, à cause de la présence du pronom réfléchi. Un informant maintient que *possessiv gir setningen et mer beskrivende preg.* Le possessif peut donc, selon cet informant, servir à ajouter à la phrase une valeur pragmatique descriptive, dite individualisante.

Pour ce qui est de la phrase 6 (Da løftet hun **hånden** mot **munnen** og sa: (...). / Alors elle

porta **la main** devant **sa bouche** et dit : (...).), le défini est employé dans les deux cas en norvégien, alors qu'en français, le possessif détermine la *main*, et le défini détermine la *bouche*. Ces choix affirment donc le fait que le français tend à indiquer le possesseur de manière plus précise que le norvégien. Le choix le plus acceptable selon les informants est celui où le possessif détermine les deux parties du corps dans la phrase française. Le choix d'employer le défini dans les deux cas, comme on le voit dans la phrase norvégienne, n'est pas un choix acceptable dans la phrase française, selon la plupart des informants. Cependant, ils considèrent partiellement acceptable les options où les deux déterminants sont utilisés. Quelques informants ont ajouté les commentaires suivants : *Her bør man bruke possessiv i begge tilfellene hvis man vil utelukke tvetydighet.* Et : *Possessiv blir beskrivende og presis på fransk. Men det hadde ikke gått med to possessiver på norsk her.* Et : *Setningen får et veldig litterært preg med bestemt artikkel begge gangene.* Ces commentaires soulignent les différences entre le français et le norvégien. Le dernier commentaire implique que là où le possessif est le choix pragmatiquement neutre, le défini peut servir à ajouter une valeur pragmatique littéraire à la phrase. En fait, comme on l'a appris dans le chapitre 7, ce même commentaire a également été lié à la phrase numéro 2 dans le questionnaire donné aux informants français, ce qui souligne cette valeur potentielle du déterminant défini.

Concernant la phrase 7 (Dina kavet, åpnet **munnen** og lot det stå til. / Dina se débattit, ouvrit **la bouche** et s'abandonna au cri.), le même déterminant est utilisé dans la phrase originale et dans la traduction française. Dans ce cas il s'agit d'une expression figée dans les deux langues ; *åpne munnen* et *ouvrir la bouche*, et les deux langues exigent donc l'emploi du défini, ce qu'affirment les informants. 14 sur 15 informants jugent l'emploi du défini acceptable dans cette phrase, mais on peut cependant remarquer que 8 entre eux trouvent l'emploi du possessif partiellement acceptable. Il y a donc raison de croire que le possessif nous permet d'obtenir une autre valeur pragmatique ici, mais qu'il ne représente pas, ni en norvégien ni en français, le choix pragmatiquement neutre.

Dans la phrase 8 (Hun så meg like i **øynene** mens hun stakk sprøyten i armen sin. / Elle me regardait droit dans **les yeux** en enfonçant l'aiguille dans son bras.), on voit ici aussi que le défini est employé dans les deux langues. 13 informants trouvent le défini acceptable dans la phrase, alors qu'il n'y en a que 2 qui considèrent acceptable le possessif. Il y a deux raisons pour lesquelles le défini s'impose naturellement dans les deux langues. Premièrement, il faut remarquer les pronoms datifs *me* et *meg*, servant à indiquer le possesseur. En outre, *regarder*

*quelqu'un droit dans les yeux* représente une locution plus ou moins figée. Quelques informants ont ajouté les commentaires suivants : *Med possessiv her blir det understreket hvem øynene tilhører, og det er vel ikke nødvendig ?* Et : *På norsk hadde det hørt rart ut med possessiv her*. Ces informants soulignent donc que le possessif n'est pas nécessaire dans la phrase du point de vue sémantique, et que le défini représente en norvégien le choix pragmatiquement neutre. En employant le possessif dans cette expression, il ne s'agit plus d'une expression figée.

Pour ce qui est de la phrase 9 (Jeg forsøkte å ta **hånden hennes** for å hindre henne, men **armen min** adlød meg ikke. / J'essayais de tendre **la main** pour l'en empêcher, mais **mon bras** ne m'obéissait pas.), le traducteur norvégien a opté pour le possessif dans les deux cas, alors que l'auteur français a choisi le défini dans le premier cas et le possessif dans le deuxième. À cause du fait que le défini est employé en français là où le possessif est employé en norvégien, cette phrase représente un cas exceptionnel. Mais, comme on l'a appris dans le chapitre précédent, cette phrase n'est pas traduite correctement. Par conséquent, les bases du choix de déterminant ne sont pas les mêmes dans les deux langues, étant donné que la main en question appartient au sujet dans la phrase française, et à l'objet dans la phrase norvégienne. Ce qui justifie l'emploi du défini dans la phrase française, c'est que *tendre la main* représente une expression conventionnelle et figée. Les informants jugent cependant les deux déterminants acceptables dans ce cas. Cela peut résider dans le fait qu'il existe deux référents dans la phrase, ce qui augmente le besoin d'explicitation. Pour ce qui est de la détermination du *bras*, la plupart des informants optent pour l'emploi du possessif, ce qui est motivé par le fait que le bras en question n'est pas suffisamment lié au sujet par la syntaxe.

Concernant la phrase 10 (Peder holdt meg i **armen**. / Il me secouait **le bras**.), le défini est employé dans la phrase originale, ainsi que dans la traduction. 13 informants jugent le défini acceptable dans la phrase, alors que le possessif n'est considéré acceptable que par 3 informants. Parallèlement qu'à la phrase 8, il y a deux raisons pour lesquelles le défini représente le choix naturel dans ce cas. Premièrement, le pronom datif représente un possessif explicite dans la phrase, servant à lier le bras à son possesseur. En outre, *holde noen i armen/secouer le bras de quelqu'un* représente une expression figée par convention, ce qui donne accès au défini. Un des informants a ajouté le commentaire suivant : *på både norsk og fransk høres denne setningen barnslig ut med possessiv*. Je suis d'accord avec cet informant. Il est donc possible d'obtenir une valeur pragmatique plus marquée en optant pour le

possessif ici, si on souhaite ajouter à la phrase une valeur dite « enfantine », ou une valeur plus individualisante.

## 9.4 Bilan

Les réponses données par les informants norvégiens appuient la tendance générale expliquée dans le chapitre précédent – que le français exige plus d’assurance référentielle que le norvégien pour que le défini puisse s’imposer devant les parties du corps. Une autre observation est la manifestation de la convention de langage, qui joue un rôle déterminant aussi pour les informants norvégiens.

Grâce aux résultats de ce questionnaire, j’ai eu l’occasion de mettre à l’épreuve mes hypothèses concernant la traduction des deux déterminants de manière plus profonde. Les résultats de ce questionnaire appuient ces hypothèses. Dans les cas où les bases pour le choix de déterminant sont les mêmes dans les deux langues et où le possessif est employé dans la phrase norvégienne, il n’y a aucun cas où les informants ont choisi le défini dans la version française. Mais, dans les phrases où le défini est employé dans la phrase norvégienne, les informants ont considéré soit le possessif soit le défini acceptable dans la traduction française. Pour ce qui est des cas où la partie du corps appartient au sujet de la phrase, les informants optent en général pour l’emploi du possessif en français, à l’exception des cas où le défini s’impose pour la raison de convention.

Le langage qu’utilisent les informants afin d’exprimer leurs opinions dévoile que leur considérations se basent, comme pour les informants français, sur une certaine intuition. Les informants norvégiens ont employé, parmi d’autres, les expressions suivantes : *Her føler jeg at, her høres det mer riktig ut, her ville det hørt rart ut på norsk med possessiv* etc. Cette manière d’exprimer leurs commentaires affirme également qu’il y a des facteurs pragmatiques qui jouent un rôle primordial dans le choix de déterminant.

L’information donnée par les informants norvégiens appuie donc mes analyses présentées dans le chapitre précédent. Elle appuie également les théories présentées dans la première partie du mémoire, en particulier la théorie de Heinz concernant les valeurs pragmatiques potentielles ou virtuelles des deux déterminants.



## 10 Conclusion

Ce que l'on associe avec la notion de possession inaliénable est avant tout l'*inclusion* et la *dépendance*. La partie est incluse dans son tout, tout en établissant une interdépendance fonctionnelle qui existe entre cette partie et son tout. C'est la détermination de la possession inaliénable, plus précisément les parties du corps humain, ainsi que les effets qu'a ce type de « possession » sur l'emploi du possessif qui a constitué le centre d'intérêt pour ce mémoire. Comme les parties du corps sont inaliénables de leur tout, elles sont physiquement liées à son possesseur, ce qui implique que l'on sait dans la plupart des cas l'identité de celui-ci. De ce fait, j'ai posé la question de savoir dans quels cas le défini peut remplacer le possessif devant les parties du corps dans la langue française, avant de comparer mes études avec le norvégien en présentant une analyse contrastive.

Le choix de déterminant avec la possession inaliénable consiste premièrement à assurer le lien sémantique entre la partie du corps et son possesseur, la partie à son tout, en considérant s'il faut être explicite ou s'il suffit d'être implicite, selon les circonstances. Comme le dit Heinz : *Le but est clair : éviter l'ambiguïté référentielle.*<sup>84</sup> Le possessif nous permet dans la plupart des cas d'assurer la référence nécessaire, et représente donc le choix *sûr*, en français comme en norvégien. Grâce au fait que ce déterminant remplit un fonctionnement égal au pronom personnel, il dépasse la simple détermination de la partie du corps en établissant une relation biréférentielle entre la partie du corps et son possesseur. Il joue le rôle comme anaphore lexicale et reprise thématique en représentant la synthèse du déterminant défini et d'un complément du nom introduit par *de*, ce qui nous montre la valeur économique du possessif comme outil linguistique.

Cela dit, le choix de déterminant sert également à garder la fluidité de langage en évitant des possessifs superflus, sans mettre en cause l'assurance biréférentielle, ainsi qu'il s'agit d'assurer le lien biréférentiel sans mettre en cause la fluidité de langage. L'objectif général est de garder une certaine continuité discursive et thématique, ce qui implique qu'il faut alterner entre les deux déterminants, tout en trouvant un point d'équilibre concernant l'accomplissement de l'assurance référentielle. Autrement dit ; il faut assurer la référence au possesseur, tandis qu'il faut éviter des possessifs superflus. Plus la relation d'appartenance est évidente, plus le possessif devient un outil superflu dans la phrase, ce qui peut donner

---

<sup>84</sup> Heinz (2003), p. 74.

accès au défini. Il faut que le point où la relation d'appartenance est suffisamment assurée soit atteint pour que le défini puisse s'imposer. Quand c'est le cas, le défini acquiert une fonction de possessif implicite.

Lorsque les domaines d'emploi des deux déterminants se chevauchent, ce qui vaut pour les cas où la partie du corps prend la position de COD de la phrase tout en appartenant sémantiquement au sujet, ainsi que dans certains compléments circonstanciels, les deux déterminants se trouvent en concurrence. Le français tient cependant à favoriser l'emploi du possessif, représentant l'outil le plus précis. Lorsque la relation d'appartenance est évidente, il n'y a pas de différence de sens entre les deux déterminants. Cependant, bien que les deux déterminants puissent s'employer sans provoquer de différence au plan sémantique, on observe que les deux conduisent à deux processus différents au niveau pragmatique. En jouant le rôle neutre, le défini s'oppose à la valeur marquée du possessif. Selon moi, le GN possessif partie du corps obtient toujours des nuances pragmatiques différentes en alternance avec le défini. Le choix de déterminant devant les parties du corps ne sert donc pas seulement à assurer la référence – mais plus généralement à déterminer quel effet pragmatique que l'on souhaite communiquer.

Dans ce mémoire j'ai présenté des tendances de démarcation entre les deux déterminants, ce qui nous permet des généralisations concernant leurs domaines d'usage. Or, on trouve quasiment toujours des exceptions concernant leurs emplois, et pour cette raison, il est important de se rendre compte qu'il s'agit justement de *tendances générales* et non de *règles absolues*, ce qui est valable pour les deux langues. Ce fait a également été attesté par le fait que les informants ont hésité sur l'acceptabilité des deux déterminants, ce qui prouve que l'on ne trouve pas de règles absolues dans ce domaine. On peut noter qu'en principe, le possessif peut remplacer le défini dans la plupart des cas où le défini est utilisé, alors que le défini de son côté ne peut remplacer le possessif que dans les cas où le lien biréférentiel est évident. Ce fait nous montre donc la souplesse relative du possessif - ainsi que les limites référentielles du défini.

En étudiant l'emploi des deux déterminants d'un point de vue contrastif, on a constaté que le possessif est utilisé de manière plus fréquente en français qu'en norvégien dans la détermination de la possession inaliénable. On a affirmé l'omniprésence du possessif en français – et l'usage répandu du défini en norvégien. En comparant le besoin d'assurance

référentielle dans les deux langues, et donc le degré de précision qu'exigent les deux langues pour que le défini puisse s'imposer, on a constaté que le français exige plus d'assurance référentielle que le norvégien avec les parties du corps. Par conséquent, on peut maintenir que le français réfère de manière plus précise que le norvégien dans le domaine de la détermination de la possession inaliénable. Le français favorise la référence explicite, alors que le norvégien tend à référer implicitement. En revenant au « point équilibre » d'accomplissement de l'assurance référentielle introduit ci-dessus, on a observé que ce point est plus facilement atteint en norvégien qu'en français.

Pour terminer, un paradoxe intéressant se dégage de notre étude d'un point de vue contrastif. Alors que le français est la langue parmi les deux qui tient à référer de la manière la plus précise au possesseur de la partie du corps, c'est par contre le norvégien qui possède les outils possessifs les plus complets pour pouvoir assurer la référence. En possédant des formes réfléchies du possessif pour la troisième personne du singulier et du pluriel, il réfère explicitement au sujet, et en se servant des formes de la troisième personne du singulier, il a la faculté d'indiquer le genre du possesseur. On constate que le français tient en général à la précision dans le domaine de la possession inaliénable, alors que le norvégien peut donner plus de précisions concernant l'identité du possesseur d'un point de vue formel. Autrement dit, dans ce domaine, les mécanismes formels plus précis du norvégien ne sont pas corrélés à une explicitation pragmatique plus détaillée. Voilà le résultat le plus important de ce travail.

# Bibliographie

- Arrivé, M. *et al.* 1986. *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris : Librairie Flammarion.
- Baron, I. *et al.* 2001. *Dimensions of possession*. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.
- Bartning, I. 2001. « Towards a typology of French NP *de* NP structures of how much Possession is there in complex noun phrases with *de* in French ? » Baron, I. *et al.* 2001. *Dimensions of possession*. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.
- Berg, L-M. 2011. Mémoire de master : *Les déterminants possessifs en français et en norvégien*. Université d'Oslo.
- Cornish, F. *et al.* 2009. *Journal of French Language Studies*. Volume 19, number 2, July 2009. Cambridge : Cambridge University Press.
- Detey, S. *et al.* 2010. *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone*. Paris : Ophrys.
- Dubois, J. *et al.* 2007. *Grand dictionnaire, Linguistique & Sciences du langage*. Paris : Larousse.
- Faarlund, J. T., *et al.* 1997. *Norsk referansegrammatikk*. Oslo : Universitetsforlaget.
- Faarlund, J. T. 2003. « Når alle informantane er døde ». Erlenkamp, S. et Johannessen, J. (éds.). *På språkjakt. Problemer og utfordringer i språkvitenskapelig datainnsamling*. Oslo : Unipub.
- Godard, D. 1986. « Les déterminants possessifs et les compléments de nom ». *Langue française*. Volume 72 : 102-122. Université de Paris – VII.
- Grevisse, M. et Goose, A. 1986. *Le Bon Usage*. Bruxelles : Editions De Boeck Université.
- Grevisse, M. et Goose, A. 2008. *Le Bon Usage*. Bruxelles : Editions De Boeck Université.
- Grevisse, M. et Goose, A. 2011. *Le Bon Usage*. Bruxelles : Editions De Boeck Université.
- Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français*. Paris : Editions Ophrys.
- Hanon, S. 1989. *Les constructions absolues en français moderne*. Louvain-Paris : Peeters.
- Heide, T. Holta et Liégaux, F. 2010. *Le Norvégien*. Varese : La Tipographica Varese.
- Heinz, M. 2003. *Le possessif en français, aspects sémantiques et pragmatiques*.

- Bruxelles : Editions Ducolot.
- Helland, H. P. 2006. *Ny fransk grammatikk*. Oslo : Universitetsforlaget.
- Kleiber, G. 2008. « The semantics and pragmatics of the possessive determiner ». Dijon : Université Marc Bloc.
- Kleiber, G. 2004. « Défini associatif et possessif en concurrence textuelle ». J.M. Adam, M. Ali Bouacha & J.B. Grize (eds), *Texte et discours : Catégories pour l'analyse*, 51-61. Dijon : Editions Universitaires de Dijon.
- Kristoffersen, K. E. *et al.* 2005. *Språk. En grunnbok*. Oslo : Universitetsforlaget.
- Lødrup, H. 2010. « Implicit possessives and reflexive binding in Norwegian ». *Transactions of the Philological Society*. Volume 108 : 2, 89-109.
- Næs, O. 1972. *Norsk grammatikk – Elementære strukturer og syntaks*. Oslo : Fabritius forlag.
- Pedersen, J. *et al.* 1987. *Fransk grammatik*. Copenhague : Akademisk forlag, Université de Copenhague.
- Riegel, M. *et al.* 2009. *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Riegel, M. 2001. « The grammatical category of "Possession" and the part-whole relation in French ». Baron, I., Herslund, M. et Sørensen, F. 2001. *Dimensions of Possession*. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.
- Togebly, K. 1965. *Fransk grammatik*. Copenhague : Gyldendals forlag.
- Togebly, K. 1982-1985. *Grammaire française*. Copenhague : Akademisk forlag.
- Woldsnes, A-K. 2011. « Le possessif en français – présentation et discussion » (FRA4115) Université d'Oslo.
- Wray, A. et Bloomer, A. 2006. *Projects in linguistics*. Londres : Hodder Education.